

RECONNAÎTRE, PROTÉGER ET PROMOUVOIR LA LIBERTÉ UNIVERSITAIRE

ANNEXES

RAPPORT DE LA COMMISSION

SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE INDÉPENDANTE

SUR LA RECONNAISSANCE DE LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

DANS LE MILIEU UNIVERSITAIRE

Décembre 2021

Ce document a été produit par les membres de la [Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire](#)

Coordination, recherche et rédaction

[Marie-Josée Blais, secrétaire générale](#)

[Maxime Colleret, recherchiste](#)

[Nicolas Rioux, recherchiste](#)

[Mélanie Lyrette, adjointe administrative](#)

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site officiel du gouvernement du Québec :

www.quebec.ca

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-90836-4 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-90827-2 (PDF)

- Annexe 1 Décret concernant la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire
- Annexe 2 Événements récents impliquant la liberté universitaire au Québec
- Annexe 3 Liste des mémoires, témoignages et avis d'experts reçus
- Annexe 4 Liste des personnes entendues dans le cadre des audiences publiques
- Annexe 5 Questionnaire transmis au corps professoral
- Annexe 6 Questionnaire du sondage réalisé auprès de la communauté étudiante
- Annexe 7 Quelques dispositions constitutionnelles traitant de la liberté universitaire
- Annexe 8 Résultats du questionnaire transmis au corps professoral
- Annexe 9 Résultats du sondage réalisé auprès de la communauté étudiante
- Annexe 10 Processus de traitement des litiges par le Comité sur la liberté universitaire

Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire



Annexe 1

Décret concernant la
Commission scientifique et
technique indépendante sur
la reconnaissance de la
liberté académique dans le
milieu universitaire

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/
dynamicSearch /telecharge.php?type=1&file=2021F%
2F74906.PDF](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2021F%2F74906.PDF)

ATTENDU QUE des investissements sont requis pour la relocalisation des services de l'Institut neurologique de Montréal et de l'Hôpital neurologique de Montréal offerts sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1), les fonctions de la ministre de l'Enseignement supérieur consistent plus particulièrement à favoriser le développement des établissements d'enseignement supérieur et à veiller à la qualité des services dispensés, en lien avec sa mission, par ces établissements;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 1^o de l'article 5 de cette loi, pour la réalisation de sa mission, la ministre peut notamment accorder, aux conditions qu'elle fixe, une aide financière sur les sommes mises à sa disposition à cette fin;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe *a* de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (chapitre A-6.01, r.6), tout octroi ou toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la ministre de l'Enseignement supérieur à octroyer à l'Université McGill une aide financière maximale de 11 855 686 \$ sous forme de remboursement d'emprunt, à laquelle s'ajouteront les intérêts, pour la relocalisation des services de l'Institut neurologique de Montréal et de l'Hôpital neurologique de Montréal offerts sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria, et ce, conformément aux conditions qui seront établies dans une convention d'aide financière à intervenir entre les parties, laquelle sera substantiellement conforme au projet de convention joint à la recommandation ministérielle du présent décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur :

QUE la ministre de l'Enseignement supérieur soit autorisée à octroyer à l'Université McGill une aide financière maximale de 11 855 686 \$ sous forme de remboursement d'emprunt, à laquelle s'ajouteront les intérêts, pour la relocalisation des services de l'Institut neurologique de Montréal et de l'Hôpital neurologique de Montréal offerts sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria, et ce, conformément aux conditions qui seront établies dans une convention d'aide financière à intervenir entre les

parties, laquelle sera substantiellement conforme au projet de convention joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

74905

Gouvernement du Québec

Décret 718-2021, 26 mai 2021

CONCERNANT la constitution d'une Commission scientifique et technique, indépendante, sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire

ATTENDU QUE la liberté académique est une condition nécessaire à l'accomplissement de la mission universitaire et à la capacité pour les établissements universitaires de faire face aux enjeux nouveaux qui les interpellent, et que cette liberté académique doit être reconnue et assurée aux membres de la communauté universitaire québécoise;

ATTENDU QUE le gouvernement, pour la gouverne de ses ministères et de ses organismes publics, pour la bonne information de la société et pour la clarté et la transparence de ses liens avec le réseau universitaire, doit énoncer clairement sa vision de la nature de l'institution universitaire, des conditions d'accomplissement de la mission universitaire, du rôle et des responsabilités des universités et des autres parties prenantes du réseau universitaire;

ATTENDU QU'il y a un intérêt scientifique et technique de colliger le plus d'information possible sur la reconnaissance de la liberté académique en milieu universitaire et qu'à cette fin, il y a lieu de recevoir des commentaires écrits et de tenir des consultations publiques afin d'entendre les personnes intéressées à se prononcer sur toute question relative à la liberté académique aux fins d'analyses et d'orientations en cette matière;

ATTENDU QUE le comité d'experts sur la reconnaissance de la liberté académique a été mis en place en mars 2021 afin de rédiger une proposition d'orientations gouvernementales sur la liberté académique en milieu universitaire et de déterminer le meilleur véhicule pour assurer la reconnaissance de cette liberté;

ATTENDU QU'il y a lieu que le comité agisse de façon autonome et indépendante et que ses membres bénéficient d'une protection pour les actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur :

QUE soit constituée une commission scientifique, technique et indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire;

QUE cette commission soit autonome et indépendante;

QUE cette commission ait pour mandat de :

— produire une description des situations récentes qui ont mis en cause le concept de liberté académique au Québec, une analyse des enjeux qui y sont associés en tenant compte des expériences d'autres juridictions nationales et internationales et un état des lieux sur les dispositions existantes dans les universités en cette matière;

— recevoir des commentaires écrits et tenir des consultations publiques avec toute la latitude nécessaire pour consulter toute personne intéressée à contribuer à la réflexion;

— soumettre une proposition sur des mécanismes à mettre en place dans les établissements universitaires afin d'appliquer les dispositions relatives à la liberté académique;

— rédiger une proposition d'orientations gouvernementales sur la liberté académique dans le milieu universitaire et déterminer le meilleur véhicule pour assurer la reconnaissance de cette liberté;

QUE cette commission soit composée des cinq membres suivants :

— Monsieur Alexandre Cloutier, vice-recteur aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones à l'Université du Québec à Chicoutimi;

— Monsieur Yves Gingras, professeur titulaire au Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal, directeur scientifique de l'Observatoire des sciences et des technologies et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire et sociologie des sciences;

— Madame Chantal Pouliot, professeure titulaire au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de l'Université Laval;

— Madame Aline Niyubahwe, professeure à l'Unité d'enseignement et de recherche en sciences de l'éducation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

— Madame Josée Maurais, doctorante en chimie au Département de chimie de l'Université de Sherbrooke;

QUE monsieur Alexandre Cloutier assume la présidence de cette commission;

QUE les règles de fonctionnement suivantes s'appliquent aux travaux de cette commission :

— la commission est dirigée par son président;

— la commission dispose d'une équipe de soutien professionnel et administratif;

— à partir d'un document de consultation qu'elle aura préparé, la commission, dans la mesure qu'elle détermine, reçoit et analyse les commentaires écrits et tient des séances publiques afin d'entendre les personnes et les organismes concernés par la reconnaissance de la liberté académique;

QUE la ministre de l'Enseignement supérieur mette à la disposition de la commission les ressources financières, matérielles, techniques et humaines nécessaires à l'accomplissement de son mandat;

QUE, si un membre est poursuivi en justice pour un acte accompli ou omis de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions, le procureur général prenne fait et cause pour le membre;

QUE la ministre de l'Enseignement supérieure détermine la rémunération des membres de cette commission, y compris le président, en tenant compte, le cas échéant, du cumul de revenus provenant de fonds publics;

QUE les membres de cette commission, y compris le président, soient remboursés des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QUE cette commission fasse un rapport de ses travaux et qu'elle formule ses recommandations au gouvernement au 31 décembre 2021.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

74906

Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire



Annexe 2 Événements récents impliquant la liberté universitaire au Québec

Annexe 2 – Événements récents impliquant la liberté universitaire au Québec

Introduction

Il est attendu de la Commission qu'elle produise une description des situations récentes qui ont mis en cause la liberté universitaire au Québec¹. À cette fin, la Commission s'est limitée aux événements qui ont impliqué des membres du corps professoral au Québec jusqu'au 15 novembre 2021. À ces derniers s'ajoutent des cas provenant de l'Ontario qui ont soulevé des débats importants au Québec. Il convient ici de préciser que la Commission n'a pas elle-même enquêté sur ces cas, mais qu'elle en a plutôt pris connaissance dans les médias ou dans des sentences arbitrales qui les ont relatés et documentés. Des situations soumises à l'attention de la Commission par l'intermédiaire des mémoires et des audiences publiques sont aussi présentées au chapitre 3 du rapport².

Les événements ont été classés en trois catégories³ : 1) la liberté d'enseignement, 2) la liberté d'expression extramurale et 3) la liberté de recherche et de publication.

1.1 Événements ayant mis en cause la liberté d'enseignement

1.1.1 Affaire Lieutenant-Duval : Une professeure suspendue pour avoir prononcé un mot jugé offensant

Verushka Lieutenant-Duval est une professeure à temps partiel qui donne des cours d'histoire et de théorie de l'art au Département d'arts visuels de l'Université d'Ottawa⁴. À l'automne 2020, dans le cadre d'un cours en ligne, portant sur « la théorie *queer* », M^{me} Lieutenant-Duval discute du concept de « résignification subversive »⁵ qui consiste en la réappropriation par certaines communautés de termes dont la signification originelle est hautement discriminatoire et péjorative⁶. Elle présente la façon dont les personnes LGBTQ2+ se sont réapproprié le terme « queer » pour le dépouiller de son caractère initialement péjoratif⁷. Elle cite ensuite en exemple le cas de la réappropriation par

¹ *Décret concernant la constitution d'une commission scientifique et technique, indépendante, sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire*, D 718-2021, (2021) GOQ II, 2776.

² Il peut également être utile de se référer aux cas relatés dans le rapport Bastarache qui se sont déroulés ailleurs au Canada : Michel Bastarache, *Rapport du Comité sur la liberté académique : Annexe A : Toile de fond*, novembre 2021, https://www.uottawa.ca/sites/www.uottawa.ca/files/annexe-a_fr_final.pdf (consulté le 12 novembre 2021), p. 3-7.

³ Le modèle proposé par Matthew Finkin et Robert Post a été adapté. Matthew W. Finkin et Robert C. Post, *For the Common Good: Principles of American Academic Freedom*, New Haven, Yale University Press, 2009, 272 p.

⁴ Université d'Ottawa, « Verushka Lieutenant-Duval », *Université d'Ottawa*, <https://arts.uottawa.ca/artsvisuels/personnes/lieutenant-duval-verushka> (consulté le 29 octobre 2021).

⁵ Association des professeur.e.s à temps partiel de l'Université d'Ottawa, « Déclaration », 9 décembre 2020, <https://static.lpcdn.ca/fichiers/html/4546/APTPUO-declaration-VF.pdf> (consulté le 29 octobre 2021), p. 4.

⁶ *Ibid.*

⁷ Pascal Vachon, « Professeure suspendue à l'U d'O : Des noirs francophones demandent une meilleure compréhension », 19 octobre 2020, *ONFR*, <https://onfr.tfo.org/professeure-suspendue-a-lu-do-des-noirs-francophones-demandent-une-meilleure-comprehension/> (consulté le 29 octobre 2021).

la communauté noire afro-américaine du mot « *nigger* », terme historiquement chargé qu'elle prononce au complet⁸.

Une étudiante dépose une plainte au doyen de la Faculté des arts dénonçant l'utilisation que la professeure a fait de ce mot⁹. Le doyen informe alors aussitôt M^{me} Lieutenant-Duval qu'elle est suspendue de sa classe de l'après-midi même et des deux cours de la semaine suivante¹⁰. Les étudiantes et étudiants inscrits au cours se font pour leur part offrir de changer de groupe s'ils le désirent¹¹. Dans un communiqué, le recteur de l'Université d'Ottawa revient sur l'incident et affirme que « [l]'enseignante avait tout à fait le choix, dans ses propos, d'utiliser ou non le mot commençant par *n*; elle a choisi de le faire avec les conséquences que l'on sait »¹².

1.1.2 Une chargée de cours critiquée pour avoir fait lire des œuvres contenant des mots jugés offensants

En octobre 2020, une chargée de cours donnant un cours à distance sur la littérature du 19^e siècle à l'Université McGill est confrontée par certains de ses étudiants et étudiantes. Elle donne alors pour la deuxième fois un cours d'introduction à la littérature québécoise. Elle a prévu au plan de cours la lecture et l'analyse du recueil *Forestiers et voyageurs* de Joseph-Charles Taché, publié en 1863. Ce livre contient les mots « nègre » et « sauvage »¹³. Des étudiants et étudiantes mentionnent à la chargée de cours qu'elle aurait dû les avertir (par l'intermédiaire d'un *trigger warning*) de l'utilisation de mots péjoratifs dans cette œuvre et disent se questionner sur la pertinence de la faire lire dans ce cours. Les étudiants et étudiantes lui reprochent de leur avoir fait lire le recueil sans fournir de « *trigger warnings* » relatifs à la présence de ces mots dans les textes.

À la suite de l'incident, la chargée de cours s'excuse d'avoir prononcé ces mots et d'avoir sélectionné du matériel pédagogique qui les contient. Après le dépôt de deux plaintes par des étudiantes, un membre de l'administration aurait fortement suggéré à la chargée de cours de prendre plusieurs mesures afin d'éviter d'autres controverses. Entre autres, il lui aurait suggéré de proposer aux étudiantes et étudiants « de ne plus lire de textes pouvant créer l'émotion »¹⁴. Les étudiantes ayant porté plainte pour « racisme » ont pu obtenir, après la date limite d'abandon, le remboursement de leurs frais

⁸ *Ibid.*

⁹ Radio-Canada, « Suspension temporaire d'une professeure de l'Université d'Ottawa », 15 octobre 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1741520/plainte-mot-en-n-universite-ottawa-suspension-professeure> (consulté le 29 octobre 2021).

¹⁰ Association des professeur.e.s à temps partiel de l'Université d'Ottawa, *supra* note 5, p. 5.

¹¹ Isabelle Hachey, « L'étudiant a toujours raison », *La Presse*, 15 octobre 2020, <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-10-15/l-etudiant-a-toujours-raison.php> (consulté le 29 octobre 2021).

¹² Université d'Ottawa, « Message du recteur Jacques Frémont au sujet d'un incident récent à la Faculté des arts », 19 octobre 2020, <https://medias.uottawa.ca/nouvelles/message-du-recteur-jacques-fremont-au-sujet-dun-incident-recent-faculte-arts> (consulté le 29 octobre 2021). En mars 2021, le recteur Jacques Frémont a annoncé avoir demandé à l'ancien juge de la Cour suprême Michel Bastarache de présider un comité composé de cinq professeurs et visant à examiner « la nature et les limites de la liberté académique à l'Université d'Ottawa ». Plus précisément, le Comité a reçu le mandat d'examiner les enjeux entourant la liberté académique incluant la liberté d'expression, l'indépendance institutionnelle des universités et les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) et de poursuite de l'égalité réelle ainsi que leur encadrement juridique. Il a déposé son rapport en novembre 2021.

¹³ Rafael Miró, « L'enseignement d'œuvres jugées offensantes crée la controverse au département de littérature francophone de McGill », *Le Délit*, 26 janvier 2021, <https://www.delitfrancais.com/2021/01/26/lenseignement-doeuvres-au-contenu-sensible-cree-la-controverse-au-departement-de-litterature-francophone-de-mcgill/> (consulté le 29 octobre 2021).

¹⁴ *Ibid.*

d'inscription et se sont également vu octroyer les crédits rattachés à ce cours qu'ils n'auront pourtant pas suivi jusqu'à la fin¹⁵.

1.1.3 La mention du titre d'un livre contenant un mot jugé offensant à l'Université Concordia

Au mois d'octobre 2019, la professeure Catherine Russell présente un ouvrage de Pierre Vallières à ses étudiantes et étudiants en cinéma à l'Université Concordia. Elle prononce le titre d'un de ses livres : *Nègres Blancs d'Amérique*¹⁶. Neuf mois plus tard, des étudiantes et étudiants lancent une pétition réclamant qu'on lui retire le cours¹⁷. À la suite de l'incident, la direction de l'Université Concordia procède à une consultation des étudiantes et étudiants ainsi que des professeures et professeurs dans le cadre d'un plan d'action concernant le « racisme anti-noir »¹⁸. La professeure n'a pas fait l'objet de mesures disciplinaires à la suite des événements¹⁹. Selon la doyenne de la Faculté des beaux-arts de l'Université Concordia, « il n'y a rien d'interdit, mais je pense qu'il faut se servir de son jugement, c'est un mot qui porte un bagage très lourd. En tant que professeurs, je pense que c'est notre rôle de vraiment réfléchir à l'impact que les mots ont sur les gens autour de nous »²⁰.

1.1.4 Annulation de la tenue d'une conférence donnée par une professeure de l'Université de Montréal à un colloque syndical

En février 2019, une professeure de l'Université de Montréal, Nadia El-Mabrouk, doit donner une conférence sur la laïcité au colloque de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal²¹. La présence annoncée de cette professeure, qui est ouvertement opposée au port de signes religieux, sème la controverse chez certains professeurs et professeures. L'Assemblée des délégués de l'Alliance vote alors, à la majorité, en faveur de l'annulation de la conférence²². La professeure est également bannie d'une table ronde sur le féminisme à laquelle elle devait participer²³.

Dans un courriel lui étant adressé par l'Alliance, on peut lire ceci : « dans le résumé de votre conférence, il est question de sujets assez sensibles chez les profs; port de signes religieux, cours d'ECR [éthique et culture religieuse], cours à la sexualité, bref, tout cela est assez explosif en ce moment »²⁴.

¹⁵ Isabelle Arseneau et Arnaud Bernadet, *Mémoire soumis à la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire*, 27 juin 2021, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/organismes-lies/3_Arseneau_Bernadet_2021-07-17.pdf?1629733517, p. 2-3.

¹⁶ Isabelle Hachey, « Mots tabous », *La Presse*, 15 août 2020, <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-08-15/mots-tabous.php> (consulté le 29 octobre 2021).

¹⁷ Stéphanie Tremblay et autres, « Les mots et le pouvoir », *Le Devoir*, 9 septembre 2020, <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/585557/espace-public-les-mots-et-le-pouvoir> (consulté le 29 octobre 2021).

¹⁸ Radio-Canada, « Utilisation du mot en « n » : Concordia a opté pour une autre approche », 22 octobre 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1743124/concordia-apporche-differente-mot-n> (consulté le 29 octobre 2021).

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ Marco Fortier, « Laïcité : des professeurs se posent en censeurs », *Le Devoir*, 25 janvier 2019, <https://www.ledevoir.com/societe/education/546358/censure-d-enseignants-au-sujet-de-la-laicite> (consulté le 29 octobre 2021).

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

1.1.5 La prononciation de mots genrés à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Une chargée de cours en études féministes à l'UQAM enseigne « en quoi consiste l'analyse différenciée selon les sexes »²⁵. Dans ce contexte, elle utilise souvent les termes « homme » et « femme », ce à quoi, selon ce que rapporte la journaliste Isabelle Hachey, un étudiant s'oppose vigoureusement :

Selon lui, une femme cisgenre comme elle n'avait pas à utiliser ces mots, puisque la société interdit aux hommes qui se sentent femmes de se dire femmes. « Il m'interrompait toujours avec un sourire en coin », raconte la chargée de cours de dix ans d'expérience [...]. Cela a duré deux mois, à l'automne 2018. [...] Un jour, une poignée d'étudiants sont entrés dans sa classe avant le début du cours pour distribuer des dépliants. « Fais attention à tes mots », était-il écrit. Parler d'hommes et de femmes pour décrire les gens était pour eux faire preuve de transphobie. [...] Elle a donné son cours, comme d'habitude, dans une atmosphère tendue²⁶.

À la pause, tout son pupitre était couvert de dépliants. La chargée de cours tombe en arrêt de travail²⁷.

1.1.6 Annulation d'un débat sur le cours *Éthique et culture religieuse* à l'UQAM

En mars 2017, le sociologue Mathieu Bock-Côté doit participer à un débat à l'Université du Québec à Montréal portant sur le cours *Éthique et culture religieuse*²⁸. L'organisateur, un étudiant au baccalauréat en enseignement au secondaire²⁹, décide toutefois d'annuler l'événement par crainte qu'il soit perturbé³⁰. Dans un échange courriel avec M. Bock-Côté, il écrit ceci :

Suite à de fortes pressions de la part d'une association étudiante de l'UQAM, je suis dans le regret d'annuler la conférence. Je suis sincèrement désolé que la liberté de parole soit à ce point obsolète entre les murs de notre université, mais je ne pouvais tenir une conférence avec autant de menaces de perturbations³¹.

Dans une déclaration publiée à la suite de l'incident, l'association étudiante en question affirme avoir comme mandat de s'opposer à « l'instrumentalisation de la liberté d'expression et de la liberté académique lorsque celle-ci sert à tenir des propos oppressifs »³².

²⁵ Isabelle Hachey, « Au-delà du « mot qui commence par un N », *La Presse*, 6 février 2021, <https://www.lapresse.ca/actualites/2021-02-06/au-dela-du-mot-qui-commence-par-un-n.php> (consulté le 29 octobre 2021).

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Paul Journet, « Taisez-vous, on débat », *La Presse*, 26 novembre 2017, https://plus.lapresse.ca/screens/0faf70f4-aff4-4e06-bc3a-d7182ef79288_7C_0.html (consulté le 10 novembre 2021).

²⁹ Mathieu Bock-Côté, « La censure, c'est la liberté d'expression. Apparemment. Retour sur la controverse de l'UQAM. », *Le Journal de Montréal*, 16 mars 2017, <https://www.journaldemontreal.com/2017/03/16/la-censure-cest-la-liberte-dopinion-apparemment-retour-sur-la-controverse-de-luqam> (consulté le 10 novembre 2021).

³⁰ Claude Gauvreau, « Débat sur la liberté d'expression », *UQAM*, 28 mars 2017, <https://www.actualites.uqam.ca/2017/debat-autour-liberte-expression> (consulté le 10 novembre 2021).

³¹ Mathieu Bock-Côté, *supra* note 29.

³² Jean-François Nadeau, « La censure contamine les milieux universitaires », *Le Devoir*, 1^{er} avril 2017, <https://www.ledevoir.com/societe/education/495389/liberte-d-expression-sou-pression-la-liberte-d-expression-en-crise> (consulté le 10 novembre 2021).

1.1.7 Perturbation d'une conférence sur l'identité de genre à l'UQAM

En novembre 2016, une docteure en philosophie doit faire une conférence intitulée « Sexes, genres et transidentités : réflexions critiques » à l'UQAM lors de laquelle elle compte aborder le mouvement transgenre sous une perspective éthique³³. Des militantes et militants LGBTQ2+ sont en désaccord avec certaines prises de position connues de la conférencière. Par exemple, pour la conférencière, une personne ne peut pas naître dans le mauvais corps³⁴. Alors qu'elle commence la conférence, des militantes et militants présents sur place se font bruyants et perturbent le bon déroulement de l'événement³⁵. Les organisateurs tentent de calmer l'audience à plusieurs occasions, mais en vain, pour finalement annuler la conférence³⁶.

1.1.8 Litige concernant l'utilisation d'un manuel scolaire à l'Université Concordia

En 2011, un chargé de cours se voit refuser d'utiliser un manuel qu'il a corédigé comme matériel pédagogique obligatoire dans le cadre de son cours d'administration des affaires à l'Université Concordia³⁷. Le cours en question est suivi par plusieurs groupes et donné par plusieurs professeurs. Pour justifier le refus, la direction insiste sur l'utilisation d'un manuel commun à tous les groupes³⁸ afin de leur assurer un examen uniforme. Or, l'exigence d'utiliser le manuel prescrit par la direction n'est pas précisée dans l'offre d'emploi pour le cours et le chargé de cours concerné soutient que cette exigence viole un article de la convention collective protégeant la liberté universitaire³⁹. La direction suggère au professeur d'utiliser son propre manuel en complément s'il le désire, ce qu'il refuse⁴⁰. Le contrat d'enseignement du chargé de cours est alors annulé⁴¹ et ce dernier dépose un grief, qui sera rejeté par l'arbitre André Sylvestre : « la liberté académique n'accorde pas à un professeur la liberté d'obliger ses étudiants à acheter son livre. [...] [I]l aurait dû obéir à la consigne quitte à loger un grief pour contester l'exigence de la direction. Or, en affichant son refus, il a fait preuve d'insubordination »⁴².

³³ Julie Levasseur, « Conférence annulée pour "propos transphobes" », *Montréal Campus*, 18 novembre 2016, <https://montrealcampus.ca/2016/11/18/conference-annulee-pour-propos-transphobes/> (consulté le 29 octobre 2021).

³⁴ Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval, *Liberté d'expression menacée? Une journaliste de Radio-Canada mène une expérience à l'UQAM en collaboration avec la professeure Anik Meunier*, https://www.scccul.ulaval.ca/info_scccul/is_alire_avoir_aecouter/liberte-dexpression-menacee-une-journaliste-de-radio-canada-mene-une-experience-a-luqam-en-collaboration-avec-la-professeure-anik-meunier/ (consulté le 29 octobre 2021).

³⁵ Jean-François Gaudreault-Desbiens avec la collaboration de Léa Boutrouille, *Les libertés universitaires dans une université inclusive*, mars 2020, https://www.umontreal.ca/public/www/images/diversite/documents/RAPPORTFINAL-LIBUNIV-JFGDLB-MARS_2020.pdf, p. 118.

³⁶ Julie Levasseur, *supra* note 33.

³⁷ *Association des professeurs et professeurs à temps partiel de l'Université Concordia c. Université Concordia*, 2014 CanLII 22795 (QC SAT), par. 24

³⁸ *Ibid.*, par. 50.

³⁹ *Ibid.*, par. 44.

⁴⁰ *Ibid.*, par. 49.

⁴¹ *Ibid.*, par. 37.

⁴² *Ibid.*, par. 47 et 51.

1.2 Événements ayant mis en cause la liberté d'expression extramurale

1.2.1 Un professeur de droit qui partage en ligne des thèses à saveur complotiste

Mario Naccarato, un professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, fait l'objet d'une attention médiatique après avoir partagé de nombreux commentaires à saveur complotiste sur ses pages Facebook et LinkedIn⁴³. Il y affirme que Bill Gates a freiné l'économie américaine « *with a fake pandemic* » et que le vaccin est un poison⁴⁴. En outre, il affirme que les personnes asymptomatiques « ne transmettent pas le virus selon l'OMS » et que « les variants sont plus faibles que le virus principal »⁴⁵.

Invitée à commenter, l'Université Laval transmet cette déclaration :

L'Université Laval et sa Faculté de droit se dissocient entièrement des propos ici attribués à M. Naccarato. Ces propos ne reflètent d'aucune façon les positions de l'Université Laval et de sa Faculté de droit quant à la crise sanitaire. Comme tous les membres du corps enseignant, le professeur Naccarato est tenu à toute la rigueur et l'intégrité que commande cette fonction⁴⁶.

Le professeur Naccarato n'aurait pas fait l'objet de mesures disciplinaires à la suite de la controverse médiatique.

1.2.2 Les commentaires d'un professeur de l'Université d'Ottawa sur les réseaux sociaux

En 2020-2021, le professeur de droit et d'épidémiologie de l'Université d'Ottawa Amir Attaran fait l'objet de nombreuses controverses concernant ses interventions sur les réseaux sociaux. Il y soutient que les francophones sont davantage racistes que les anglophones et qualifie le Québec d'« Alabama du Nord »⁴⁷. Dans un gazouillis, il affirme que « [l]es hôpitaux du Québec semblent tuer des patients noirs et autochtones après avoir enregistré des appels à l'aide »⁴⁸. Il affirme aussi que le Québec pratique le « lynchage médical » envers les minorités sur son territoire et que la province est dirigée par un gouvernement « suprémaciste blanc »⁴⁹. En réaction aux propos de M. Attaran, l'Université d'Ottawa refuse de lui imposer des mesures disciplinaires, mais se dissocie de ses propos :

Ce genre de propos est offensant. Cependant, comme université, il ne nous revient pas de nous interposer entre la communauté et les vues jugées controversées ou répréhensibles, et ni d'interférer avec la libre expression, à l'intérieur des limites

⁴³ Gabriel Poirier, « Un prof de droit complotiste? », *Droit-Inc.*, 25 août 2021, <https://www.droit-inc.com/article29268-Un-prof-de-droit-complotiste> (consulté le 29 octobre 2021).

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Radio-Canada, « Un professeur de l'Université d'Ottawa accuse le Québec de racisme », 17 mars 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1777855/amir-attaran-racisme-quebec-universite-ottawa-twitter-controverse> (consulté le 29 octobre 2021).

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Patrick Bellerose, « Propos d'Amir Attaran: un prof dégoûté coupe les ponts avec l'Université d'Ottawa », *Journal de Québec*, 30 mars 2021, <https://www.journaldequebec.com/2021/03/30/un-prof-degoute-coupe-les-ponts-avec-luniversite-dottawa> (consulté le 29 octobre 2021).

imposées à l'Université par la loi du Canada et de l'Ontario. [...] [L]es propos auxquels vous faites référence ne reflètent en aucun cas les valeurs de respect, d'inclusion et de diversité auxquelles nous croyons⁵⁰.

Pour sa part, la doyenne de la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa déclare que les propos de M. Attaran sont « incendiaires et offensants »⁵¹.

1.2.3 Un professeur de l'Université McGill démissionne de son poste de directeur à l'Institut d'études canadiennes de l'Université McGill

Le 14 mars 2017, une violente tempête de neige frappe le sud-est du Québec et entraîne une congestion importante d'un tronçon de l'autoroute 13 à la hauteur de Lachine⁵². Trois cents voitures y sont immobilisées pendant plus de 12 heures dans un incident qui sera qualifié de cafouillage par de nombreux médias et observateurs⁵³. Andrew Potter, un professeur de la *Max Bell School of Public Policy* et également directeur de l'Institut d'études canadiennes de l'Université McGill⁵⁴, publie un éditorial sur l'événement dans le magazine *Maclean's*. Il y écrit notamment que « [this episode] reveals the essential malaise eating away at the foundations of Quebec society. Compared to the rest of the country, Quebec is an almost pathologically alienated and low-trust society, deficient in many of the most basic forms of social capital that other Canadians take for granted »⁵⁵. Les propos de M. Potter font scandale et sont condamnés, entre autres, par le premier ministre du Québec de l'époque, Philippe Couillard⁵⁶.

Dans un gazouillis, l'Université McGill se dissocie des propos de son professeur en affirmant que les positions adoptées dans sa chronique ne représentent pas celles de l'institution⁵⁷. M. Potter s'excuse publiquement et démissionne de son poste de directeur de l'Institut d'études canadiennes de l'Université McGill. Il demeure néanmoins professeur à la *Max Bell School of Public Policy*⁵⁸. La

⁵⁰ Radio-Canada, *supra* note 47.

⁵¹ Patrice Bergeron, « Attaran discrédite l'Université d'Ottawa, selon St-Pierre Plamondon », *La Presse*, 19 mars 2021, <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2021-03-19/propos-sur-les-quebecois/attaran-discredite-l-universite-d-ottawa-selon-st-pierre-plamondon.php> (consulté le 29 octobre 2021).

⁵² Radio-Canada, « La paralysie sur l'autoroute 13 expliquée étape par étape », 19 mai 2017, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1034830/paralysie-sur-autoroute-13-chronologie-> (consulté le 29 octobre 2021).

⁵³ Yanick Cyr, « Cafouillage de l'A-13 : recours collectif autorisé », *Radio-Canada*, 14 novembre 2017, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1067094/autoroute-13-tempete-neige-cafouillage-deneigement-ville-montreal-saaq-cour-superieure> (consulté le 29 octobre 2021).

⁵⁴ Université McGill, « Andrew Potter », <https://www.mcgill.ca/maxbellschool/our-people/mpp-teaching-faculty/andrew-potter> (consulté le 29 octobre 2021).

⁵⁵ Andrew Potter, «How a snowstorm exposed Quebec's real problem: social malaise», *Maclean's*, 20 mai 2017, <https://www.macleans.ca/news/canada/how-a-snowstorm-exposed-quebecs-real-problem-social-malaise/> (consulté le 29 octobre 2021).

⁵⁶ Marco Bélair-Cirino, « "Maclean's" se paie encore la tête du Québec », *Le Devoir*, 22 mars 2017, <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/494476/l-auteur-andrew-potter-s-est-servi-d-un-article-pour-etaler-ses-prejuges-croit-couillard> (consulté le 29 octobre 2021).

⁵⁷ Benjamin Shingler, «Andrew Potter resigns from McGill post after Maclean's essay on Quebec», *CBC*, 23 mars 2017, <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/andrew-potter-mcgill-institute-for-the-study-of-canada-resignation-macleans-1.4037618> (consulté le 29 octobre 2021).

⁵⁸ *Ibid.*

principale et vice-chancelière de l'Université McGill, Suzanne Fortier, précise que l'Institut n'a pas pour objet de provoquer, mais vise plutôt à promouvoir de « bonnes » discussions⁵⁹.

1.3 Événements ayant mis en cause la liberté de recherche et de publication

1.3.1 Demande de retrait du titre honorifique d'un professeur en raison de ses prises de position

À la fin de 2020, des étudiantes et étudiants de l'Université McGill demandent à l'établissement de retirer le titre honorifique de « professeur émérite » au professeur Philip Carl Salzman en raison de propos exprimés dans un de ses articles où il critique le Moyen-Orient⁶⁰. D'une part, les étudiantes et étudiants impliqués accusent le professeur Salzman de nier la « culture du viol » et le « racisme systémique » et, d'autre part, ils reprochent à l'Université McGill de privilégier la liberté universitaire au détriment du « droit à la sécurité » des personnes musulmanes et « racisées ». Ils exigent une révision de la Déclaration sur la liberté universitaire de McGill⁶¹. Quelques jours plus tard, l'Université McGill publie un communiqué dans lequel elle refuse de faire droit à la demande étudiante :

Although “emeritus” status may be revoked for misconduct, that term refers to misconduct as defined by the regulations and policies that apply to tenure-track and tenured academic staff. The exercise of academic freedom or freedom of expression, within the boundaries acknowledged by law, is not misconduct under those regulations and policies⁶².

Interrogé à la suite des événements, le professeur Salzman affirme trouver particulièrement frappant le fait que les étudiants n'aient pas mis à l'épreuve intellectuellement ses travaux ou remis en question ses données⁶³.

1.3.2 La surveillance de la répartition des tâches professorales

En 2016, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) transmet des lettres aux directions de départements dans lesquelles elle demande des précisions sur « la répartition des tâches annuelles des professeurs, leur sommaire des réalisations et leur rapport écrit de sabbatique »⁶⁴. Certaines questions portent par exemple sur le nombre d'articles que certains membres du corps professoral prévoient publier, sur leurs projets de recherche en cours

59 Jean-François Gaudreault-Desbiens, *supra* note 35, p. 98.

60 Jessica Nadeau, « Un professeur émérite de l'Université McGill s'attire l'ire d'étudiants », *Le Devoir*, 10 décembre 2020, <https://www.ledevoir.com/societe/education/591342/universite-mcgill-un-professeur-emerite-s-attire-l-ire-des-etudiants> (consulté le 29 octobre 2021).

61 Association étudiante de l'Université McGill, « Lettre ouverte demandant le remaniement de la déclaration de McGill sur la liberté académique », 30 novembre 2020, <https://ssmu.ca/blog/2020/11/lettre-ouverte-demandant-le-remaniement-de-la-declaration-de-mcgill-sur-la-liberte-academique/?lang=fr> (consulté le 29 octobre 2021).

62 Université McGill, « Academic freedom », 15 décembre 2020, <https://www.mcgill.ca/provost/messages/academic-freedom> (consulté le 29 octobre 2021).

63 Marilyn Stern, “Philip Carl Salzman, a Nearly Canceled Professor Emeritus, Lives to Tell the Tale”, *Middle East Forum*, 30 juillet 2021, <https://www.meforum.org/62541/salzman-on-the-perils-of-scholar-activists> (consulté le 29 octobre 2021).

64 *Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais c. Université du Québec en Outaouais*, 2019 CanLII 20860 (QC SAT), par. 1.

ou sur la pondération de leurs différentes tâches⁶⁵. Le syndicat des professeures et des professeurs de l'UQO considère ces demandes comme une entrave à la liberté universitaire des professeures et professeurs visés et les conteste par grief⁶⁶. L'arbitre Richard Bertrand rejettera leurs prétentions :

[L]e contenu de ce qui fait l'objet d'un cours, la méthode pédagogique suivie, le sujet des recherches, les opinions émises par les professeurs sont protégés par cette liberté qui les met à l'abri de l'intervention de l'employeur. Avec respect, je ne vois pas une telle intervention lorsque la vice-rectrice suggère de préciser le sujet de la recherche ou s'informe du nombre de publications prévu. On s'attache ici à la forme et non au fond et le professeur demeure tout à fait libre de déterminer le sujet de son étude. Cela me paraît encore plus évident lorsque ce qui est pointé, c'est la proportion d'heures consacrées à l'enseignement par rapport à une autre composante, alors qu'aucune question n'est posée ni sur le contenu de l'enseignement ni sur l'objet de la recherche⁶⁷.

L'arbitre en arrive à la conclusion que la liberté universitaire des professeures et professeurs n'est pas mise en cause en raison des lettres adressées aux différents chefs de départements⁶⁸.

1.3.3 La gestion des pages Web de l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

En 2014 et 2015, le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais dépose trois griefs contre l'UQO.

Premier grief

Quarante-deux personnes, dont 18 professeures et professeurs de l'UQO, décident de publier un livre sur la grève étudiante de 2012. Afin d'en faire la promotion, on demande d'afficher la parution du livre sur la page d'accueil Web générale de l'UQO. Cette demande sera refusée par la Direction des communications de l'Université, notamment pour le motif que le livre porte à controverse, ne promeut pas l'Université et porte sur des questions toujours pendantes devant les tribunaux⁶⁹. L'arbitre André Lavoie conclura que « le droit à la liberté d'expression dont se réclament les auteurs de l'ouvrage n'inclut pas [...] un droit d'accès à la page d'accueil et n'a pas pour effet d'imposer à l'UQO l'obligation de publier l'annonce de sa parution »⁷⁰.

Deuxième grief

Une table ronde est organisée sur la gratuité scolaire à laquelle des professeures et professeurs de l'UQO participent et défendent cette idée. Dans le compte rendu de l'événement diffusé sur la page d'accueil Web de l'UQO, on refuse de mentionner explicitement que les professeures et professeurs présents défendaient la gratuité scolaire, expliquant qu'une telle mention entraînerait une prise de

⁶⁵ *Ibid.*, par. 34-35

⁶⁶ *Ibid.*, par. 74.

⁶⁷ *Ibid.*, par. 91-93.

⁶⁸ *Ibid.*, par. 94.

⁶⁹ *Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais c. Université du Québec en Outaouais*, 2018 CanLII 28752 (QC SAT), par. 14-51.

⁷⁰ *Ibid.*, par. 222.

position non souhaitée de la direction de l'Université⁷¹. L'arbitre tranchera que la Direction des communications peut décider du contenu de la page d'accueil sans porter atteinte à la liberté universitaire des professeures et professeurs⁷².

Troisième grief

Malgré la demande d'une professeure, la Direction des communications et du recrutement refuse d'annoncer la tenue d'une conférence sur les enjeux de la surveillance électronique sur la page d'accueil Web de l'Université. Le directeur des communications explique que l'annonce n'a pas été diffusée, car on ne lui avait pas démontré le lien de l'activité avec l'UQO⁷³. L'arbitre statuera que cette décision est conforme à une politique de l'établissement qui prévoit que son site Web ne peut être utilisé à des fins publicitaires sans lien avec ses activités⁷⁴.

1.3.4 L'obligation contractuelle d'un médecin du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) de produire des recherches

Rolf Heinmüller, médecin et scientifique rattaché à l'Université de Montréal, reçoit le mandat de rédiger un rapport de recherche sur l'efficacité d'un programme de santé⁷⁵. Un contrat *intuitu personae* entre lui et le CHUM précise que le rapport doit être soumis dans un délai précis, ce que le médecin n'est pas en mesure de faire en raison d'un manque de temps. Le CHUM entreprend un recours en injonction qui aboutit à une transaction dans laquelle les parties s'entendent sur un nouveau délai qui, à nouveau, ne sera pas respecté⁷⁶. Un tribunal ordonne au médecin d'achever le rapport de recherche dans un nouveau délai qui est encore une fois dépassé. Le CHUM réussit à faire comparaître le médecin pour outrage au tribunal. Dans son jugement sur l'outrage, un juge de la Cour supérieure donne raison au médecin :

La jurisprudence des autres provinces canadiennes confirme que la liberté d'expression protège la production de recherche scientifique par l'entremise de la liberté académique. [...] Il y a lieu de conclure qu'il est inconcevable de forcer un scientifique à finaliser la rédaction d'un article ou à présenter des résultats de recherche auxquels il ne croit pas ou qu'il ne partage pas ou selon les méthodes imposées par un tiers et qu'il ne souhaite pas appliquer⁷⁷.

Le médecin sera acquitté de l'accusation d'outrage au tribunal portée contre lui⁷⁸.

⁷¹ *Ibid.*, par. 52-66.

⁷² *Ibid.*, par. 228.

⁷³ *Ibid.*, par. 73.

⁷⁴ *Ibid.*, par. 239.

⁷⁵ *Centre hospitalier de l'Université de Montréal c. Heinmüller*, 2018 QCCS 223, par. 1.

⁷⁶ *Ibid.*, par. 7.

⁷⁷ *Ibid.*, par. 34 et 39.

⁷⁸ *Ibid.*, par. 47.

1.3.5 La protection des sources d'une chercheuse universitaire à l'UQAM

La chercheuse universitaire Marie-Ève Maillé effectue une enquête de terrain dans le cadre de ses études doctorales en communication. Elle conduit notamment des entrevues auprès de 93 personnes sur leur position par rapport à un projet éolien de l'entreprise Éoliennes de l'Érable⁷⁹. Sa thèse de doctorat est plus tard déposée comme rapport d'expert dans un recours collectif porté par des citoyens à l'encontre de l'opérateur-proprétaire du parc éolien⁸⁰. Ce dernier exige que M^{me} Maillé lui transmette les données brutes de son enquête de terrain, dont les noms des participants et son journal de recherche, ce qu'elle refuse⁸¹. Pendant plusieurs mois, l'UQAM ne soutient pas explicitement M^{me} Maillé, qui est alors professeure associée⁸². En janvier 2016, un tribunal lui ordonne de transmettre les documents demandés, ce qu'elle conteste dans une procédure en rétractation⁸³. En mai 2017, la Cour supérieure du Québec tranche en faveur de M^{me} Maillé en jugeant que les données demandées sont protégées par un privilège de confidentialité⁸⁴.

⁷⁹ Radio-Canada, « La chercheuse Marie-Ève Maillé n'aura pas à révéler l'identité de ses sources », 31 mai 2017, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1037161/chercheuse-uqam-maille-identite-sources-etude-gain-cause> (consulté le 29 octobre 2021).

⁸⁰ Rivard c. Éoliennes de l'Érable, 2017 QCCS 2259, par. 3-4.

⁸¹ *Ibid.*, par. 6.

⁸² Voir notamment Marie-Ève Maillé, *L'affaire Maillé*, Montréal, Éditions Écosociété, 2018, p. 45-48, 83-84, 93-100, 137-142.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Rivard, *supra* note 80, par. 75.

Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire



Annexe 3

Liste des mémoires, témoignages
et avis d'experts reçus

<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/enseignement-superieur/organismes-lies/commission-reconnaissance-liberte-academique/memoires>

Annexe 3 – Liste des mémoires, témoignages et avis d'experts reçus

Dans le cadre de son avis d'appel de mémoires, la Commission a reçu un total de 46 mémoires, témoignages et avis d'experts (un mémoire et deux témoignages sont de nature confidentielle).

Titre du document	Nom du témoin, de l'expert ou de l'organisme	Date du dépôt
Mémoire à la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)</u>	2021-07-09
Réponse du MAUT-APBM à l'appel de mémoires par la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Association des professeur(e)s et bibliothécaires de McGill (MAUT-APBM McGill)</u>	2021-07-02
Mémoire soumis à la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Bernadet, Arnaud et Arseneau, Isabelle</u>	2021-07-17
Une loi à exigence de réflexivité sur la liberté académique	<u>Bernatchez, Stéphane</u>	2021-07-02
Mémoire présenté dans le cadre de la consultation de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Comité-conseil sur la protection et la valorisation de la liberté d'expression de l'Université Laval</u>	2021-07-08
Mémoire à la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)</u>	2021-07-08
Mémoire des établissements universitaires québécois sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Conseil d'administration du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)</u>	2021-07-09
Mémoire soumis par le CQSU et l'AFPC-Québec, dans le cadre des consultations sur la liberté académique, pour la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Conseil québécois des syndicats universitaires (CQSU - AFPC-Québec) et l'Alliance de la fonction publique du Canada - Région du Québec (AFPC-Québec)</u>	2021-07-08
Mémoire sur la liberté académique en enseignement supérieur	<u>Conseil supérieur de l'éducation</u>	2021-06-23
Texte – liberté académique	<u>Drapeau, Martin</u>	2021-06-14
Être ou ne pas être libre, telle est la question?	<u>Dupré, Nicolas</u>	2021-06-11
Consultations de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Echaiz, Lucia Flores</u>	2021-07-10
Submission to the Committee of Experts on the Recognition of Academic Freedom	<u>Farrow Bryce, Douglas</u>	2021-07-01
La liberté universitaire dans le secteur universitaire	<u>Fédération de la recherche et de l'enseignement universitaire du Québec (FREUQ-CSQ)</u>	2021-07-07
Liberté académique en contexte universitaire	<u>Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)</u>	2021-07-09
Mémoire sur la liberté d'expression dans le cadre universitaire	<u>Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)</u>	2021-08-16
Le plein exercice des libertés académique et politique et du droit d'expression : une manifestation claire de la loyauté des professeur.e.s à l'égard de l'institution universitaire	<u>Fédération des professionnelles (FP-CSN)</u>	2021-07-06
La reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)</u>	2021-06-30
La nécessité d'une loi pour affirmer la liberté académique et fournir un cadre interprétatif	<u>Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)</u>	2021-07-07
Liberté académique à protéger	<u>Garant, Patrice</u>	2021-08-26

Titre du document	Nom du témoin, de l'expert ou de l'organisme	Date du dépôt
Mémoire concernant la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Greif, Hans-Jürgen et Boivin, Guy</u>	2021-07-14
Mémoire soumis à la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Grey, Julius et Bouchard-Racine, Michaëlla</u>	2021-06-29
To the Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Körner, Annett</u>	2021-07-01
Mémoire adressé à la commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Lemire, Daniel / Rodríguez, Raúl Ernesto Colón / Sellwood, Andy / Soderstrom, Melanie</u>	2021-06-28
	<u>Lovejoy, Shaun</u>	2021-07-01
	<u>Maillé, Marie-Ève</u>	2021-06-30
Mémoire sur la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Membres de la relève québécoise</u>	2021-07-09
Brief to the Committee of Experts on the Recognition of Academic Freedom	<u>Mercer, Mark</u>	2021-06-28
	<u>Polychronakos, Constantin</u>	2021-07-19
« "On ne peut plus rien dire!" -Vraiment? Parlons-en! Réflexion sur la liberté d'expression en milieu académique »	<u>Poucet, Antoine</u>	2021-08-28
	<u>Provost, Patrick</u>	2021-07-09
Rapport de la Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire	<u>Rapport de la Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire, Université de Montréal</u>	2021-06-21
Brief on Academic Freedom	<u>Salzman, Philip Carl</u>	2021-06-18
Mémoire sur la liberté académique	<u>Seymour, Michel</u>	2021-07-02
Mémoire du Syndicat des Auxiliaires de Recherche et d'Enseignement de l'Université de Sherbrooke	<u>Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement de l'Université de Sherbrooke (SAREUS)</u>	2021-07-08
Un enseignement à l'abri de l'arbitraire pour les personnes chargées de cours	<u>Syndicat des chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières (SCC-UQTR)</u>	2021-07-07
Liberté académique et liberté d'expression dans les universités : mieux les définir pour mieux les respecter	<u>Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL)</u>	2021-06-29
Mémoire sur la liberté académique	<u>Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'Université du Québec à Montréal (SPPEUQAM-CSN)</u>	2021-07-08
La liberté d'expression inhérente aux libertés universitaires - Principes, contexte et enjeux	<u>Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM)</u>	2021-07-07
	<u>Think Heterodox</u>	2021-07-08
Réponses aux questions posées par la Commission scientifique et technique sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire	<u>Trudel, Pierre</u>	2021-07-06
La liberté académique universitaire	<u>Union étudiante du Québec (UEQ)</u>	2021-06-30
Énoncé sur la liberté universitaire	<u>Université McGill - Énoncé sur la liberté universitaire</u>	2021-07-08

Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire



Annexe 4

Liste des personnes entendues
dans le cadre des audiences
publiques

https://www.youtube.com/results?sp=mAEB&search_query=commission+scientifique+et+technique+ind%C3%A9pendante+sur+la+libert%C3%A9+acad%C3%A9mique

Annexe 4 – Liste des personnes entendues dans le cadre des audiences publiques

Les audiences publiques de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire se sont tenues du 24 août au 1^{er} septembre 2021 à Québec. Ces séances ont été diffusées en direct sur YouTube et peuvent être visionnées en cliquant sur la flèche ci-dessous :



HC = témoignage à huis clos
23 témoins au total, dont 3 à huis clos

	Nom du témoin	Organismes ou autres	Date d'audience
1	Daniel Lemire, professeur au département science et technologie Raúl Ernesto Colón Rodríguez, professeur à la Faculté des arts	Université TÉLUQ Université d'Ottawa	2021-08-24
2	Zachary Patterson, fondateur Christopher Dummitt, fondateur	Think Heterodox	2021-08-24
3	HC		2021-08-24
4	Arnaud Bernadet, professeur agrégé Isabelle Arseneau, professeure agrégée	Département des littératures de langue française, de traduction et de création de l'Université McGill	2021-08-24
5	Jean-François Gaudreault-DesBiens, professeur titulaire à la Faculté de droit	Université de Montréal	2021-08-25
6	HC		2021-08-25
7	Patrick Provost, professeur titulaire	Université Laval	2021-08-25
8	HC		2021-08-25
9	Francis Houde, président du Comité intersectoriel étudiant – Fonds de recherche du Québec	Membres de la relève québécoise	2021-08-25
10	Pierre Trudel, professeur à la Faculté de droit	Université de Montréal	2021-08-26
11	Mark Mercer, président	Society for Academic Freedom and Scholarship (SAFS)	2021-08-26
12	Jonathan Savard, président	Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement de l'Université de Sherbrooke (SAREUS)	2021-08-26
13	Vincent Beaucher, président Catherine Huart, conseillère à l'action professionnelle – éducation	Fédération de la recherche et de l'enseignement universitaire du Québec (FREUQ-CSQ) Centrale des syndicats du Québec	2021-08-31
14	Christine Gauthier, vice-présidente responsable du regroupement université Benoît Lacoursière, secrétaire général et trésorier	Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)	2021-08-31
15	Maryse Lassonde, présidente Marie-Noëlle Sergerie, agente de recherche	Conseil supérieur de l'éducation (CSE)	2021-08-31
16	Meriem Khatem, coordonnatrice aux affaires externes Marie-Hélène Rivest, secrétaire générale	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)	2021-08-31
17	Daniel Jutras, recteur Valérie Amiraux, vice-rectrice aux partenariats	Université de Montréal	2021-08-31
18	Pierre Cossette, président Magda Fusaro, vice-présidente	Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)	2021-08-31

	Nom du témoin	Organismes ou autres	Date d'audience
19	Louise Briand, vice-présidente secteur universitaire	Fédération des professionnelles (FP-CSN)	2021-09-01
20	Alain Rochon, doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art de design et président du Comité-conseil Robert Beauregard, vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes	Comité-conseil sur la protection et la valorisation de la liberté d'expression de l'Université Laval	2021-09-01
21	Myrlande Pierre, vice-présidente responsable du mandat Charte Samuel Blouin, chercheur	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)	2021-09-01
22	Jean Portugais, président Michel Lacroix, professeur à l'Université du Québec et membre du comité exécutif de la FQPPU	Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)	2021-09-01
23	Samuel Poitras, président Alice Lemieux-Bourque, coordonnatrice à l'enseignement supérieur	Union étudiante du Québec (UEQ)	2021-09-01

Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire



Annexe 5 Questionnaire transmis au corps professoral

Juin 2021

Le gouvernement du Québec a mis sur pied la :

[Commission scientifique et technique, indépendante, sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire](#)

Cette Commission a pour mandat de proposer des orientations en matière de liberté universitaire et de déterminer le meilleur véhicule pour reconnaître celle-ci. Pour ce faire, elle doit produire un état de situation sur la question de la liberté universitaire au Québec et analyser les enjeux qui y sont associés **d'ici l'automne 2021**.

À cet effet, il est essentiel de consulter l'ensemble des professeures, professeurs, chargées de cours et chargés de cours du réseau universitaire au moyen d'un **questionnaire**. La communauté étudiante pourra, quant à elle, exprimer son point de vue par le biais d'un sondage distinct. Nous vous saurions gré de remplir ce questionnaire d'ici le **28 juin 2021**.

Seuls les membres de la Commission et le personnel autorisé dans l'exercice de leurs fonctions et pour les tâches qu'ils doivent accomplir auront accès aux renseignements personnels transmis, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Les informations seront traitées de manière strictement **confidentielle** et analysées dans le respect de l'anonymat des répondantes et de répondants.

Le questionnaire est d'une durée d'environ **15 minutes**.

En 1997, l'UNESCO adoptait la *Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur*, qui définissait clairement la nature et les exigences de la liberté académique et de sa protection :

27. L'exercice des libertés académiques doit être garanti aux enseignant(e)s de l'enseignement supérieur, ce qui englobe la liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale, la liberté d'effectuer des recherches et d'en diffuser et publier les résultats, le droit d'exprimer librement leur opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel ils ou elles travaillent, le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle et celui de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques représentatives. L'ensemble des enseignant(e)s de l'enseignement supérieur devraient pouvoir exercer leurs fonctions sans subir de discrimination d'aucune sorte ni avoir à craindre de mesures restrictives ou répressives de la part de l'État ou de toute autre source. [...]

Dans les questions suivantes, l'expression « liberté universitaire » réfère à la définition proposée dans la « [Déclaration sur la liberté universitaire](#) » adoptée par les universités canadiennes en 1991 :

« La liberté universitaire consiste en la liberté d'enseigner et de s'adonner à la recherche au sein du milieu universitaire. La liberté universitaire est indissociable du mandat des universités en matière de recherche de la vérité, de formation des étudiant(e)s, de diffusion du savoir et de compréhension de la nature des choses ».

Plus loin dans cette déclaration, on précise que :

« La recherche des faits et de la vérité constitue le principe directeur des universités, des professeur(e)s et des étudiant(e)s. La liberté universitaire se doit par conséquent de reposer sur un discours raisonné, sur de la recherche et des activités savantes rigoureuses et approfondies, ainsi que sur l'évaluation par les pairs.

La liberté universitaire est toutefois encadrée par les normes professionnelles applicables aux diverses disciplines, et par l'obligation de chaque établissement de structurer sa mission d'enseignement. L'importance attachée au respect des normes professionnelles est révélatrice de la rigueur des processus de recherche, non de leurs résultats. »

1. À votre connaissance, l'établissement d'enseignement universitaire dans lequel vous travaillez a-t-il des documents officiels assurant la protection de la liberté universitaire?*

 - a) Oui
 - b) Non
 - c) Je ne sais pas
 - d) Refus de répondre

2. Exprimez votre opinion concernant l'affirmation suivante : mon établissement m'a fourni une introduction adéquate au concept de liberté universitaire.*

 - a) Totalement d'accord
 - b) Plutôt d'accord
 - c) Ni d'accord ni en désaccord
 - d) Plutôt en désaccord
 - e) Totalement en désaccord
 - f) Je ne sais pas
 - g) Refus de répondre

3. Exprimez votre opinion concernant l'affirmation suivante : les établissements d'enseignement universitaire devraient être encouragés à organiser des conférences, des séances d'information et des formations sur la liberté universitaire pour le personnel.*

 - a) Totalement d'accord
 - b) Plutôt d'accord
 - c) Ni d'accord ni en désaccord
 - d) Plutôt en désaccord
 - e) Totalement en désaccord
 - f) Je ne sais pas
 - g) Refus de répondre

4. Exprimez votre opinion concernant l'affirmation suivante : j'ai une connaissance suffisante du concept de liberté universitaire et des droits et responsabilités qui y sont associés.*

 - a) Totalement d'accord
 - b) Plutôt d'accord
 - c) Ni d'accord ni en désaccord
 - d) Plutôt en désaccord
 - e) Totalement en désaccord
 - f) Je ne sais pas
 - g) Refus de répondre

5. Exprimez votre opinion concernant l'affirmation suivante : j'ai une meilleure compréhension du concept de liberté universitaire aujourd'hui que lorsque j'ai commencé à travailler au sein de mon établissement.*
- a) Totalemment d'accord
 - b) Plutôt d'accord
 - c) Ni d'accord ni en désaccord
 - d) Plutôt en désaccord
 - e) Totalemment en désaccord
 - f) Je ne sais pas
 - g) Refus de répondre
6. Selon vous, comment la protection de la liberté universitaire a-t-elle évolué au cours des cinq dernières années au sein de votre établissement? Est-elle : *
- a) Beaucoup mieux protégée?
 - b) Un peu mieux protégée?
 - c) Inchangée?
 - d) Un peu moins protégée?
 - e) Beaucoup moins protégée?
 - f) Je ne sais pas
 - g) Refus de répondre
7. À votre connaissance, existe-t-il un mécanisme pour recevoir et traiter les plaintes concernant les violations de la liberté universitaire au sein de votre établissement? (Ex. : secrétariat général, ombudsman, règlement des griefs)*
- a) Oui
 - b) Non
 - c) Je ne sais pas
 - d) Refus de répondre
8. Au cours des cinq dernières années, au sein de votre établissement, avez-vous été soumis à une ou des mesures disciplinaires formelles pour des points de vue que vous avez exprimés?*
- a) Oui
 - b) Non
 - c) Je ne sais pas
 - d) Refus de répondre

9. Si vous avez répondu « Oui » à la question 8, considérez-vous que ces mesures disciplinaires ont porté atteinte à votre **liberté universitaire** :

- a) Oui
- b) Non
- c) Ne s'applique pas
- d) Refus de répondre

10. Si vous avez répondu « Oui » à la question 8, considérez-vous que ces mesures disciplinaires ont porté atteinte à votre **liberté d'expression**?

- a) Oui
- b) Non
- c) Ne s'applique pas
- d) Refus de répondre

11. Si vous avez répondu « Oui » à la question 8, dans quelles circonstances les événements ayant mené à de telles mesures disciplinaires se sont-ils produits? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

- a) À la suite de paroles ou opinions que vous avez exprimées dans le cadre de vos activités d'enseignement
- b) À la suite de points de vue exprimés dans une publication scientifique
- c) À la suite de points de vue exprimés dans un forum non public au sein de votre établissement (ex. : lors de réunions des instances universitaires, de réunions départementales ou de rencontres avec des membres de la direction, dans des courriels à des collègues)
- d) À la suite de paroles prononcées dans un forum public en dehors de votre établissement (ex. : dans les médias, sur les réseaux sociaux)
- e) À la suite de points de vue exprimés dans un autre cadre
- f) Ne s'applique pas
- g) Refus de répondre

12. Si vous avez répondu « Oui » à la question 8, si vous le souhaitez, SVP décrivez dans quelles circonstances les événements ayant mené à de telles mesures disciplinaires se sont produits.

13. Si vous avez répondu « Oui » à la question 8, à quel type de mesures disciplinaires avez-vous été soumis? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

- a) Refus de promotion
- b) Rétrogradation
- c) Transfert dans un autre département/centre/unité au sein de votre établissement
- d) Se voir confier des tâches administratives différentes / moins nombreuses / supplémentaires
- e) Se voir confier des tâches d'enseignement ou de recherche différentes / moins nombreuses / supplémentaires
- f) Diminution ou suppression des fonds / installations / équipements de recherche
- g) Autre forme de sanction
- h) Ne s'applique pas
- i) Refus de répondre

14. Si vous avez répondu « Oui » à la question 8, si vous le souhaitez, SVP décrivez à quel type de mesures disciplinaires vous avez été soumis.

15. Au cours des cinq dernières années, dans le cadre de vos fonctions, avez-vous été victimes de représailles ou de menaces de représailles de la part des employées, employés, étudiantes ou étudiants de votre établissement en raison de points de vue exprimés?*

- a) Oui
- b) Non
- c) Refus de répondre

16. Si vous avez répondu « Oui » à la question 15, de quelle nature étaient ces représailles? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

- a) De nature physique
- b) De nature psychologique (remarques désobligeantes, propos injurieux, insinuations malveillantes, etc.)
- c) Harcèlement psychologique ou sexuel (paroles, gestes ou comportements répétés, hostiles, portant atteinte à votre dignité ou à votre intégrité)
- d) Fausses accusations portées contre vous
- e) Autres
- f) Ne s'applique pas
- g) Refus de répondre

17. Si vous avez répondu « Oui » à la question 15, si vous le souhaitez, SVP décrivez la nature des représailles.

18. Au cours des cinq dernières années, dans le cadre de **mes activités d'enseignement**, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives en m'abstenant **d'enseigner un sujet en particulier** :*

- a) Régulièrement
- b) Parfois
- c) Rarement
- d) Jamais
- e) Refus de répondre

19. Au cours des cinq dernières années, dans le cadre de **mes activités d'enseignement**, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives en m'abstenant de **m'exprimer sur un sujet lié** à l'activité d'enseignement :*

- a) Régulièrement
- b) Parfois
- c) Rarement
- d) Jamais
- e) Refus de répondre

20. Au cours des cinq dernières années, dans le cadre de **mes activités d'enseignement**, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives en m'abstenant **d'utiliser certains mots** :*

- a) Régulièrement
- b) Parfois
- c) Rarement
- d) Jamais
- e) Refus de répondre

21. Au cours des cinq dernières années, dans le cadre de mes **activités de recherche**, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives en m'abstenant **de faire des recherches sur un sujet** particulier :*

- a) Régulièrement
- b) Parfois
- c) Rarement
- d) Jamais
- e) Refus de répondre

22. Au cours des cinq dernières années, dans le cadre de mes **activités de recherche**, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives en m'abstenant **de publier sur un sujet** en particulier :*

- a) Régulièrement
- b) Parfois
- c) Rarement
- d) Jamais
- e) Refus de répondre

23. Si vous vous êtes déjà censurée/censuré par crainte de répercussions négatives, veuillez décrire votre expérience :

24. Au cours des cinq dernières années, avez-vous déjà eu l'impression que votre liberté universitaire a été brimée en raison de votre genre, de votre identité de genre, de votre orientation sexuelle, de votre ethnicité, de vos points de vue ou affiliations politiques, de vos croyances religieuses ou autres? *

- a) Oui
- b) Non
- c) Refus de répondre

25. Si vous avez répondu « Oui » à la question 24, quelle est ou quelles sont les raisons? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

- a) Votre genre
- b) Votre identité de genre
- c) Votre orientation sexuelle
- d) Votre ethnicité
- e) Vos points de vue ou affiliations politiques
- f) Vos croyances religieuses
- g) Autre raison

Veillez préciser :

- h) Ne s'applique pas
- i) Refus de répondre

26. Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion :*

- a) À des fins universitaires, les membres du corps professoral devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles.
- b) Il devrait être interdit aux membres du corps professoral d'utiliser certains mots, même à des fins universitaires.
- c) Je ne sais pas
- d) Refus de répondre

27. Si vous le souhaitez, SVP précisez votre réponse à la question 26.

28. Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion :*

- a) Les membres du corps professoral devraient pouvoir traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise, peu importe leur genre, identité de genre, orientation sexuelle, ethnicité ou religion.
- b) Certains contenus universitaires portant sur les réalités de groupes sous-représentés ou marginalisés (femmes, autochtones, minorités sexuelles et de genre, minorités ethniques ou religieuses, etc.) devraient être traités uniquement par les membres du corps professoral issus de ces groupes.
- c) Je ne sais pas
- d) Refus de répondre

29. Si vous le souhaitez, SVP précisez votre réponse à la question 28.

30. Selon vous, quelles sont présentement les principales sources de limitation de la liberté universitaire **en ce qui a trait à l'enseignement**?
Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

- a) Gouvernement
- b) Entreprises
- c) Étudiantes et étudiants
- d) Syndicats
- e) Direction de l'université
- f) Autres
- g) Aucune

31. Si vous avez coché Autres à la question 30, veuillez spécifier :

32. Selon vous, quelles sont présentement les principales sources de limitation de la liberté universitaire **en ce qui a trait à la recherche**?
Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

- a) Gouvernement
- b) Entreprise
- c) Étudiantes et étudiants
- d) Syndicats
- e) Direction de l'université
- f) Comité d'éthique institutionnel
- g) Organismes subventionnaires de recherche
- h) Autres
- i) Aucune

33. Si vous avez coché Autres à la question 32, veuillez spécifier :

34. À votre avis, **les dispositions actuelles** (normes, politiques, énoncés, conventions collectives, etc.) de protection de la liberté universitaire sont-elles adéquates?*

- a) Totalement adéquates
- b) Plutôt adéquates
- c) Ni adéquates ni inadéquates
- d) Plutôt inadéquates
- e) Totalement inadéquates
- f) Je ne sais pas
- g) Refus de répondre

35. À votre avis, est-ce que **les dispositions** de protection de la liberté universitaire devraient relever de :*

- a) Votre établissement?
- b) De normes nationales?
- c) Des deux?
- d) Je ne sais pas
- e) Refus de répondre

36. Dans le cas d'un litige impliquant votre liberté universitaire, jugez-vous que **les mécanismes actuels de résolution** sont adéquats?*

- a) Totalement adéquats
- b) Plutôt adéquats
- c) Ni adéquats ni inadéquats
- d) Plutôt inadéquats
- e) Totalement inadéquats
- f) Je ne sais pas
- g) Refus de répondre

37. Dans le cas d'un litige impliquant votre liberté universitaire, préféreriez-vous que celui-ci soit traité :*

- a) Au sein de votre établissement?
- b) Par une instance nationale, pour l'ensemble du Québec?
- c) Je ne sais pas
- d) Refus de répondre

38. Si vous le souhaitez, SVP précisez votre réponse à la question 37.

39. Est-ce qu'il y a d'autres éléments concernant la liberté universitaire qui n'ont pas été traités? Tout autre commentaire :

PROFIL DES RÉPONDANTS

40. À quel genre vous identifiez-vous?*

- a) Homme
- b) Femme
- c) Autres
- d) Refus de répondre

41. À quel groupe d'âge appartenez-vous?*

- a) Moins de 35 ans
- b) De 35 à 44 ans
- c) De 45 à 54 ans
- d) De 55 à 64 ans
- e) De 65 à 74 ans
- f) Plus de 75 ans

42. Faites-vous partie d'une minorité visible ou d'une minorité ethnique?*

- a) Oui
- b) Non
- c) Refus de répondre

43. Faites-vous partie des peuples autochtones?*

- a) Oui
- b) Non
- c) Refus de répondre

44. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?*

- a) Français
- b) Anglais
- c) Autre

45. Dans quel domaine travaillez-vous?*

- a) Sciences naturelles et mathématiques
- b) Génies
- c) Médecine, sciences de la santé et sciences biomédicales
- d) Lettres et humanités
- e) Éducation
- f) Psychologie, sciences de la gestion et sciences sociales
- g) Arts
- h) Autre

Veillez préciser :

46. Depuis combien d'années êtes-vous professeure/ professeur, chargée de cours/chargé de cours?*

- a) De 0 à 5 ans
- b) De 5 à 10 ans
- c) De 10 à 15 ans
- d) 15 ans et plus

47. Quel est votre statut?*

- a) Professeure adjointe ou professeur adjoint
- b) Professeure agrégée ou professeur agrégé
- c) Professeure titulaire ou professeur titulaire
- d) Chargée de cours ou chargé de cours
- e) Maître d'enseignement
- f) Professeure invitée ou professeur invité
- g) Professeure associée ou professeur associé
- h) Professeure retraitée ou professeur retraité
- i) Professeure suppléante ou professeur suppléant
- j) Autre (précisez)

48. Où est situé l'établissement universitaire pour lequel vous travaillez?*

- a) À Montréal
- b) Ailleurs au Québec

Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire



Annexe 6

Questionnaire du sondage réalisé
auprès de la communauté étudiante

Juin 2021

La liberté universitaire consiste en la liberté d'enseigner et de s'adonner à la recherche au sein du milieu universitaire. La liberté universitaire est indissociable du mandat des universités en matière de recherche de la vérité, de formation des étudiantes et étudiants, de diffusion du savoir et de compréhension de la nature des choses.

Plusieurs événements médiatisés mettant en cause la liberté universitaire ont eu lieu récemment au sein du milieu universitaire. Ces événements ont suscité un débat sur la place à accorder à cette liberté au sein des universités et sur les moyens de la protéger. Ce questionnaire vise à mieux connaître le point de vue des étudiantes et étudiants sur les droits et obligations rattachés à la liberté universitaire.

PROFIL DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS

1. À quel genre vous identifiez-vous?

- a) Homme
- b) Femme
- c) Autre
- d) Refus de répondre

2. À quel groupe d'âge appartenez-vous?*

- a) Moins de 20 ans
- b) De 20 à 24 ans
- c) De 25 à 29 ans
- d) De 30 à 34 ans
- e) De 35 à 39 ans
- f) De 40 à 54 ans
- g) 55 ans et plus

3. À quel cycle étudiez-vous?

- a) Premier cycle
- b) Deuxième cycle
- c) Troisième cycle
- d) Autre

4. Dans quel domaine étudiez-vous?
- a) Sciences naturelles et mathématiques
 - b) Génie
 - c) Médecine, sciences de la santé et sciences biomédicales
 - d) Lettres et humanités
 - e) Éducation
 - f) Psychologie, sciences de la gestion et sciences sociales
 - g) Arts
 - h) Autre (Précisez)
5. Faites-vous partie d'une minorité visible ou d'une minorité ethnique?
- a) Oui
 - b) Non
 - c) Refus de répondre
6. Faites-vous partie des peuples autochtones?
- a) Oui
 - b) Non
 - c) Refus de répondre
7. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?
- a) Français
 - b) Anglais
 - c) Autre
8. Où se situe l'établissement universitaire dans lequel vous étudiez?
- a) Montréal
 - b) Ailleurs au Québec
9. Est-ce que l'un de vos parents a déjà fréquenté un établissement d'enseignement universitaire?
- b) Oui
 - c) Non
 - d) Refus de répondre

QUESTIONS

10. J'ai une connaissance suffisante du concept de liberté universitaire et des droits et responsabilités qui y sont associés.
- a) Totalement d'accord
 - b) Plutôt d'accord
 - c) Ni d'accord ni en désaccord
 - d) Plutôt en désaccord
 - e) Totalement en désaccord
 - f) Je ne sais pas
 - g) Refus de répondre
11. Les établissements d'enseignement universitaire devraient faire davantage d'efforts pour faire connaître les dispositions de protection de la liberté universitaire à la communauté étudiante.
- a) Totalement d'accord
 - b) Plutôt d'accord
 - c) Plutôt en désaccord
 - d) Totalement en désaccord
 - e) Je ne sais pas
 - f) Refus de répondre
12. Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion :
- a) À des fins universitaires, les membres de la **communauté étudiante** devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles.
 - b) Il devrait être interdit aux membres de la **communauté étudiante** d'utiliser certains mots, même à des fins universitaires.
 - c) Je ne sais pas
 - d) Refus de répondre
13. Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion :
- a) À des fins universitaires, les membres **du corps professoral** devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles.
 - b) Il devrait être interdit aux membres **du corps professoral** d'utiliser certains mots, même à des fins universitaires.
 - c) Je ne sais pas
 - d) Refus de répondre

14. Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion :

- a) Les membres du corps professoral devraient pouvoir traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise, peu importe leur genre, identité de genre, orientation sexuelle, ethnicité ou religion.
- b) Certains contenus universitaires portant sur les réalités de groupes sous-représentés ou marginalisés (femmes, autochtones, minorités sexuelles et de genre, minorités ethniques ou religieuses, etc.) devraient être traités uniquement par les membres du corps professoral issus de ces groupes.
- c) Je ne sais pas
- d) Refus de répondre

15. Avez-vous déjà été témoin d'une situation où un **membre du corps professoral** s'est censuré lors d'un cours ou d'un séminaire?

- a) Oui
- b) Non
- c) Refus de répondre

16. Au cours de mes études universitaires, je me suis censurée ou censuré par crainte de répercussions négatives lors d'interventions (orales ou écrites) pendant les cours ou séminaires :

- a) Oui
- b) Non

16.1 En m'abstenant de **m'exprimer sur un sujet particulier** en lien avec le contenu du cours :

- a) Régulièrement
- b) Parfois
- c) Rarement
- d) Refus de répondre

16.2 En m'abstenant **d'utiliser certains mots** pour ne pas heurter d'autres étudiantes ou étudiants :

- a) Régulièrement
- b) Parfois
- c) Rarement
- d) Refus de répondre

17. [Étudiantes et étudiants aux 2^e et 3^e cycles] Je me suis censurée ou censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités **de recherche** :

- a) Oui
- b) Non

17.1 En m'abstenant **de faire des recherches** sur un sujet particulier :

- a) Régulièrement
- b) Parfois
- c) Rarement
- d) Refus de répondre

17.2 En m'abstenant **de publier sur un sujet** en particulier :

- a) Régulièrement
- b) Parfois
- c) Rarement
- d) Refus de répondre

18. Si vous vous êtes déjà censurée ou censuré par crainte de répercussions négatives, veuillez décrire votre expérience si vous le désirez :

19. Je me suis déjà senti heurtée ou heurté par les propos d'un membre du corps professoral :

- a) Oui, en raison de mots utilisés
- b) Oui, en raison de sujets abordés
- c) Oui, en raison de mots et de sujets
- d) Non
- e) Refus de répondre

Si oui, veuillez préciser si vous le désirez :

19.1 Je considère que les mots utilisés ou les sujets abordés par le membre du corps professoral étaient nécessaires à des fins universitaires.

- a) Oui
- b) Non
- c) Je ne sais pas
- d) Refus de répondre

19.1.1. Si non, avez-vous exprimé vos préoccupations?

- a) Oui
- b) Non
- c) Refus de répondre

19.1.2. À qui en avez-vous parlé?

- a) Au professeur directement
- b) À un autre membre du corps professoral
- c) Au département
- d) À une instance administrative au sein de l'université
- e) À l'association étudiante
- f) Autre
- g) Refus de répondre

20. Est-ce qu'il y a d'autres éléments concernant la liberté universitaire sur lesquels vous aimeriez vous exprimer?

Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire



Annexe 7 Quelques dispositions constitutionnelles traitant de la liberté universitaire

Annexe 7 – Quelques dispositions constitutionnelles traitant de la liberté universitaire

Pays	Document constitutionnel	Article	Extrait
Afrique du Sud	<i>Constitution of the Republic of South Africa</i> ¹	16(1)	1. Everyone has the right to freedom of expression, which includes [...] d. academic freedom and freedom of scientific research.
Allemagne	<i>Basic Law for the Federal Republic of Germany</i> ²	5(3)	Arts and sciences, research and teaching shall be free. The freedom of teaching shall not release any person from allegiance to the constitution.
Brésil	<i>Constitution of the Federative Republic of Brazil</i> ³	5(IX)	All persons are equal before the law, without any distinction whatsoever, Brazilians and foreigners residing in the country being ensured of inviolability of the right to life, to liberty, to equality, to security and to property, on the following terms: [...] the expression of intellectual, artistic, scientific, and communications activities is free, independently of censorship or license;
Espagne	<i>The Spanish Constitution</i> ⁴	20	The following rights are recognised and protected: [...] b. the right to literary, artistic, scientific and technical production and creation; c. the right to academic freedom; [...] The exercise of these rights may not be restricted by any form of prior censorship.
Estonie	<i>Estonia's Constitution of 1992</i> ⁵	38	Science and art and their instruction are free.
Grèce	<i>The Constitution of Greece</i> ⁶	16(1)	Art and science, research and teaching shall be free and their development and promotion shall be an obligation of the State. Academic freedom and freedom of teaching shall not exempt anyone from his duty of allegiance to the Constitution.
Japon	<i>The Constitution of Japan</i> ⁷	23	Academic freedom is guaranteed.
Philippines	<i>The Constitution of the Republic of the Philippines</i> ⁸	14(5)(2)	Academic freedom shall be enjoyed in all institutions of higher learning.

¹ République d'Afrique du Sud, *Constitution of the Republic of South Africa*, 1996, <https://www.gov.za/documents/constitution/chapter-2-bill-rights#16> (consulté le 19 novembre 2021), art. 16(1).

² République fédérale d'Allemagne, *Basic Law for the Federal Republic of Germany*, 1949, https://www.gesetze-im-internet.de/englisch_gg/englisch_gg.html#p0034 (consulté le 19 novembre 2021), art. 5(3).

³ République fédérative du Brésil, *Constitution of the Federative Republic of Brazil*, 2017, https://www.constituteproject.org/constitution/Brazil_2017.pdf?lang=en (consulté le 19 novembre 2021), art. 5(IX).

⁴ Royaume d'Espagne, *The Spanish Constitution*, 2011, https://www.constituteproject.org/constitution/Spain_2011.pdf?lang=en (consulté le 19 novembre 2021), art. 20.

⁵ République d'Estonie, *Estonia's Constitution of 1992*, 2015, https://www.constituteproject.org/constitution/Estonia_2015.pdf?lang=en (consulté le 19 novembre 2021), art. 38.

⁶ République hellénique, *The Constitution of Greece*, 2019, <https://www.hellenicparliament.gr/UserFiles/f3c70a23-7696-49db-9148-f24dce6a27c8/001-156%20agliko.pdf> (consulté le 19 novembre 2021), art. 16(1).

⁷ Japon, *The Constitution of Japan*, 1947, https://japan.kantei.go.jp/constitution_and_government_of_japan/constitution_e.html (consulté le 19 novembre 2021), art. 23.

⁸ République des Philippines, *The Constitution of the Republic of the Philippines*, 1987, <https://www.officialgazette.gov.ph/constitutions/1987-constitution/> (consulté le 19 novembre 2021), art. 14(5)(2).

Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire



Annexe 8 Résultats du questionnaire transmis au corps professoral

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/organismes-lies/Rapport_profs_public.pdf?1632916572

Septembre 2021
Mis à jour décembre 2021

Table des matières

Contexte et objectifs.....	3
Faits saillants	4
Méthodologie.....	6
Résultats détaillés	12
Connaissances au sujet de la liberté académique	12
Évolution de la liberté universitaire.....	17
Mesures disciplinaires	18
Expériences avec des représailles.....	24
Expériences personnelles avec la censure	26
Sentiment de liberté universitaire brimée	43
Opinions sur la liberté universitaire	45
Sources de limitation de la liberté universitaire	55
Opinions sur la protection de la liberté universitaire	57

Contexte et objectifs

Afin de respecter le mandat qui lui a été confié, dont celui de produire une description des situations récentes qui ont mis en cause le concept de liberté universitaire au Québec, la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire a soumis un questionnaire au corps professoral (professeures et professeurs, et chargées et chargés de cours) des universités québécoises au sujet de la liberté universitaire¹. La Commission souhaitait notamment :

- Mieux comprendre le niveau de connaissance du corps professoral au sujet de la liberté universitaire et l'importance accordée à celle-ci;
- Évaluer la fréquence et l'importance des incidents mettant en cause la liberté universitaire;
- Évaluer la manière dont la situation actuelle est vécue par les membres du corps professoral.

Ce rapport met en lumière :

- Le niveau de connaissance des membres du corps professoral concernant le concept de liberté universitaire;
- Leurs expériences avec les représailles et la censure;
- Leurs points de vue sur la manière dont devrait être protégée la liberté universitaire.

¹ Notons que les termes « liberté universitaire » et « liberté académique » sont utilisés comme des synonymes dans ce rapport.

Faits saillants²

Connaissances au sujet de la liberté universitaire

- 58 % des personnes répondantes affirment ne pas savoir si leur établissement possède des documents officiels assurant la protection de la liberté universitaire.
- 83 % des personnes répondantes considèrent que les établissements devraient être encouragés à organiser des conférences ou des séances d'information sur la liberté universitaire.

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années :

- 60 % des personnes répondantes affirment s'être censurées en évitant d'utiliser certains mots (19 % l'ont fait rarement, 25 %, parfois, et 16 %, régulièrement).
- 35 % des personnes répondantes affirment s'être censurées en évitant d'enseigner un sujet en particulier (12 % l'ont fait rarement, 16 %, parfois, et 7 %, régulièrement).
- 21 % des personnes répondantes affirment s'être censurées en évitant de publier sur un sujet en particulier (8 % l'ont fait rarement, 9 %, parfois, et 4 %, régulièrement).
- 19 % des personnes répondantes affirment s'être censurées en évitant de faire de la recherche sur un sujet particulier (7 % l'ont fait rarement, 8 %, parfois, et 4 %, régulièrement).

Opinions sur la liberté universitaire

- 82 % des personnes répondantes considèrent que les membres du corps professoral devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires.
- 90 % des personnes répondantes considèrent que les membres du corps professoral devraient pouvoir traiter de tous les contenus relevant de leur domaine d'expertise, et ce, peu importe leur genre, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur ethnicité ou leur religion.

² Pour faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis.

Opinions sur la protection de la liberté universitaire

- 50 % des personnes répondantes affirment ne pas savoir s'il existe un mécanisme de traitement des plaintes concernant les violations de la liberté universitaire dans leur établissement.
- 57 % des personnes répondantes considèrent que les dispositions sur la protection de la liberté universitaire devraient relever à la fois de normes nationales et de leur établissement.
 - En comparaison, 14 % considèrent qu'elles devraient relever de leur établissement uniquement.
- 46 % des personnes répondantes considèrent que les litiges impliquant la liberté universitaire devraient être traités au sein de leur établissement.
 - En comparaison, 28 % considèrent qu'ils devraient être traités par une instance nationale.

Méthodologie

- Les données du questionnaire ont été collectées entre le 9 juin et le 9 juillet 2021 auprès de 1 079 membres du corps professoral québécois (professeures et professeurs et chargées et chargés de cours).
 - La Commission a fait appel aux responsables des affaires académiques de chacune des universités afin qu'une invitation à remplir un questionnaire soit envoyée à l'ensemble des professeures et professeurs³. Elle leur a aussi demandé de transmettre cette invitation à l'ensemble des chargées et chargés de cours qui ont enseigné en 2019, en 2020 ou en 2021. Ce questionnaire a été déposé sur la plateforme [Consultation Québec](#). Au total, 33 667 membres du corps professoral québécois ont été sollicités.
 - L'échantillon de 1 079 personnes répondantes permet de faire ressortir des tendances significatives sur la liberté universitaire au Québec.
 - La représentativité de cet échantillon a été vérifiée grâce à l'enquête annuelle de Statistique Canada sur le personnel enseignant dans les universités canadiennes. Cette enquête reprend en bonne partie les mêmes caractéristiques sociodémographiques que celles de la présente étude et donne des résultats similaires (voir la description de l'échantillon, p. 7)⁴.

Pour l'année 2019-2020, Statistique Canada concluait que⁵ :

- 60 % du personnel enseignant est constitué d'hommes (alors que notre échantillon est de 58 %);
- 40 % du personnel enseignant est constitué de femmes (alors que notre échantillon est de 38 %);
- 19 % du personnel enseignant s'identifie comme une minorité visible (alors que notre échantillon est de 13 %);
- 10,8 % ont moins de 34 ans (alors que notre échantillon est de 12 %);
- 25 % ont entre 35 et 44 ans (alors que notre échantillon est de 27 %);
- 27 % ont entre 45 et 54 ans (alors que notre échantillon est de 28 %);
- 25 % ont entre 55 et 64 ans (alors que notre échantillon est de 23 %);
- 12,9 % ont 65 ans et plus (alors que notre échantillon est de 8 %).
- 62 % du personnel enseignant travaille à Montréal (alors que notre échantillon est de 61 %);
- 38 % du personnel enseignant travaille ailleurs au Québec (alors que notre échantillon est de 39 %).

Pour l'année 2018-2019, Statistique Canada concluait que :

³ L'unité statistique visée ici est l'ensemble du corps professoral. Notre unité d'analyse est donc le corps professoral et non pas les universités dans lesquelles ses membres travaillent. Afin de garantir l'anonymat des personnes répondantes tout en assurant la représentativité de l'échantillon, nous avons demandé aux personnes répondantes dans quelle région elles travaillent (Montréal ou ailleurs au Québec) au lieu de demander d'identifier leur université d'attache.

⁴ Tel que vérifié grâce aux données de Statistique Canada, la représentativité de l'échantillon est excellente. Il est donc possible de faire des analyses fiables à partir des 1079 personnes répondantes. Rappelons que la proportion des personnes répondantes par rapport à la population visée a moins d'importance que la représentativité de l'échantillon et qu'à l'échelle de 1000 personnes répondantes, les résultats sont généralement robustes. Voir René Gélinas, *Sondages. Outils de la démocratie ou opinion réalité?*, Montréal, Robert Laffont, 2018.

⁵ Statistique Canada, Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges – Personnel enseignant à plein temps (SPEUC-PT), [En ligne], enquête 2019-2020. https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=1310775#a1 (Consulté le 27 avril 2021).

- 57 % du personnel enseignant travaille en sciences humaines, sociales, de l'Éducation ou en Arts (alors que notre échantillon est de 57 %);
- 38 % du personnel enseignant travaille en sciences naturelles, en génies ou en santé (alors que notre échantillon est de 37 %);
- 5 % du personnel enseignant travaille dans une catégorie « Autres » (alors que notre échantillon est de 6 %).

- Une analyse préliminaire effectuée une semaine après le début de la consultation confirme aussi la cohérence des résultats obtenus : les réponses des 397 premières personnes répondantes sont essentiellement les mêmes que celles de l'échantillon final (n = 1 079).
- Comme dans toute consultation de ce genre, il est possible qu'un biais de sélection affecte les résultats.
 - Les personnes qui ont participé au sondage sont peut-être plus intéressées par le sujet ou ont peut-être vécu des expériences particulières qui expliquent les raisons pour lesquelles elles se sont senties interpellées par le questionnaire.
- En plus des fréquences brutes, des tableaux présentant des corrélations ont été intégrés à ce document.
 - Dans ces tableaux, les signes « > » et « < » signifient que le résultat pour la catégorie dont il est question est statistiquement plus élevé ou plus faible que la valeur attendue dans la population sondée.
 - La signification statistique a été calculée à l'aide d'un test de Chi-2 (χ^2) avec un niveau de confiance de 95 %.
 - La signification statistique prend en considération la taille de l'échantillon (nombre de personnes répondantes dans une catégorie).
- Une brève description a été ajoutée à la suite de la plupart des tableaux. Pour faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Pour certaines variables présentées, le faible nombre de personnes répondantes ne permet toutefois pas toujours de tirer des conclusions fiables.

Description de la population

Nombre des membres du corps professoral contactés selon leur université d'attache	Nombre (n)
Établissements membres du réseau de l'Université du Québec : <ul style="list-style-type: none"> · École de technologie supérieure (ETS) · École nationale d'administration publique (ENAP) · Institut national de recherche scientifique (INRS) · Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) · Université du Québec à Montréal (UQAM) · Université du Québec à Rimouski (UQAR) · Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) · Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) · Université du Québec en Outaouais (UQO) · Université TÉLUQ 	9 124
HEC Montréal	563
Polytechnique Montréal	922
Université Bishop's	372
Université Concordia	2 051
Université de Montréal	5 280
Université de Sherbrooke	4 430
Université Laval	3 370
Université McGill	7 555
Total	33 667

Description de l'échantillon

GENRE (%)		ÂGE (%)	
Homme	57,7	Moins de 35 ans	12,8
Femme	38,1	35-44 ans	27,9
Autre	1,2	45-54 ans	28,3
Refus de répondre	3,0	55-64 ans	23,1
		65-74 ans	7,0
		Plus de 75 ans	0,8

LIEU D'EMPLOI (%)		LANGUE (%)	
Montréal	61,4	Français	83,1
Ailleurs au Québec	38,6	Anglais	11,8

Description de l'échantillon

STATUT (%)		PEUPLES AUTOCHTONES (%)	
Fait partie d'une minorité visible ou ethnique	13,0	Fait partie des peuples autochtones	0,6
Ne fait pas partie d'une minorité visible ou ethnique	81,1	Ne fait pas partie des peuples autochtones	95,1
Refus de répondre	5,9	Refus de répondre	4,3

STATUT D'EMPLOI (%)	
Chargée ou chargé de cours	34,4
Maître d'enseignement	1,8
Professeure adjointe ou professeur adjoint	11,4
Professeure agrégée ou professeur agrégé	18,4
Professeure associée ou professeur associé	1,0
Professeure invitée ou professeur invité	0,6
Professeure retraitée ou professeur retraité	1,3
Professeure suppléante ou professeur suppléant	0,1
Professeure titulaire ou professeur titulaire	27,8
Autres	4,3

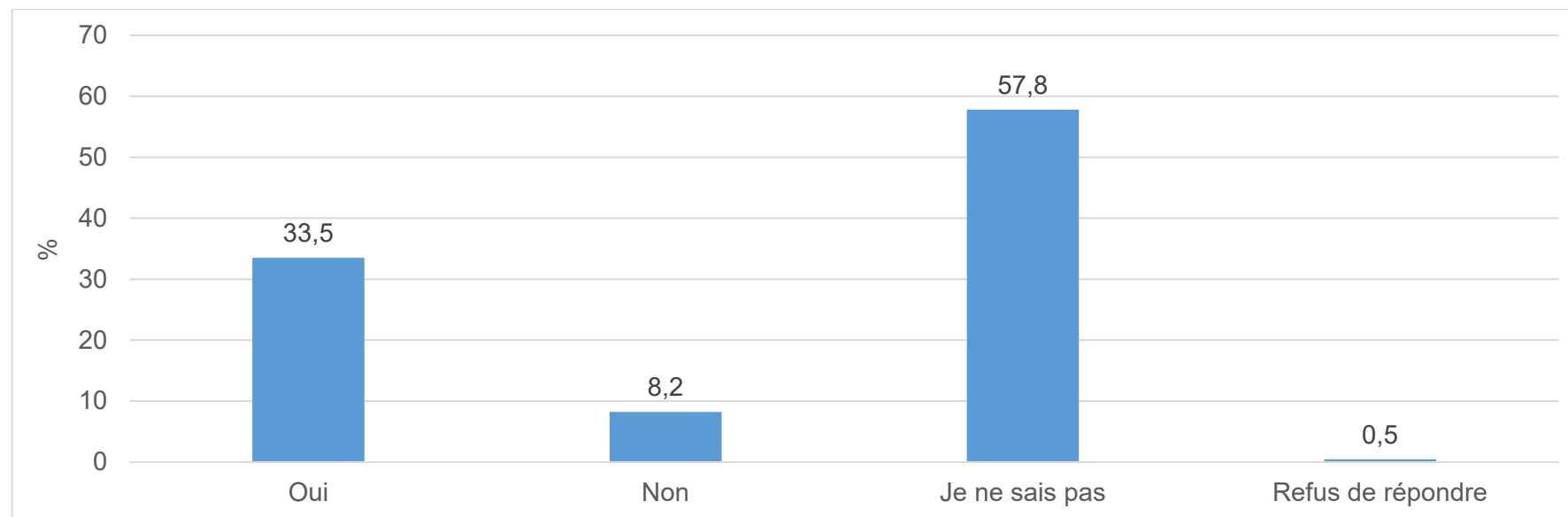
Description de l'échantillon

ANNÉES D'EXPÉRIENCE (%)		DOMAINE (%)	
0-5 ans	23,8	Sciences naturelles et mathématiques	12,0
5-10 ans	18,4	Génies	11,3
10-15 ans	20,4	Médecine, sciences de la santé et sciences biomédicales	13,2
15 ans et plus	37,4	Lettres et humanités	15,7
		Éducation	11,0
		Psychologie, sciences de la gestion et sciences sociales	25,5
		Arts	5,2
		Autres	6,2

Résultats détaillés

Connaissances au sujet de la liberté universitaire

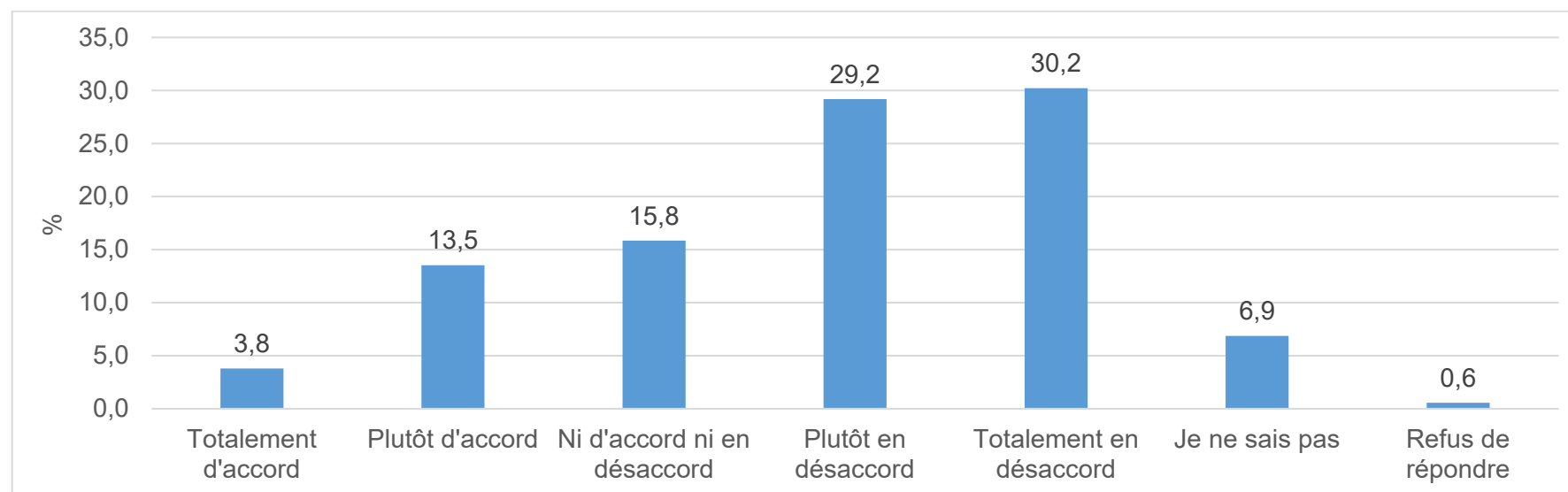
À votre connaissance, l'établissement d'enseignement universitaire dans lequel vous travaillez a-t-il des documents officiels assurant la protection de la liberté universitaire? (n = 1079)



58 % des personnes répondantes affirment ne pas savoir si leur établissement possède des documents officiels assurant la protection de la liberté universitaire.

Connaissances au sujet de la liberté universitaire

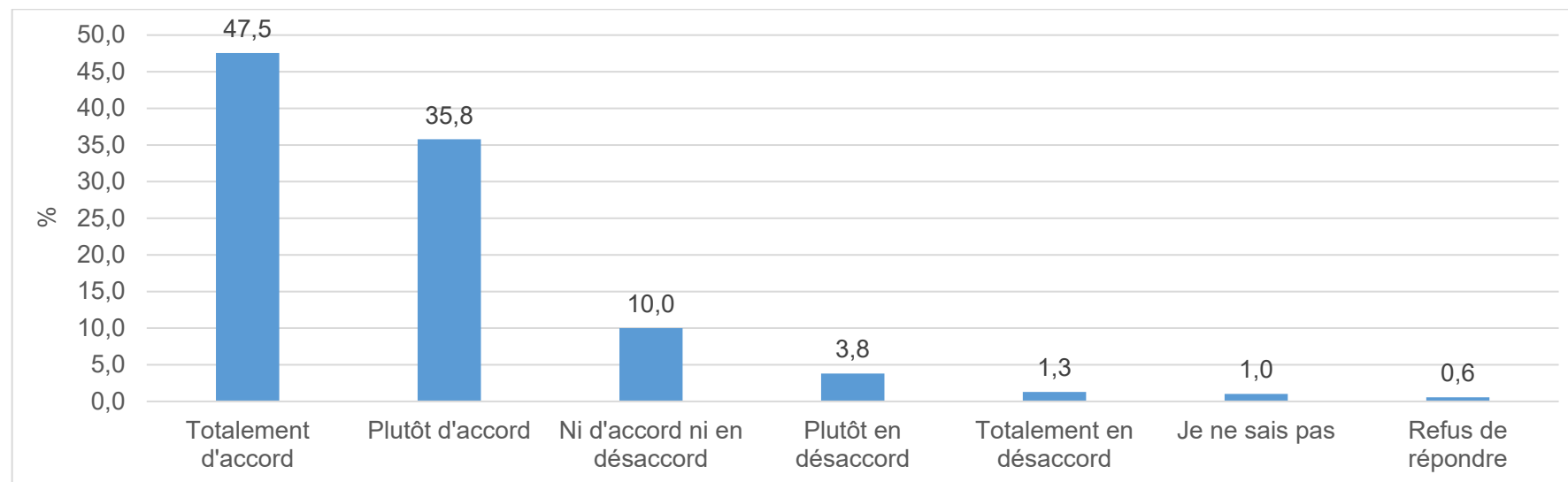
Exprimez votre opinion concernant l'affirmation suivante : mon établissement m'a fourni une introduction adéquate au concept de liberté universitaire. (n = 1079)



59 % des personnes répondantes affirment ne pas avoir reçu une introduction adéquate au concept de liberté universitaire de la part de leur établissement.

Connaissances au sujet de la liberté universitaire

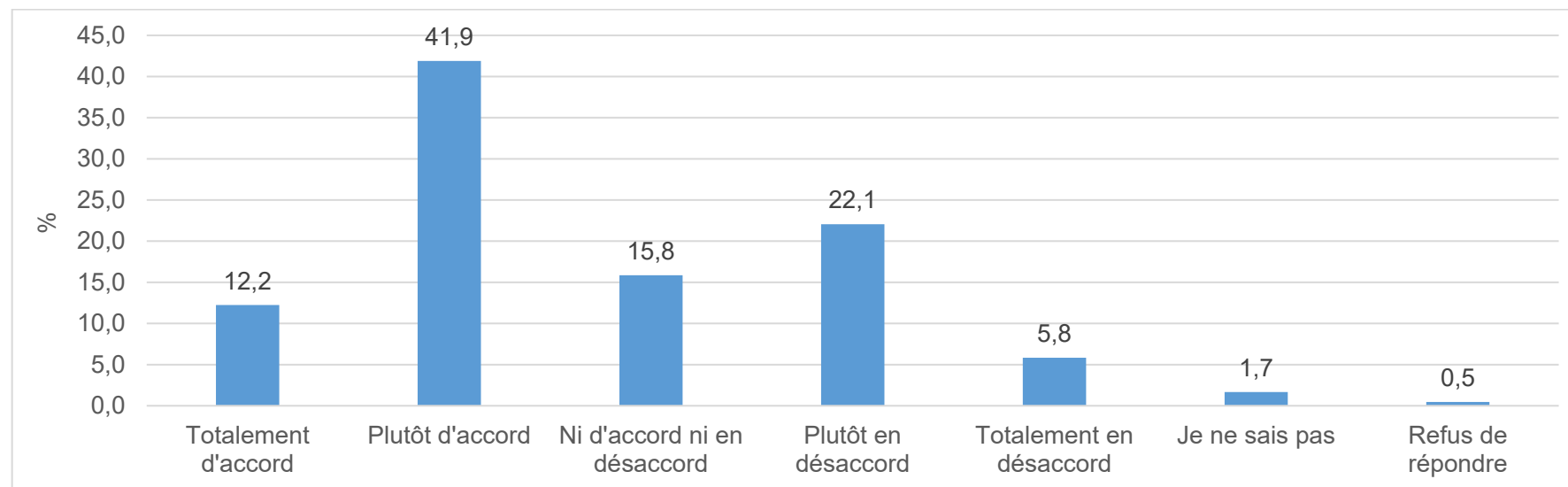
Exprimez votre opinion concernant l'affirmation suivante : les établissements d'enseignement universitaire devraient être encouragés à organiser des conférences, des séances d'information et des formations sur la liberté universitaire pour le personnel. (n = 1079)



83 % des personnes répondantes considèrent que les établissements devraient être encouragés à organiser des conférences ou des séances d'information sur la liberté universitaire.

Connaissances au sujet de la liberté universitaire

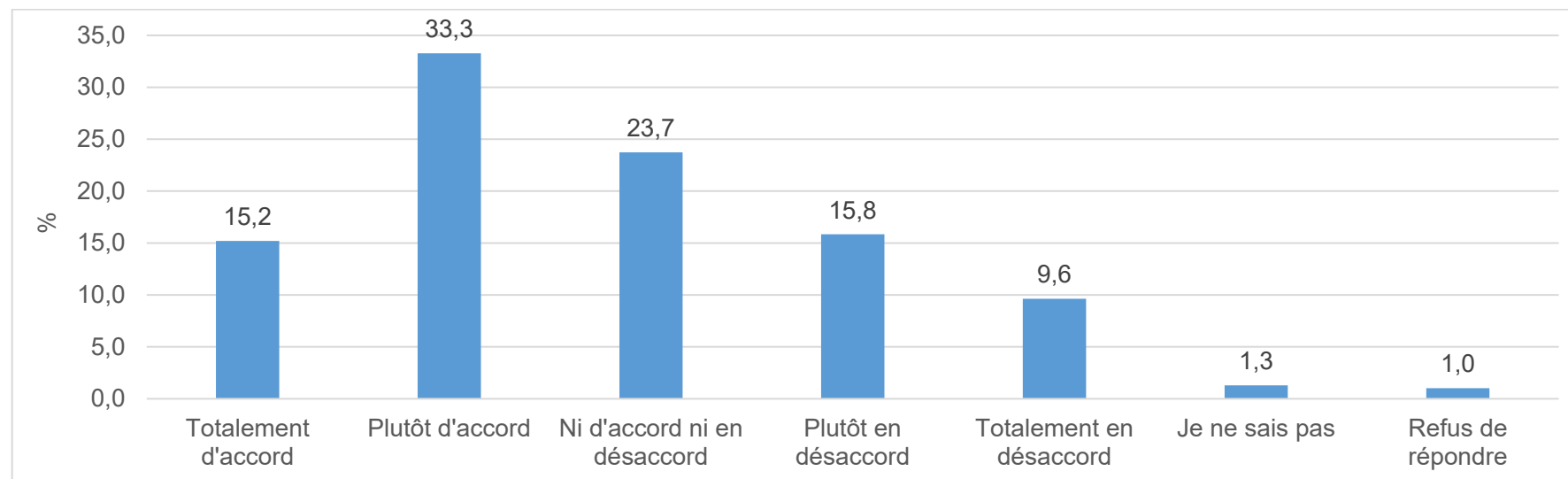
Exprimez votre opinion concernant l'affirmation suivante : j'ai une connaissance suffisante du concept de liberté universitaire et des droits et responsabilités qui y sont associés. (n = 1079)



54 % des personnes répondantes affirment avoir une connaissance suffisante du concept de liberté universitaire.

Connaissances au sujet de la liberté universitaire

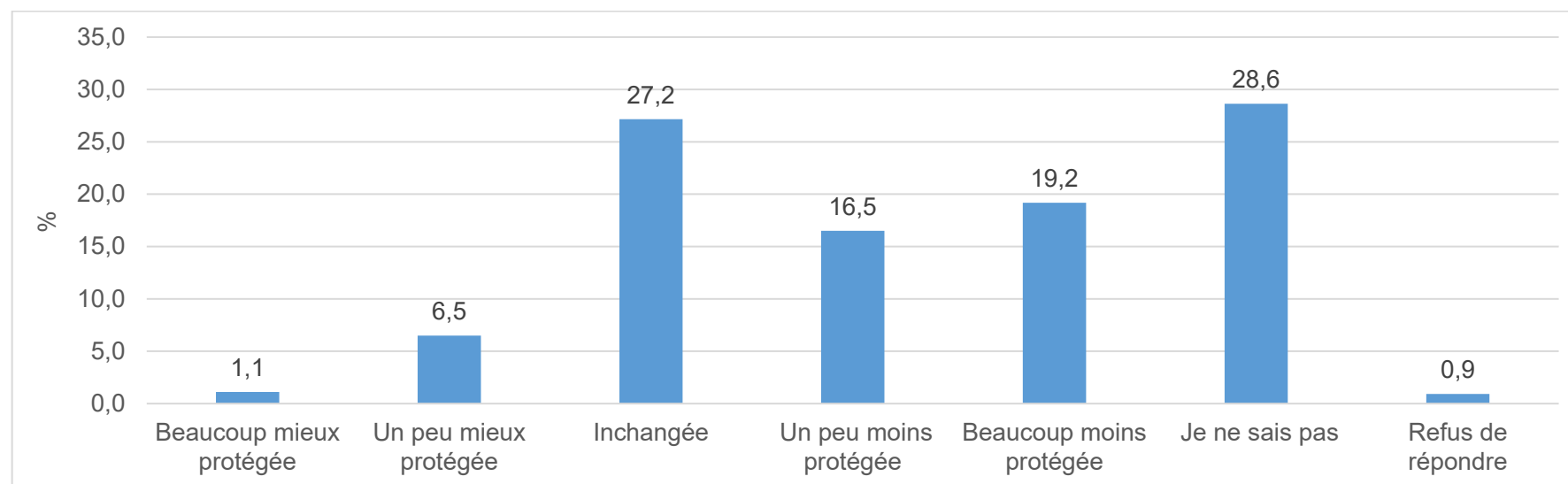
Exprimez votre opinion concernant l'affirmation suivante : j'ai une meilleure compréhension du concept de liberté universitaire aujourd'hui que lorsque j'ai commencé à travailler au sein de mon établissement. (n = 1079)



49 % des personnes répondantes affirment avoir une meilleure compréhension du concept de liberté universitaire aujourd'hui que lorsqu'elles ont commencé à travailler.

Évolution de la liberté universitaire

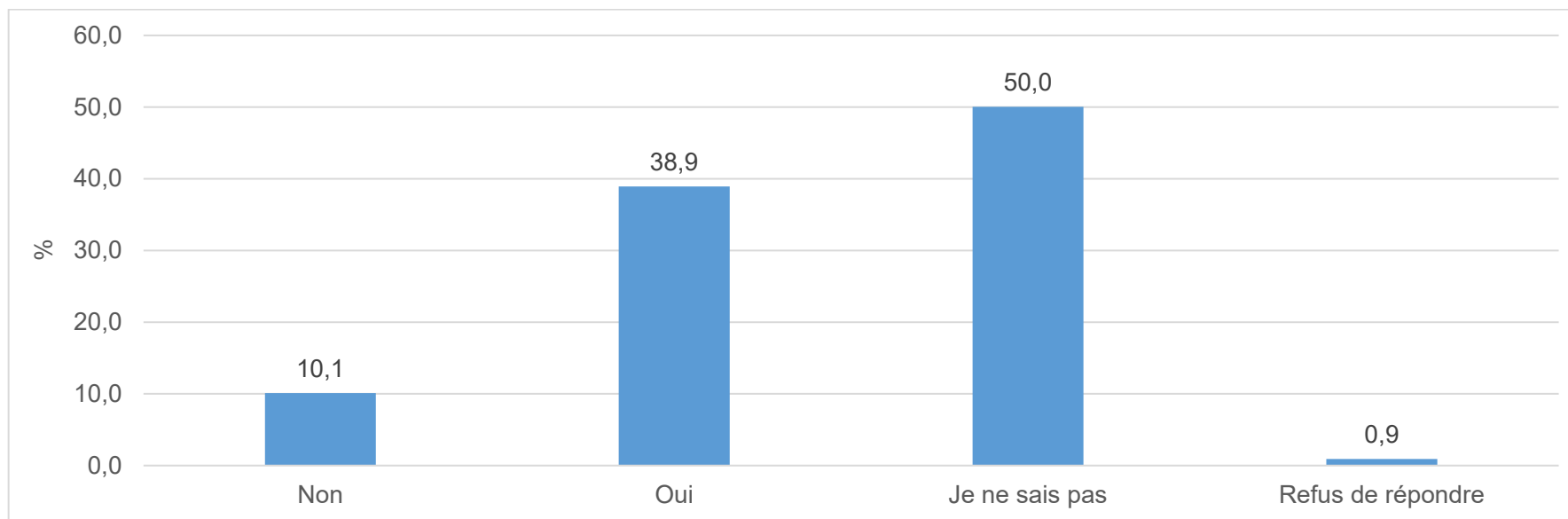
Selon vous, comment la protection de la liberté universitaire a-t-elle évolué au cours des cinq dernières années au sein de votre établissement? Est-elle : (n = 1079)



36 % des personnes répondantes considèrent qu'au cours des cinq dernières années, la liberté universitaire a été moins bien protégée.

Mesures disciplinaires

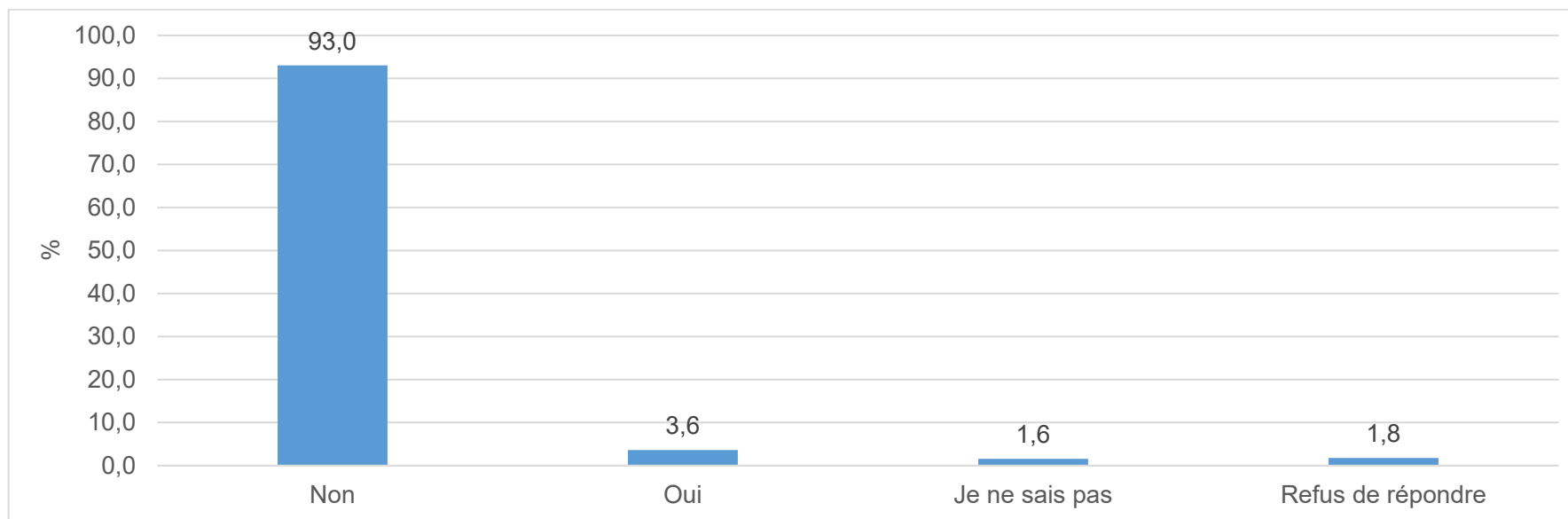
À votre connaissance, existe-t-il un mécanisme pour recevoir et traiter les plaintes concernant les violations de la liberté universitaire au sein de votre établissement? (Ex. : secrétariat général, *ombudsman*, règlement des griefs) (n = 1079)



50 % des personnes répondantes affirment ne pas savoir s'il existe un mécanisme de traitement des plaintes concernant les violations de la liberté universitaire dans leur établissement.

Mesures disciplinaires

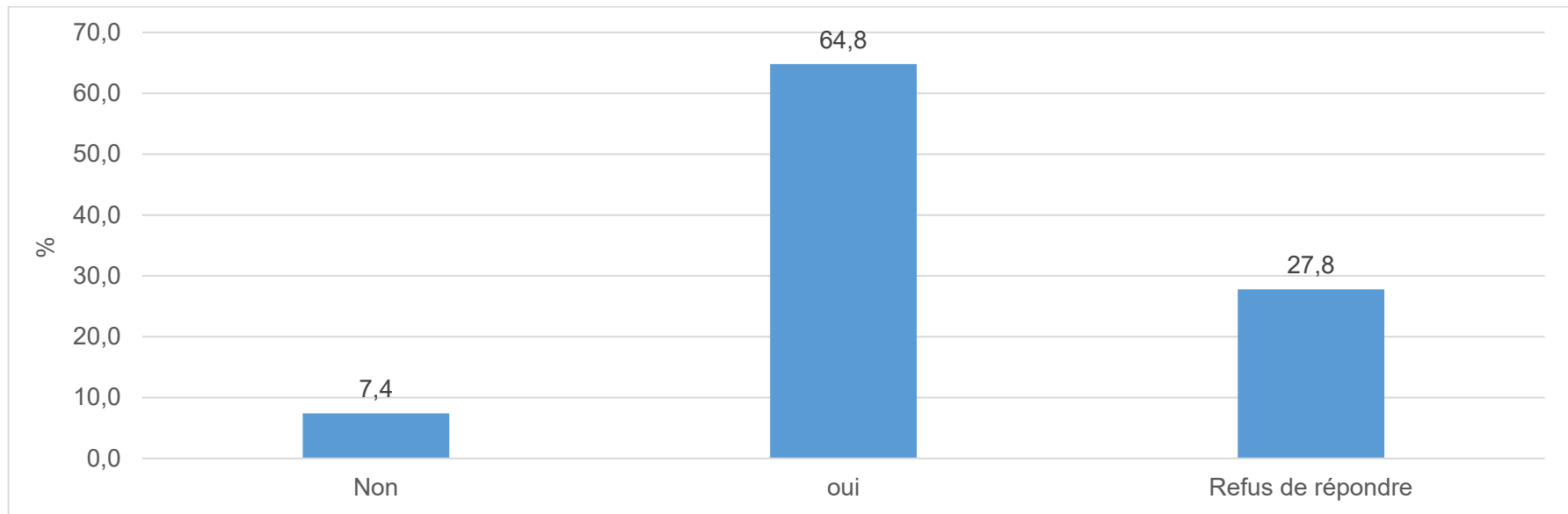
Au cours des cinq dernières années, au sein de votre établissement, avez-vous été soumis à une ou des mesures disciplinaires formelles pour des points de vue que vous avez exprimés? (n = 1079)



Au cours des cinq dernières années, 4 % des personnes répondantes affirment avoir été soumises à une ou plusieurs mesures disciplinaires pour avoir exprimé un point de vue.

Mesures disciplinaires

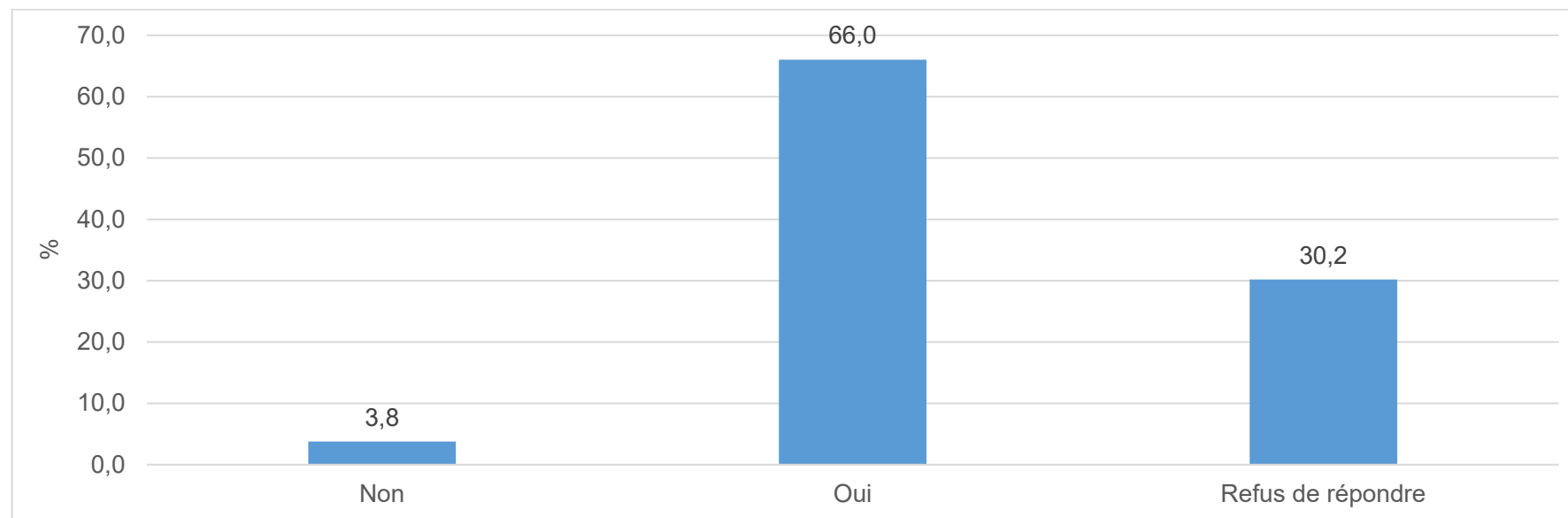
Si vous avez répondu « Oui » à la question 8, considérez-vous que ces mesures disciplinaires ont porté atteinte à votre liberté universitaire?⁶ (n = 54)



⁶ La question 8 est « Au cours des cinq dernières années, au sein de votre établissement, avez-vous été soumis à une ou des mesures disciplinaires formelles pour des points de vue que vous avez exprimés? »

Mesures disciplinaires

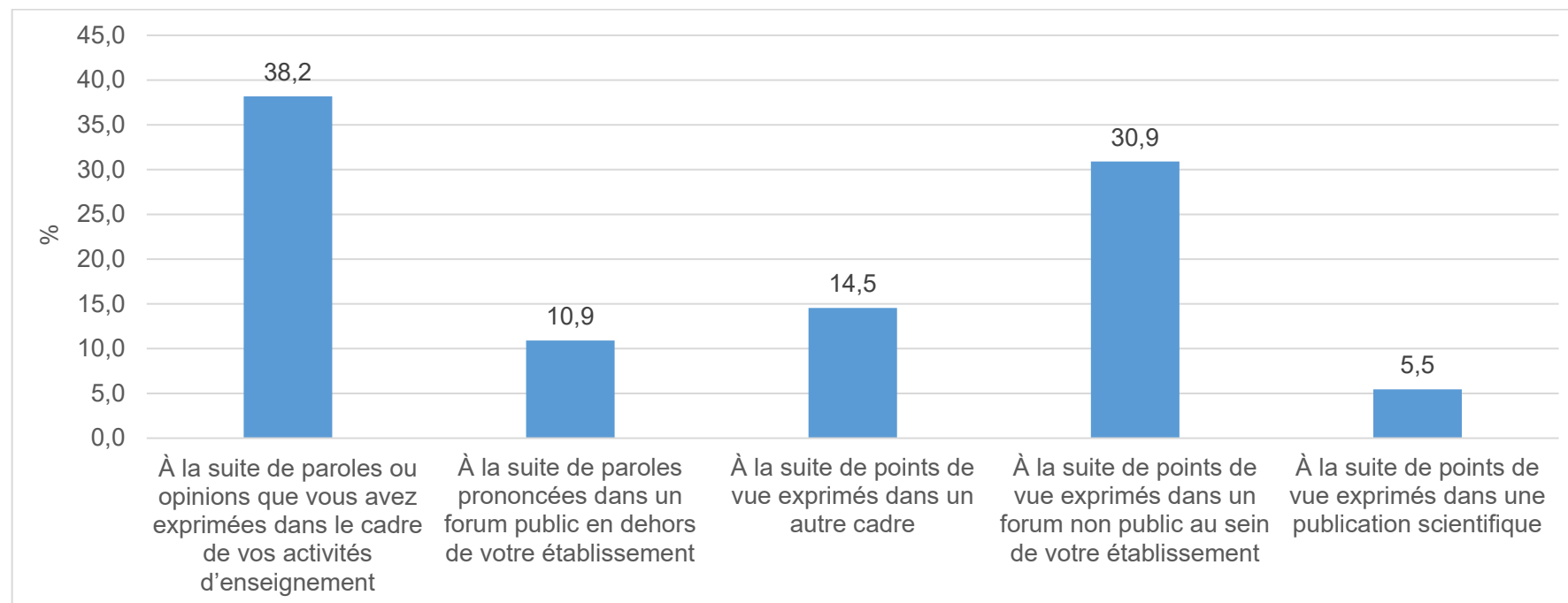
Si vous avez répondu « Oui » à la question 8, considérez-vous que ces mesures disciplinaires ont porté atteinte à votre liberté d'expression?⁷ (n = 54)



⁷ La question 8 est « Au cours des cinq dernières années, au sein de votre établissement, avez-vous été soumis à une ou des mesures disciplinaires formelles pour des points de vue que vous avez exprimés? »

Mesures disciplinaires

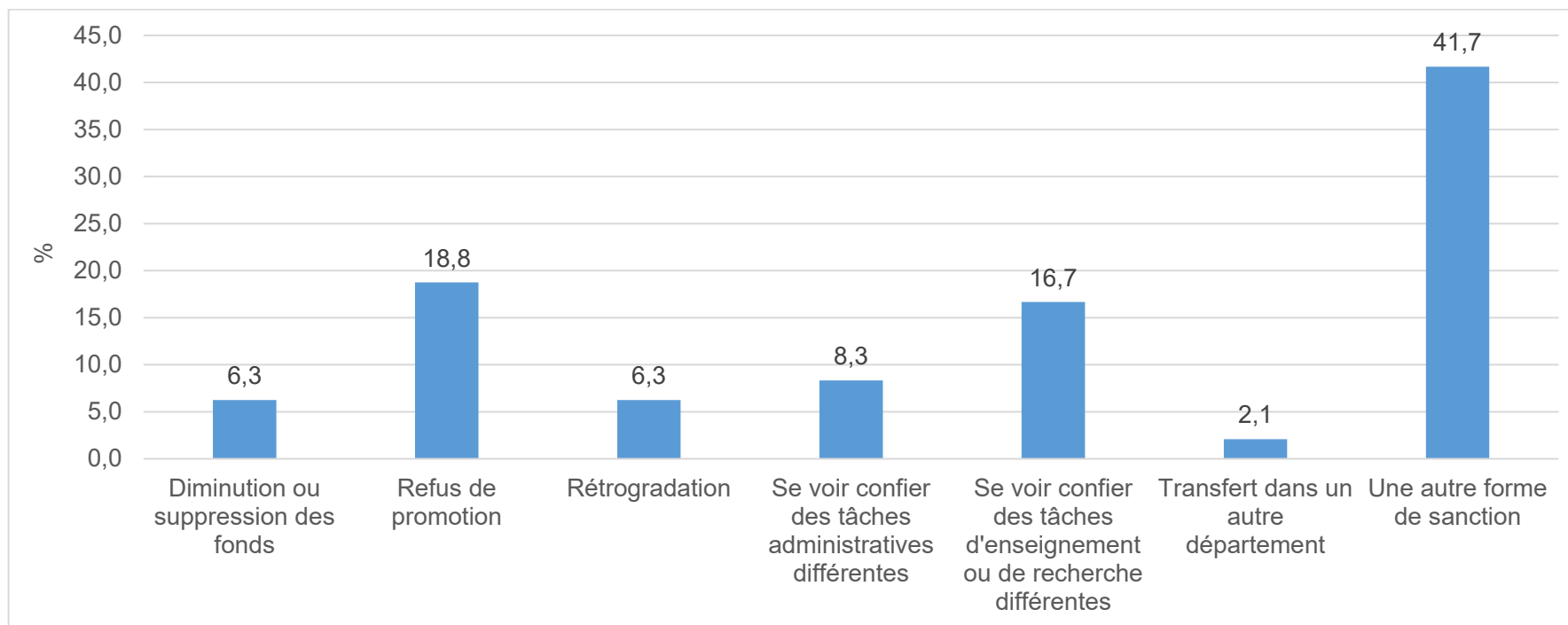
Si vous avez répondu « Oui » à la question 8, dans quelles circonstances les événements ayant mené à de telles mesures disciplinaires se sont-ils produits?⁸ Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent. (n = 39)



⁸ La question 8 est « Au cours des cinq dernières années, au sein de votre établissement, avez-vous été soumis à une ou des mesures disciplinaires formelles pour des points de vue que vous avez exprimés? »

Mesures disciplinaires

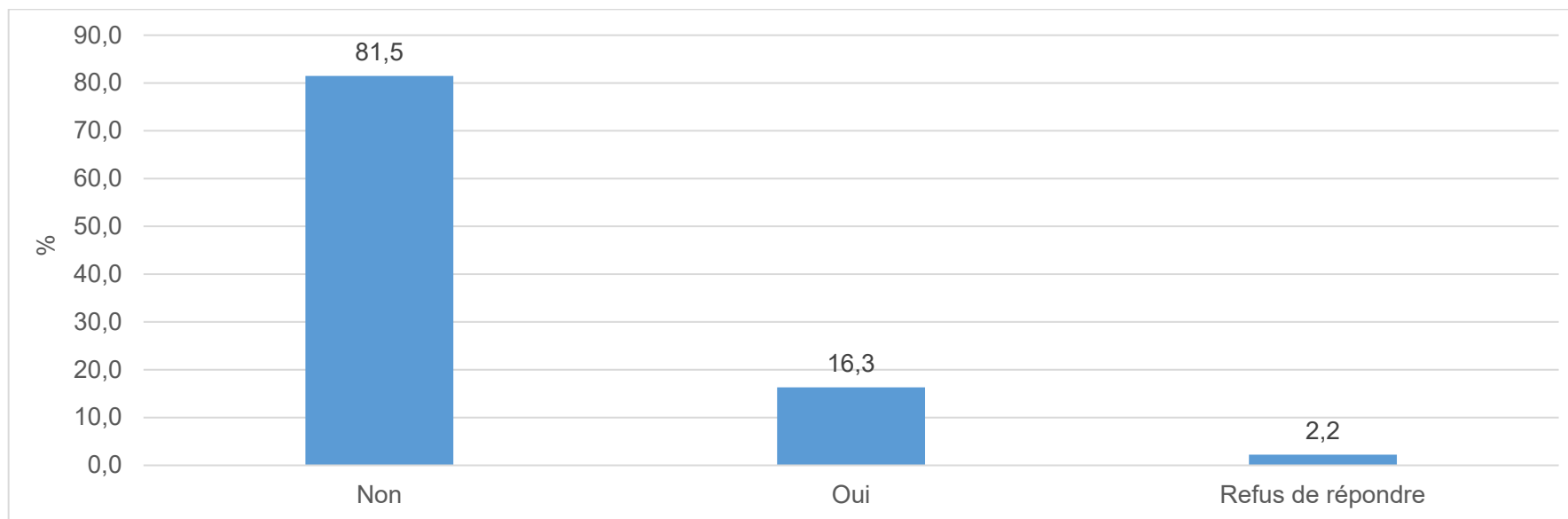
Si vous avez répondu « Oui » à la question 8, à quel type de mesures disciplinaires avez-vous été soumis?⁹ Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent. (n = 32)



⁹ La question 8 est : « Au cours des cinq dernières années, au sein de votre établissement, avez-vous été soumis à une ou des mesures disciplinaires formelles pour des points de vue que vous avez exprimés? »

Expériences avec des représailles

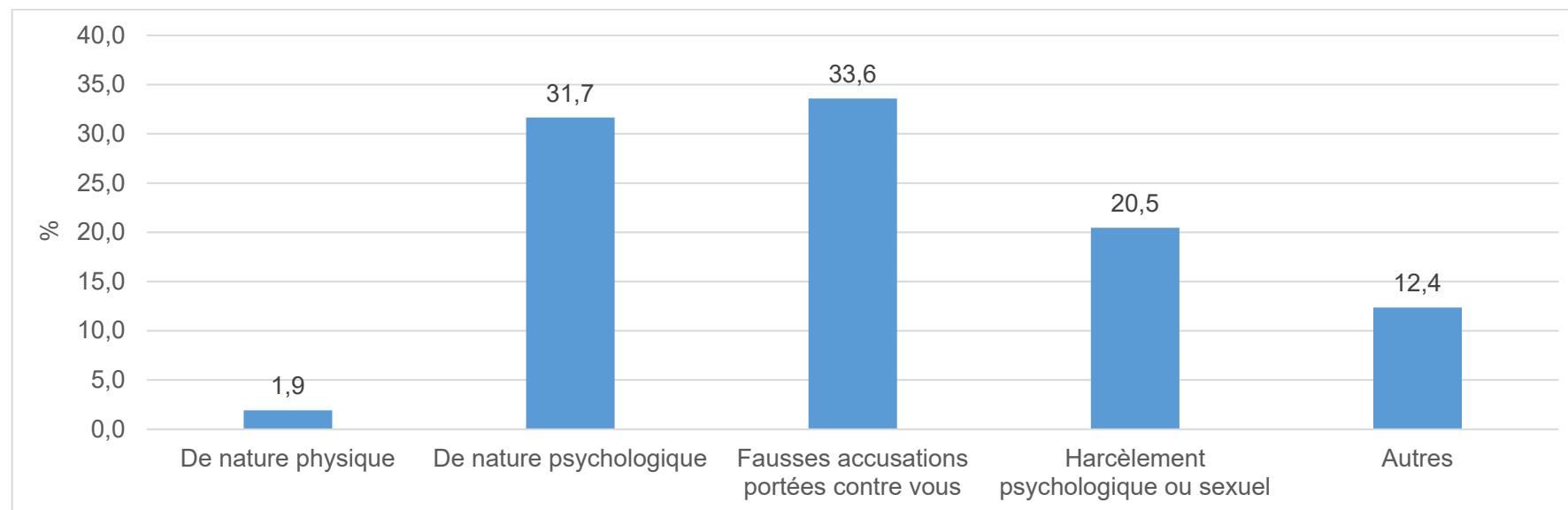
Au cours des cinq dernières années, dans le cadre de vos fonctions, avez-vous été victime de représailles ou de menaces de représailles de la part des employés, employés, étudiantes ou étudiants de votre établissement en raison de points de vue exprimés? (n = 1079)



16 % des personnes répondantes affirment avoir déjà été victimes de représailles ou de menaces en raison de leurs points de vue.

Expériences avec des représailles

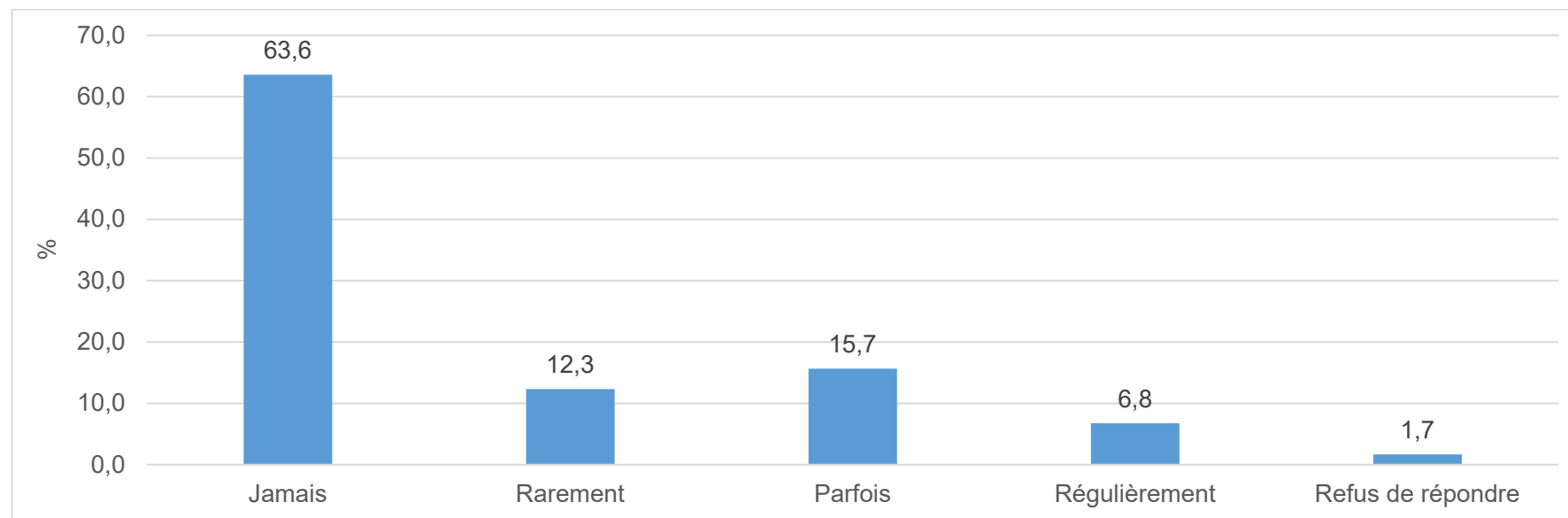
Si vous avez répondu « Oui » à la question 13, de quelle nature étaient ces représailles? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.¹⁰ (n = 259)



¹⁰ La question 13 est « Au cours des cinq dernières années, dans le cadre de vos fonctions, avez-vous été victime de représailles ou de menaces de représailles de la part des employées, employés, étudiantes ou étudiants de votre établissement en raison de points de vue exprimés? »

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /d'enseigner un sujet en particulier. (n = 1079)



Au cours des cinq dernières années, 35 % des personnes répondantes affirment s'être censurées en évitant d'enseigner un sujet en particulier (12 % l'ont fait rarement, 16 %, parfois, et 7 %, régulièrement).

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /d'enseigner un sujet en particulier. (n = 1079)

	Total (%)	GENRE (%)	
		Femme	Homme
Jamais	63,6	61,6	66,8 >
Rarement	12,3	13,9	11,6
Parfois	15,7	16,5	14,8
Régulièrement	6,8	7,1	6,1
Refus de répondre	1,7	1,0	0,8

67 % des répondants affirment ne jamais s'abstenir d'enseigner un sujet en particulier, comparativement à 62 % des répondantes.

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /d'enseigner un sujet en particulier. (n = 1079)

	Total (%)	LANGUE (%)	
		Français	Anglais
Jamais	63,6	65,3 >	53,9 <
Rarement	12,3	12,7	10,2
Parfois	15,7	15,2	19,5
Régulièrement	6,8	6,0 <	13,3 >
Refus de répondre	1,7	0,8 <	3,1

65 % des personnes répondantes francophones affirment ne jamais s'abstenir d'enseigner un sujet en particulier, comparativement à 54 % des personnes répondantes anglophones.

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /d'enseigner un sujet en particulier. (n = 1079)

	Total (%)	STATUT D'EMPLOI (%)				
		Chargée ou chargé de cours	Professeure adjointe ou professeur adjoint	Professeure agrégée ou professeur agrégé	Professeure ou professeur titulaire	Autres professeurs ou professeurs
Jamais	63,6	63,6	60,2	65,8	62,3	66,7
Rarement	12,3	14,0	10,6	12,6	11,0	9,5
Parfois	15,7	16,4	17,9	14,1	18,0	9,5
Régulièrement	6,8	5,7	7,3	6,5	8,7	9,5
Refus de répondre	1,7	0,3 <	4,1	1,0	-	4,8

Les réponses à cette question ne sont pas corrélées au statut d'emploi.

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /d'enseigner un sujet en particulier. (n = 1079)

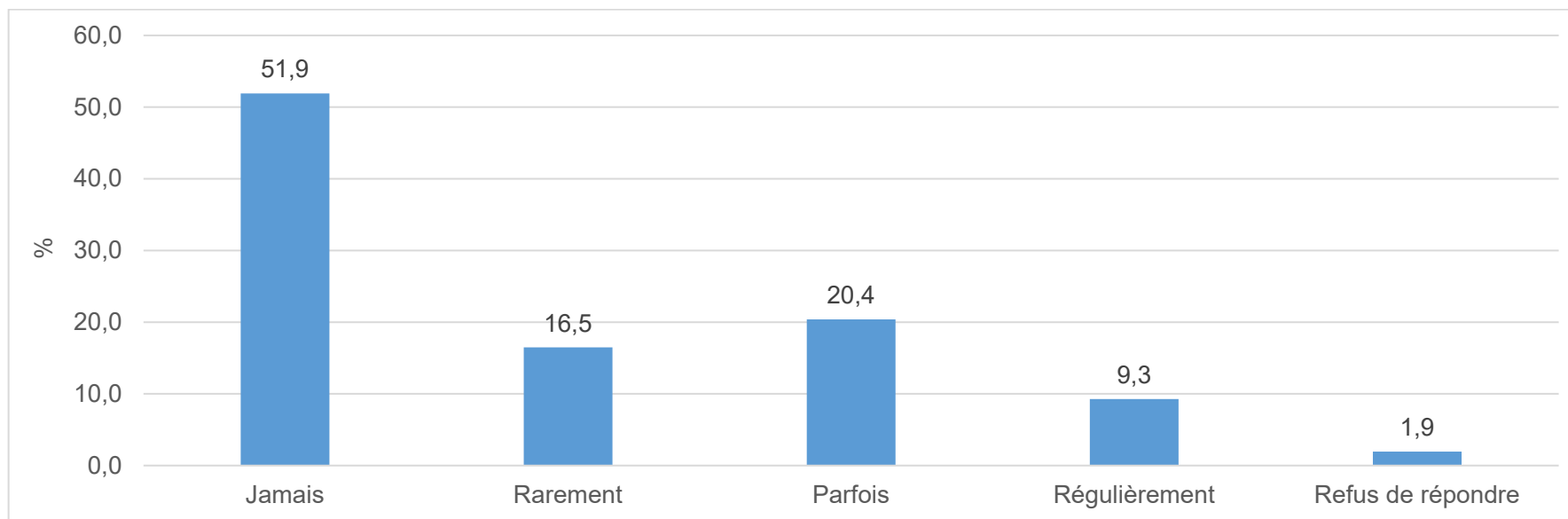
	Total (%)	DOMAINE (%)						
		Sciences naturelles, du génie et de la santé			Sciences humaines et sociales			
		Sciences naturelles et math.	Génie	Médecine, sciences de la santé et bioméd.	Lettres et humanités	Éducation	Psychologie, sciences de la gestion et sciences sociales	Arts ¹¹
Jamais	63,6	76,7 >	89,3 >	76,1 >	47,9 <	63,0	54,5 <	55,4
Rarement	12,3	11,6	2,5 <	10,6	14,2	16,0	15,3	12,5
Parfois	15,7	6,2 <	7,4 <	9,2 <	25,4 >	15,1	19,3	19,6
Régulièrement	6,8	4,7	0,8 <	3,5	10,7 >	5,9	9,8 >	8,9
Refus de répondre	1,7	0,8	-	0,7	1,8	-	1,1	3,6

Une proportion plus grande des personnes répondantes des sciences humaines et sociales affirment s'abstenir d'enseigner certains sujets, comparativement à leurs collègues des sciences naturelles, du génie et de la santé.

¹¹ Le nombre de personnes répondantes pour la catégorie Arts étant faible (5 % de 1 079), les données de cette colonne doivent être interprétées avec précaution.

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /de m'exprimer sur un sujet lié à l'activité d'enseignement. (n = 1079)



Au cours des cinq dernières années, 46 % des personnes répondantes affirment s'être censurées en évitant de s'exprimer sur un sujet lié à l'activité d'enseignement (17 % l'ont fait rarement, 20 %, parfois, et 9 %, régulièrement).

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /de m'exprimer sur un sujet lié à l'activité d'enseignement. (n = 1079)

	Total	GENRE (%)	
		Femme	Homme
Jamais	51,9	45,5 <	57,1 >
Rarement	16,5	20,0 >	14,9
Parfois	20,4	22,4	19,3
Régulièrement	9,3	10,9	7,5 <
Refus de répondre	1,9	1,2	1,1 <

57 % des répondants affirment ne jamais s'abstenir de s'exprimer sur un sujet lié à l'activité d'enseignement, comparativement à 46 % des répondantes.

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /de m'exprimer sur un sujet lié à l'activité d'enseignement. (n = 1079)

	Total	LANGUE (%)	
		Français	Anglais
Jamais	51,9	53,2	43,0 <
Rarement	16,5	17,1	16,4
Parfois	20,4	19,8	21,1
Régulièrement	9,3	8,7	16,4 >
Refus de répondre	1,9	1,2 <	3,1

53 % des personnes répondantes francophones affirment ne jamais s'abstenir de s'exprimer sur un sujet lié à l'activité d'enseignement, comparativement à 43 % des personnes répondantes anglophones.

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /de m'exprimer sur un sujet lié à l'activité d'enseignement. (n = 1079)

	Total (%)	STATUT D'EMPLOI (%)				
		Chargée ou chargé de cours	Professeure adjointe ou professeur adjoint	Professeure agrégée ou professeur agrégé	Professeure ou professeur titulaire	Autres professeurs ou professeurs
Jamais	51,9	52,0	49,6	49,2	53,3	66,7
Rarement	16,5	18,3	15,4	19,6	13,0	4,8
Parfois	20,4	22,4	17,9	21,1	22,0	14,3
Régulièrement	9,3	6,7	13,0	9,0	11,0	14,3
Refus de répondre	1,9	0,5	4,1	1,0	0,7	-

Les réponses à cette question ne sont pas corrélées au statut d'emploi.

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /de m'exprimer sur un sujet lié à l'activité d'enseignement. (n = 1079)

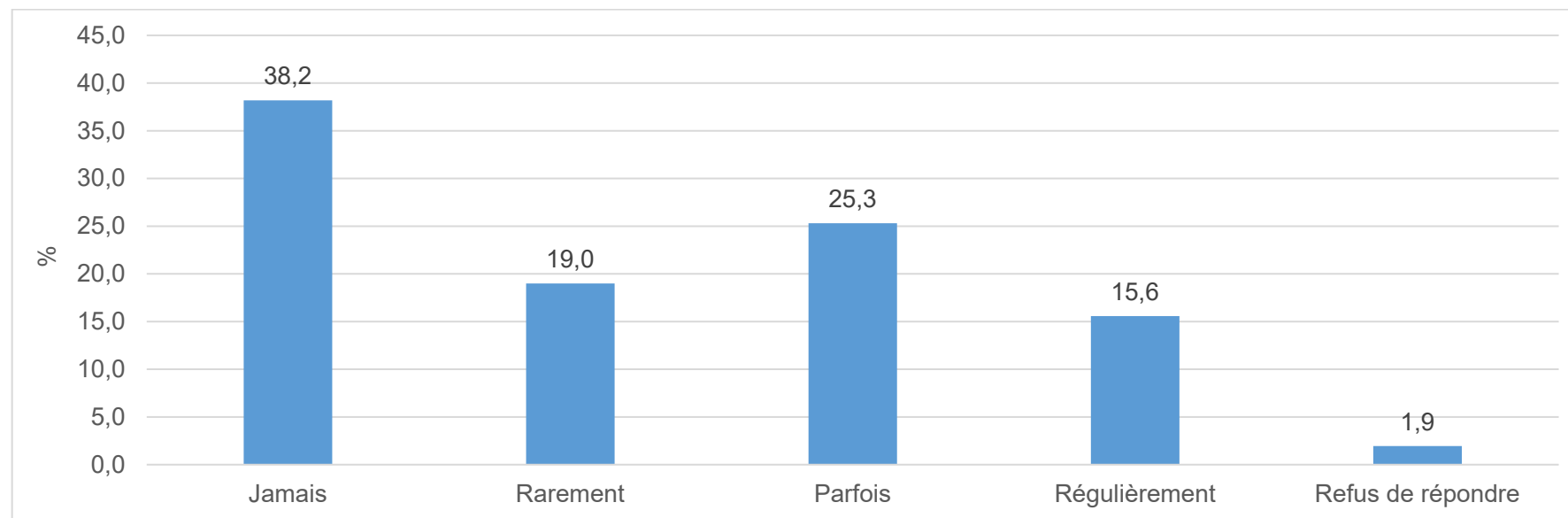
		DOMAINE (%)						
		Sciences naturelles, du génie et de la santé			Sciences humaines et sociales			
	Total (%)	Sciences naturelles et math.	Génie	Médecine, sciences de la santé et bioméd.	Lettres et humanités	Éducation	Psychologie, sciences de la gestion et sciences sociales	Arts ¹²
Jamais	51,9	67,4 >	72,1 >	66,2 >	43,2 <	44,5	40,0 <	51,8
Rarement	16,5	16,3	13,1	9,9 <	14,8	26,9 >	20,0	12,5
Parfois	20,4	10,1 <	13,1 <	18,3	27,8 >	21,0	24,0	19,6
Régulièrement	9,3	5,4	0,8 <	4,9	12,4	7,6	14,5 >	12,5
Refus de répondre	1,9	0,8	0,8	0,7	1,8	-	1,5	3,6

Un pourcentage plus élevé de personnes répondantes des sciences humaines et sociales affirment s'abstenir de s'exprimer sur un sujet lié à l'activité d'enseignement, comparativement à leurs collègues des sciences naturelles, du génie et de la santé.

¹² Le nombre de personnes répondantes pour la catégorie Arts étant faible (5 % de 1 079), les données de cette colonne doivent être interprétées avec précaution.

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /d'utiliser certains mots. (n = 1079)



Au cours des cinq dernières années, 60 % des personnes répondantes affirment s'être censurées en évitant d'utiliser certains mots (19 % l'ont fait rarement, 25 %, parfois, et 16 %, régulièrement).

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /d'utiliser certains mots. (n = 1079)

	Total (%)	GENRE (%)	
		Femme	Homme
Jamais	38,2	38,9	38,8
Rarement	19,0	16,8	21,0
Parfois	25,3	28,2	24,1
Régulièrement	15,6	15,3	14,8
Refus de répondre	1,9	0,7 <	1,3

Les réponses à cette question ne sont pas corrélées au genre.

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /d'utiliser certains mots. (n = 1079)

	Total (%)	LANGUE (%)	
		Français	Anglais
Jamais	38,2	37,8	39,1
Rarement	19,0	19,3	20,3
Parfois	25,3	26,4	18,8
Régulièrement	15,6	15,5	18,0
Refus de répondre	1,9	1,0 <	3,9

Les réponses à cette question ne sont pas corrélées à la langue parlée.

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /d'utiliser certains mots. (n = 1079)

	Total (%)	STATUT D'EMPLOI (%)				
		Chargée ou chargé de cours	Professeure adjointe ou professeur adjoint	Professeure agrégée ou professeur agrégé	Professeure ou professeur titulaire	Autres professeures ou professeurs
Jamais	38,2	37,5	43,9	35,7	37,7	42,9
Rarement	19,0	18,9	11,4 <	21,1	20,0	19,0
Parfois	25,3	27,2	22,8	26,6	25,3	28,6
Régulièrement	15,6	15,6	17,9	14,6	17,0	9,5
Refus de répondre	1,9	0,8	4,1	2,0	-	-

Les réponses à cette question ne sont pas corrélées au statut d'emploi.

Expériences personnelles avec la censure

Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités d'enseignement en m'abstenant... /d'utiliser certains mots. (n = 1079)

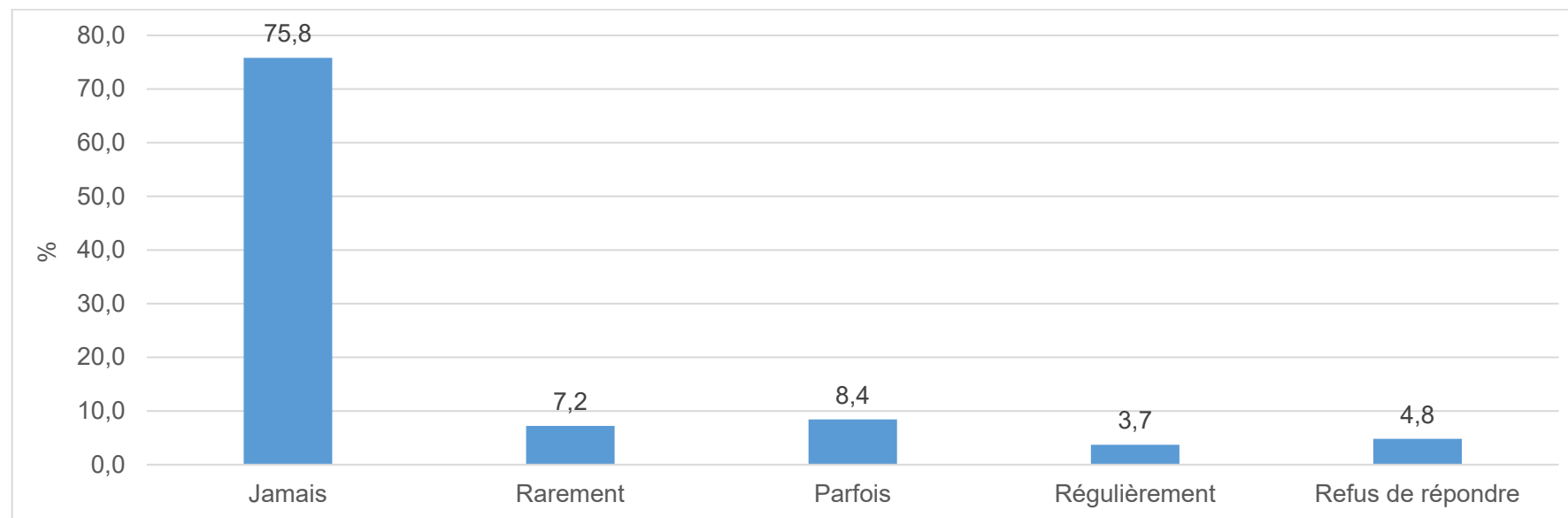
		DOMAINE (%)						
		Sciences naturelles, du génie et de la santé			Sciences humaines et sociales			
	Total (%)	Sciences naturelles et math.	Génie	Médecine, sciences de la santé et bioméd.	Lettres et humanités	Éducation	Psychologie, sciences de la gestion et sciences sociales	Arts ¹³
Jamais	38,2	49,6 >	50,0 >	55,6 >	30,8 <	34,5	25,1 <	32,1
Rarement	19,0	22,5	18,9	16,2	16,0	22,7	21,1	25,0
Parfois	25,3	17,1 <	23,8	19,7	26,6	28,6	30,9 >	23,2
Régulièrement	15,6	10,1	7,4 <	8,5 <	24,3 >	14,3	20,7 >	16,1
Refus de répondre	1,9	0,8	-	-	2,4	-	2,2	3,6

Un pourcentage plus élevé des personnes répondantes des sciences humaines et sociales affirment s'abstenir d'utiliser certains mots dans le cadre d'activités d'enseignement, comparativement à leurs collègues des sciences naturelles, du génie et de la santé.

¹³ Le nombre de personnes répondantes pour la catégorie Arts étant faible (5 % de 1 079), les données de cette colonne doivent être interprétées avec précaution.

Expériences personnelles avec la censure

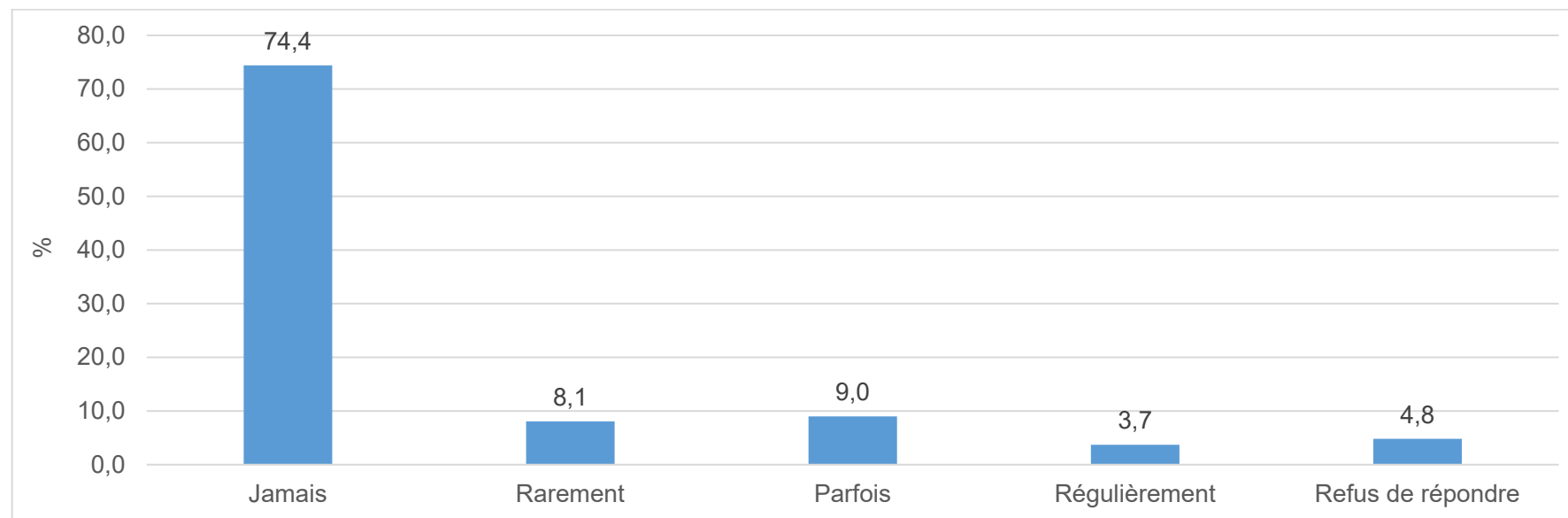
Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités de recherche en m'abstenant... /de faire des recherches sur un sujet particulier. (n = 1079)



Au cours des cinq dernières années, 19 % des personnes répondantes affirment s'être censurées en évitant de faire de la recherche sur un sujet particulier (7 % l'ont fait rarement, 8 %, parfois, et 4 %, régulièrement).

Expériences personnelles avec la censure

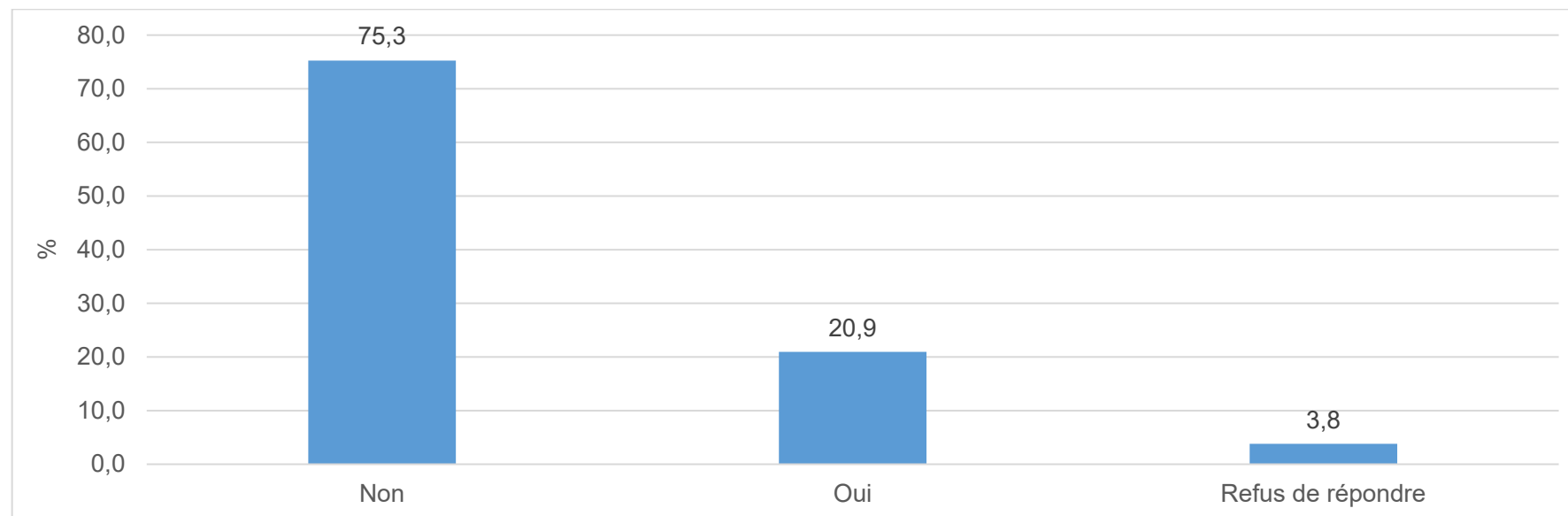
Au cours des cinq dernières années, je me suis censurée/censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités de recherche en m'abstenant... /de publier sur un sujet en particulier. (n = 1079)



Au cours des cinq dernières années, 21 % des personnes répondantes affirment s'être censurées en évitant de publier sur un sujet en particulier (8 % l'ont fait rarement, 9 %, parfois, et 4 %, régulièrement).

Sentiment de liberté universitaire brimée

Au cours des cinq dernières années, avez-vous déjà eu l'impression que votre liberté universitaire a été brimée en raison de votre genre, de votre identité de genre, de votre orientation sexuelle, de votre ethnicité, de vos points de vue ou affiliations politiques, de vos croyances religieuses?¹⁴ (n = 1079)

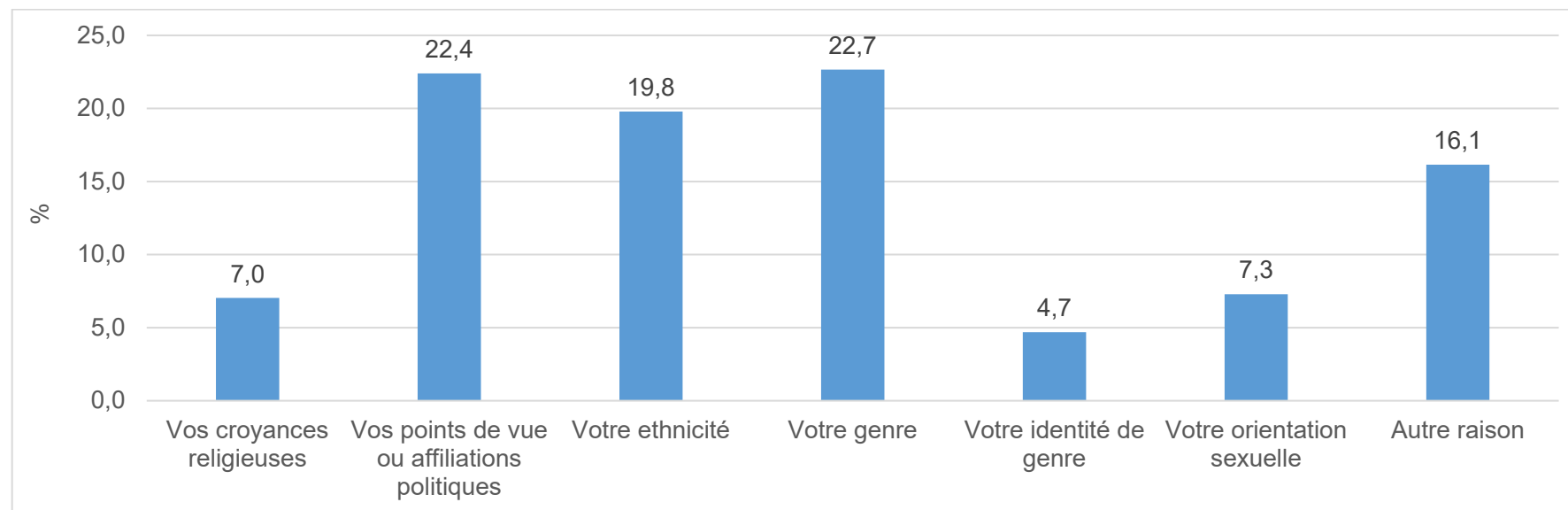


Au cours des cinq dernières années, 21 % des personnes répondantes considèrent que leur liberté universitaire a été brimée en raison de leur genre, de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle, de leur ethnicité, ou de leurs points de vue ou affiliations politiques.

¹⁴ La question 21 est « Au cours des cinq dernières années, avez-vous déjà eu l'impression que votre liberté universitaire a été brimée en raison de votre genre, de votre identité de genre, de votre orientation sexuelle, de votre ethnicité, de vos points de vue ou affiliations politiques, de vos croyances religieuses? »

Sentiment de liberté universitaire brimée

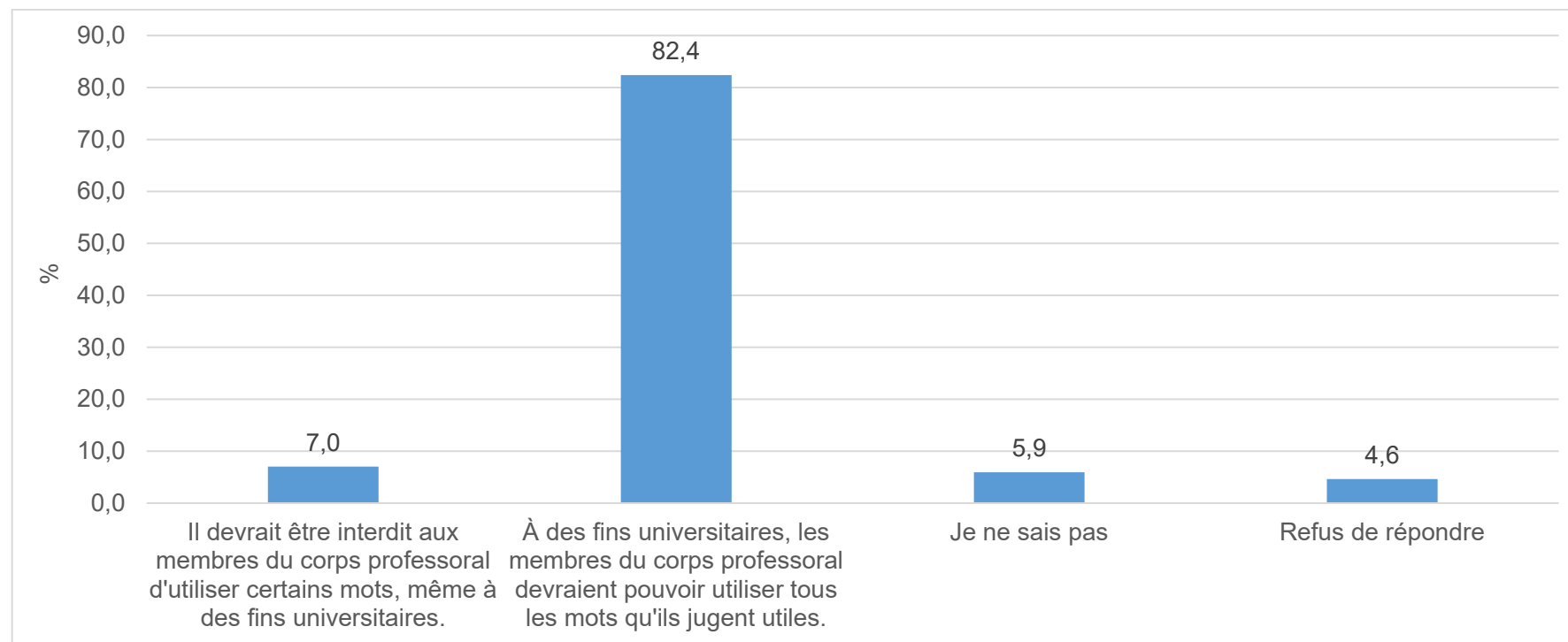
Si vous avez répondu « Oui » à la question 21, quelle est ou quelles sont les raisons? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.¹⁵ (n = 226)



¹⁵ La question 21 est « Au cours des cinq dernières années, avez-vous déjà eu l'impression que votre liberté universitaire a été brimée en raison de votre genre, de votre identité de genre, de votre orientation sexuelle, de votre ethnicité, de vos points de vue ou affiliations politiques, de vos croyances religieuses? »

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 1079)



82 % des personnes répondantes considèrent que les membres du corps professoral devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 1079)

	Total (%)	LANGUE (%)	
		Français	Anglais
Il devrait être interdit d'utiliser certains mots	7,0	4,3 <	23,4 >
Les membres du corps professoral devraient être en mesure d'utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles	82,4	87,2 >	60,2 <
Je ne sais pas	5,9	4,3 <	11,7 >
Refus de répondre	4,6	4,1	4,7

87 % des personnes répondantes francophones considèrent que les membres du corps professoral devraient être en mesure d'utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires, comparativement à 60 % des personnes répondantes anglophones.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 1079)

	Total (%)	STATUT (%)	
		Statut minoritaire	Statut non minoritaire
Il devrait être interdit d'utiliser certains mots	7,0	13,6 >	5,7 <
Les membres du corps professoral devraient être en mesure d'utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles	82,4	70,7 <	85,8 >
Je ne sais pas	5,9	12,1 >	4,6 <
Refus de répondre	4,6	3,6	3,9 <

86 % des personnes répondantes de statut non minoritaire considèrent que les membres du corps professoral devraient être en mesure d'utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires, comparativement à 71 % des personnes répondantes s'identifiant à une minorité visible ou ethnique.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 1079)

	Total (%)	LIEU D'EMPLOI (%)	
		Montréal	Reste du Québec
Il devrait être interdit d'utiliser certains mots	7,0	9,2 >	3,6 <
Les membres du corps professoral devraient être en mesure d'utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles	82,4	80,8	84,9
Je ne sais pas	5,9	5,3	7,0
Refus de répondre	4,6	4,7	4,6

9 % des personnes répondantes qui travaillent dans la région de Montréal considèrent qu'il devrait être interdit aux membres du corps professoral d'utiliser certains mots, même à des fins universitaires, comparativement à 4 % de ceux et celles qui travaillent ailleurs au Québec.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 1079)

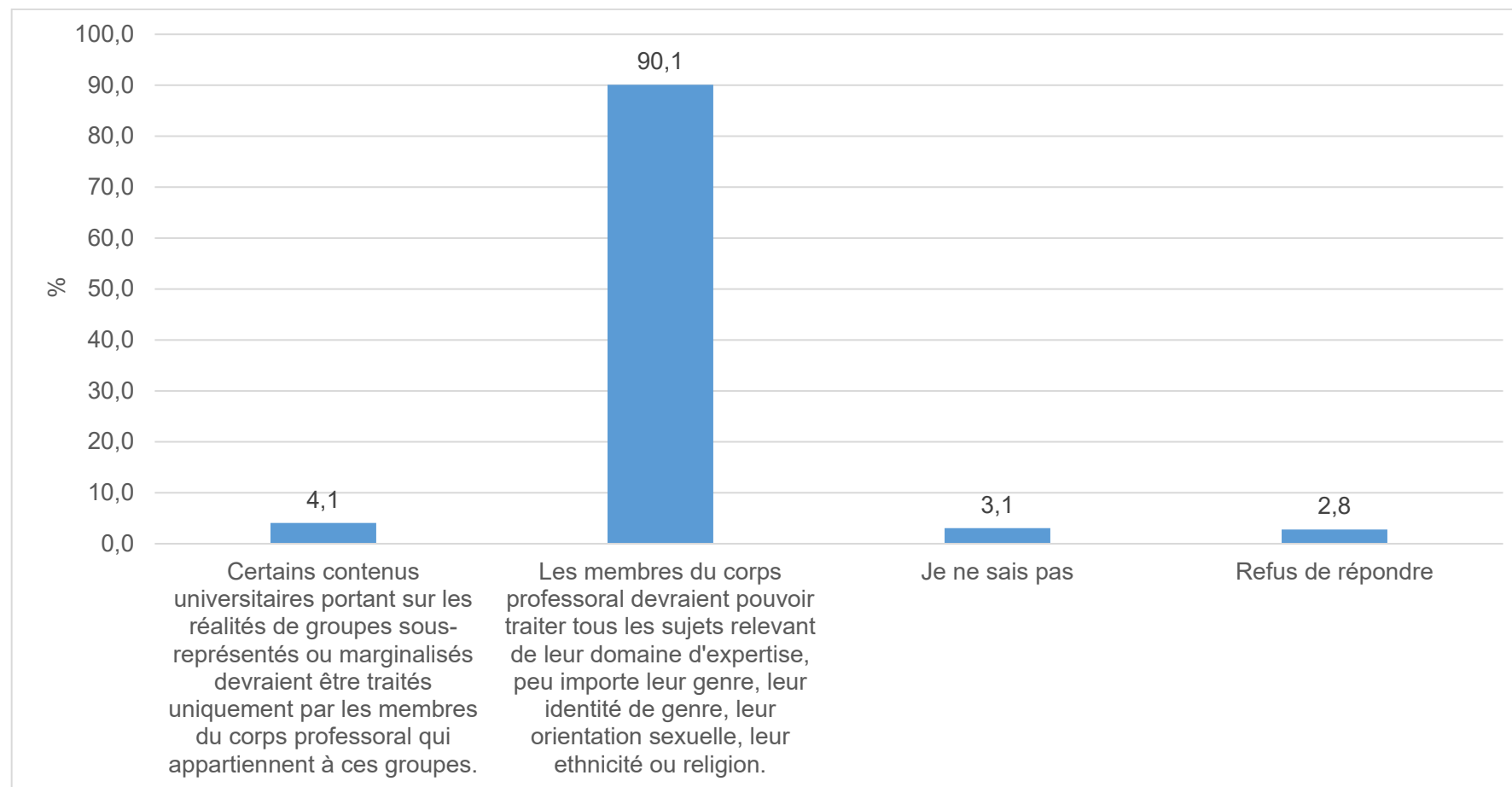
		DOMAINE (%)						
		Sciences naturelles, du génie et de la santé			Sciences humaines et sociales			
	Total (%)	Sciences naturelles et math.	Génie	Médecine, sciences de la santé et bioméd.	Lettres et humanités	Éducation	Psychologie, sciences de la gestion et sciences sociales	Arts ¹⁶
Il devrait être interdit d'utiliser certains mots	7,0	5,4	6,6	7,0	8,3	6,7	6,5	16,1 >
Les membres du corps professoral devraient être en mesure d'utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles	82,4	86,0	81,1	84,5	84,0	86,6	80,7	76,8
Je ne sais pas	5,9	6,2	7,4	7,0	2,4	5,0	6,2	1,8
Refus de répondre	4,6	2,3	4,9	1,4	5,3	1,7	6,5	5,4

Les réponses à cette question ne sont pas corrélées au domaine d'expertise.

¹⁶ Le nombre de personnes répondantes pour la catégorie Arts étant faible (5 % de 1 079), les données de cette colonne doivent être interprétées avec précaution.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 1079)



90 % des personnes répondantes considèrent que les membres du corps professoral devraient pouvoir traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise, peu importe leur genre, leur orientation sexuelle, leur ethnicité ou leur religion.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 1079)

	Total (%)	LANGUE (%)	
		Français	Anglais
Certains contenus (portant sur les réalités de groupes sous-représentés ou marginalisés) devraient être traités uniquement par les membres du corps professoral qui appartiennent à ces groupes.	4,1	2,9 <	9,4 >
Les membres du corps professoral devraient être en mesure de traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise.	90,1	92,9 >	79,7 <
Je ne sais pas	3,1	2,3 <	6,2 >
Refus de répondre	2,8	1,9 <	4,7

92 % des personnes répondantes francophones affirment que les membres du corps professoral devraient être en mesure de traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise, comparativement à 80 % des personnes répondantes anglophones.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 1079)

	Total (%)	STATUT (%)	
		Statut minoritaire	Statut non minoritaire
Certains contenus (portant sur les réalités de groupes sous-représentés ou marginalisés) devraient être traités uniquement par les membres du corps professoral qui appartiennent à ces groupes.	4,1	7,1	3,8
Les membres du corps professoral devraient être en mesure de traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise.	90,1	82,1 <	92,7 >
Je ne sais pas	3,1	7,9 >	2,1 <
Refus de répondre	2,8	2,9	1,5 <

93 % des personnes répondantes de statut non minoritaire affirment que les membres du corps professoral devraient être en mesure de traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise, comparativement à 82 % des personnes répondantes s'identifiant à une minorité visible ou ethnique.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 1079)

	Total (%)	DOMAINE (%)						
		Sciences naturelles, du génie et de la santé			Sciences humaines et sociales			
		Sciences naturelles et math.	Génie	Médecine, sciences de la santé et bioméd.	Lettres et humanités	Éducation	Psychologie, sciences de la gestion et sciences sociales	Arts ¹⁷
Certains contenus (portant sur les réalités de groupes sous-représentés ou marginalisés) devraient être traités uniquement par les membres du corps professoral qui appartiennent à ces groupes.	4,1	3,1	3,3	2,8	4,7	7,6	3,6	7,1
Les membres du corps professoral devraient être en mesure de traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise.	90,1	94,6	91,0	94,4	90,5	89,9	89,1	85,7
Je ne sais pas	3,1	1,6	4,9	2,1	2,4	1,7	3,3	3,6
Refus de répondre	2,8	0,8	0,8	0,7	2,4	0,8	4,0	3,6

Les réponses à cette question ne sont pas corrélées au domaine d'expertise.

¹⁷ Le nombre de personnes répondantes pour la catégorie Arts étant faible (5 % de 1 079), les données de cette colonne doivent être interprétées avec précaution.

Opinions sur la liberté universitaire

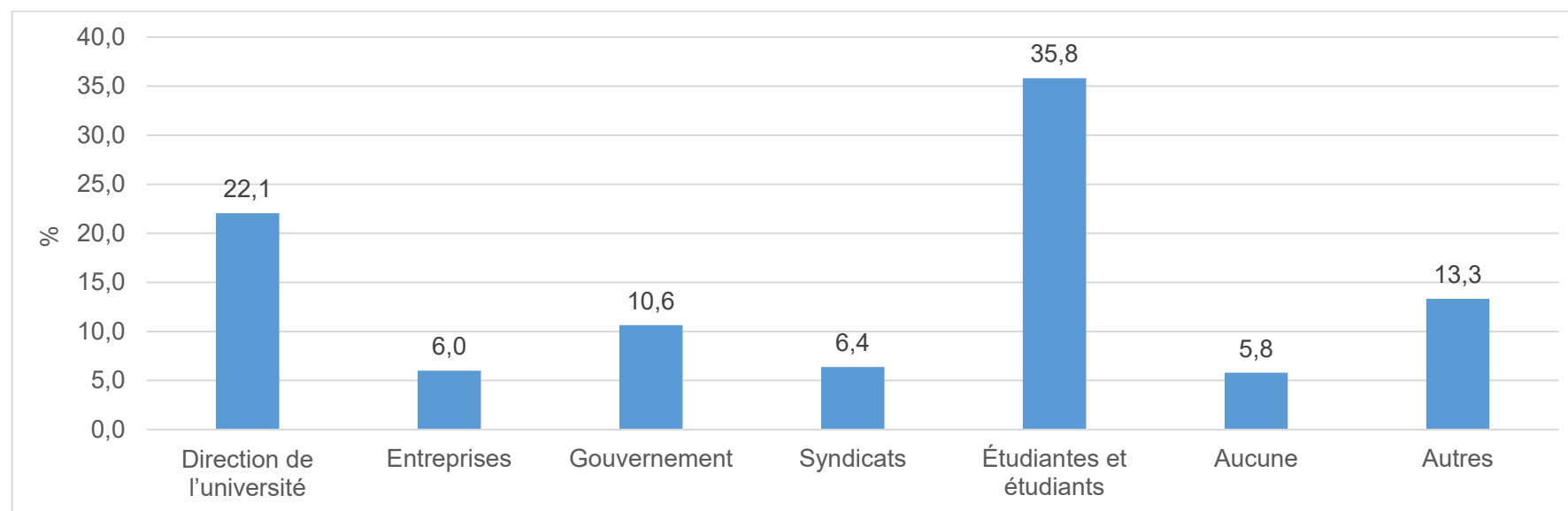
Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 1079)

	Total	LIEU D'EMPLOI (%)	
		Montréal	Reste du Québec
Certains contenus (portant sur les réalités de groupes sous-représentés ou marginalisés) devraient être traités uniquement par les membres du corps professoral qui appartiennent à ces groupes.	4,1	4,5	3,4
Les membres du corps professoral devraient être en mesure de traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise.	90,1	89,7	90,6
Je ne sais pas	3,1	2,4	4,1
Refus de répondre	2,8	3,3	1,9

Les réponses à cette question ne sont pas corrélées au lieu d'emploi.

Sources de limitation de la liberté universitaire

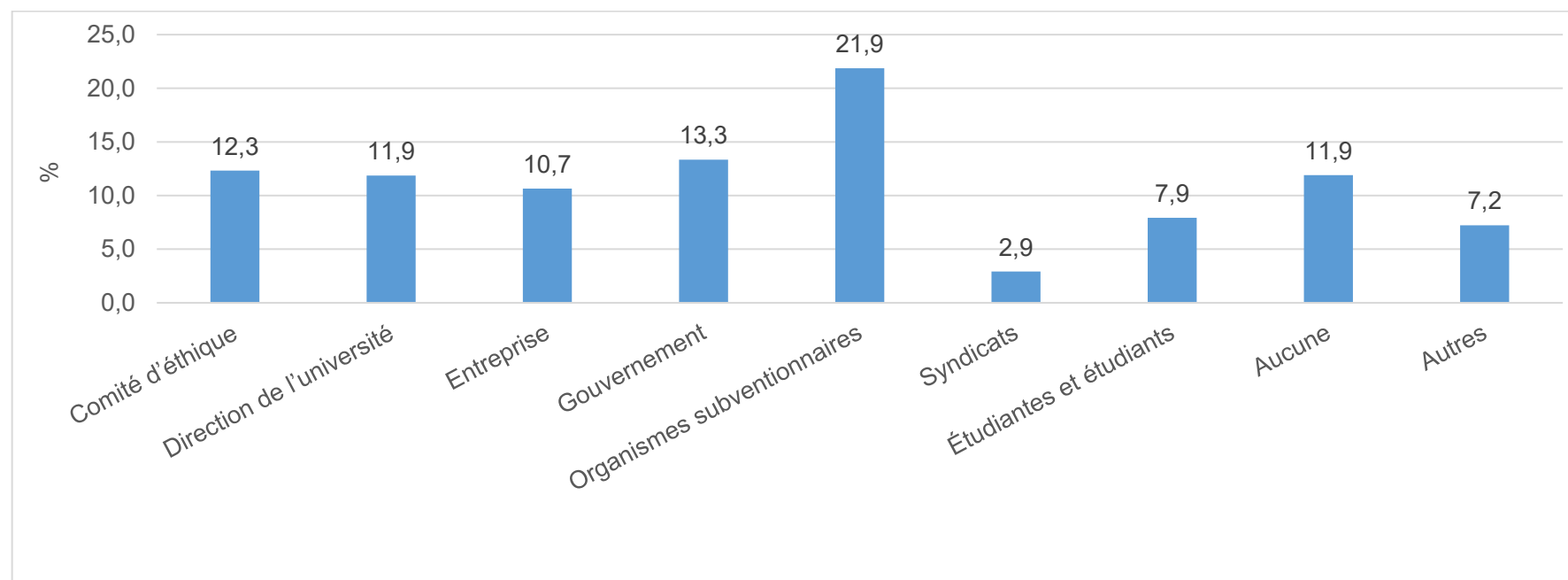
Selon vous, quelles sont présentement les principales sources de limitation de la liberté universitaire en ce qui a trait à l'enseignement? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent. (n = 1079)



36 % des personnes répondantes considèrent que les étudiantes et les étudiants sont une source de limitation de la liberté universitaire en lien avec l'enseignement.

Sources de limitation de la liberté universitaire

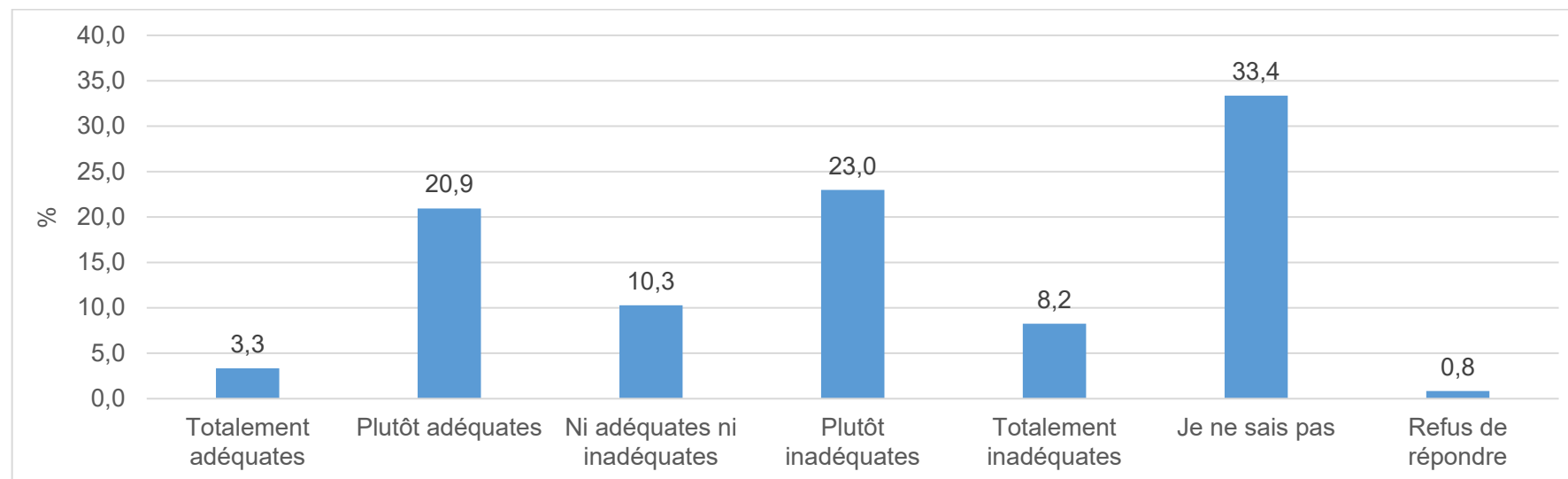
Selon vous, quelles sont présentement les principales sources de limitation de la liberté universitaire en ce qui a trait à la recherche? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent. (n = 1079)



22 % des personnes répondantes considèrent que les organismes subventionnaires sont une source de limitation de la liberté universitaire en ce qui a trait à la recherche.

Opinions sur la protection de la liberté universitaire

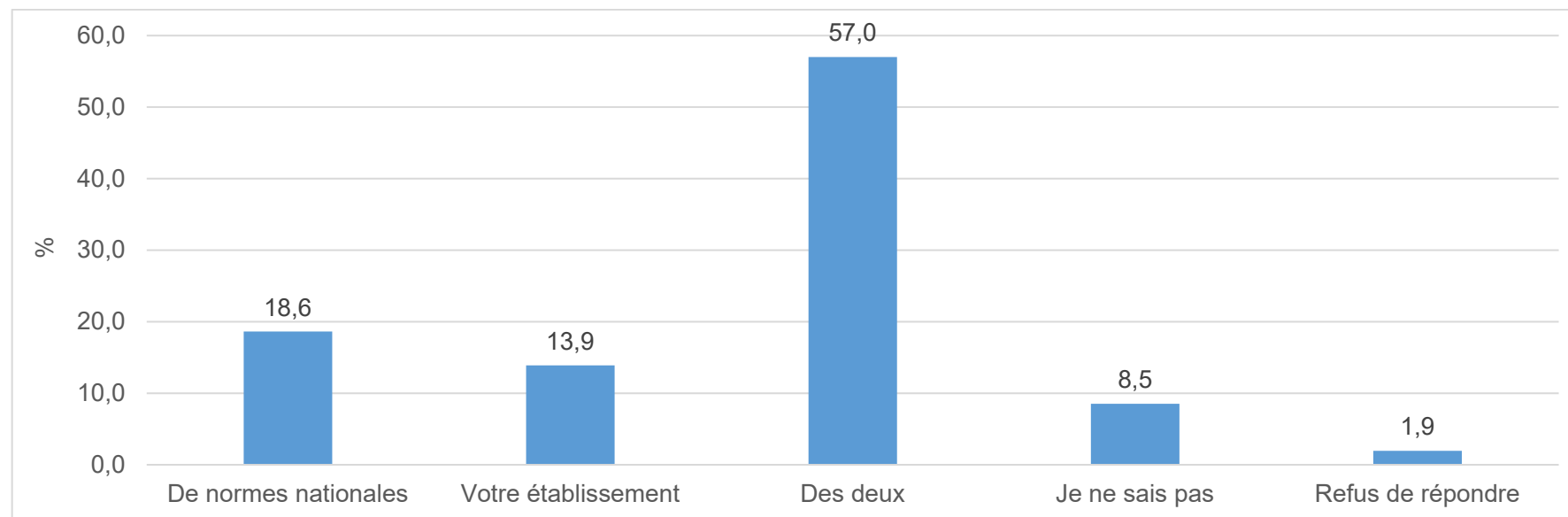
À votre avis, les dispositions actuelles (normes, politiques, énoncés, conventions collectives, etc.) de protection de la liberté universitaire sont-elles adéquates? (n = 1079)



33 % des personnes répondantes affirment ne pas savoir si les dispositions de protection de la liberté universitaire sont adéquates, et un peu plus de 31 % les jugent inadéquates.

Opinions sur la protection de la liberté universitaire

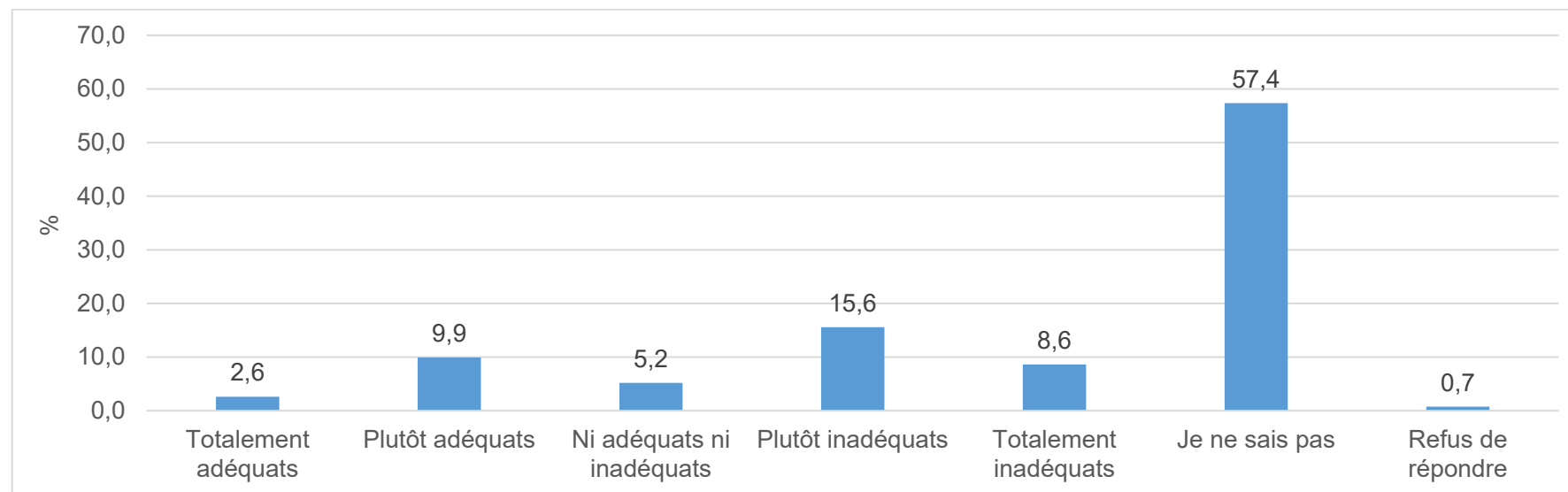
À votre avis, est-ce que les dispositions de protection de la liberté universitaire devraient relever de : (n = 1079)



57 % des personnes répondantes considèrent que les dispositions de protection de la liberté universitaire devraient relever à la fois de normes nationales et de leur établissement, comparativement à 14 % qui considèrent qu'elles devraient relever de leur établissement uniquement.

Opinions sur la protection de la liberté universitaire

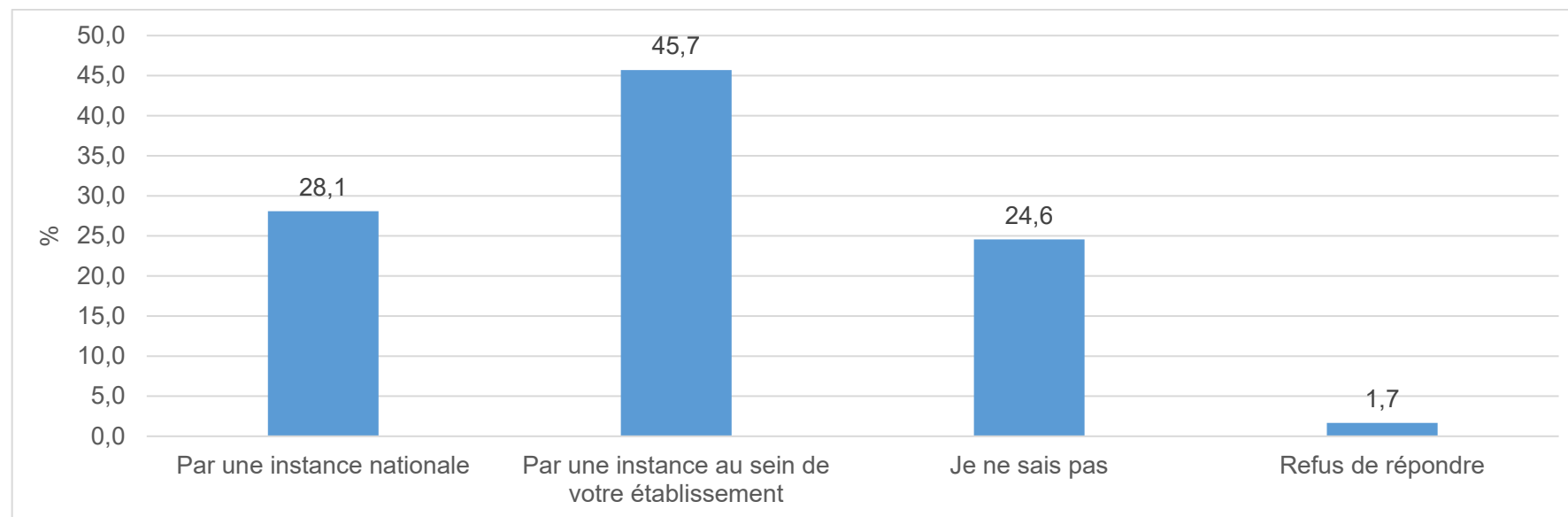
Dans le cas d'un litige impliquant votre liberté universitaire, jugez-vous que les mécanismes actuels de résolution sont adéquats? (n = 1079)



57 % des personnes répondantes affirment ne pas savoir si les mécanismes de résolution en cas de litige concernant leur liberté universitaire sont adéquats.

Opinions sur la protection de la liberté universitaire

Dans le cas d'un litige impliquant votre liberté universitaire, préféreriez-vous que celui-ci soit traité : (n = 1079)



46 % des personnes répondantes considèrent que les litiges impliquant leur liberté universitaire devraient être traités au sein de leur établissement, comparativement à 28 % des personnes répondantes qui considèrent que ces litiges devraient être traités par une instance nationale.

Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire



Annexe 9 Résultats du sondage réalisé auprès de la communauté étudiante

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/organismes-lies/Rapport_etudiants_public.pdf?1632916572

Septembre 2021

Table des matières

Contexte et objectifs	3
Faits saillants	4
Méthodologie	5
Résultats détaillés	10
Connaissances de la liberté universitaire	10
Opinions sur la notion de liberté universitaire	12
Expériences personnelles avec la censure	24
Expériences personnelles avec des propos considérés comme blessants	31

Contexte et objectifs

Afin de respecter le mandat qui lui a été confié, dont celui de produire une description des situations récentes qui ont mis en cause le concept de liberté universitaire au Québec, la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire a consulté des membres de la communauté étudiante par le biais d'un panel en ligne. La Commission souhaitait notamment :

- Mieux comprendre le niveau de connaissance de la communauté étudiante au sujet de la liberté universitaire¹;
- Évaluer la fréquence et l'importance des incidents mettant en cause la liberté universitaire;
- Évaluer la manière dont la situation actuelle est vécue par les membres de la communauté étudiante.

Ce rapport met en lumière :

- Le niveau de connaissance des membres de la communauté étudiante concernant le concept de liberté universitaire;
- Leurs expériences de cas de censure;
- Leurs points de vue sur l'utilisation de propos pouvant être considérés par certains comme blessants.

¹ Notons que les termes « liberté universitaire » et « liberté académique » sont utilisés comme des synonymes dans ce rapport.

Faits saillants²

Connaissances au sujet de la liberté universitaire

- 85 % des personnes répondantes considèrent que les universités devraient déployer plus d'efforts pour faire connaître les dispositions sur la protection de la liberté universitaire.

Opinions sur la liberté universitaire

- 64 % des personnes répondantes considèrent que les membres de la **communauté étudiante** devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires (22 % considèrent l'inverse).
- 63 % des personnes répondantes considèrent que les membres du **corps professoral** devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires (25 % considèrent l'inverse).
- 78 % des personnes répondantes sont d'avis que les membres du corps professoral devraient pouvoir traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise, et ce, peu importe leur genre, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur ethnicité ou leur religion.

Expériences personnelles avec la censure

- 28 % des personnes répondantes affirment s'être déjà censurées dans le cadre de leurs études universitaires.
- 28 % des personnes répondantes affirment avoir été témoins d'autocensure de la part d'un membre du corps professoral.
- 16 % des personnes répondantes inscrites aux cycles supérieurs affirment s'être déjà censurées par crainte de répercussions négatives dans le cadre de leurs activités de recherche.

Expériences personnelles de propos considérés comme blessants

- 80 % des personnes répondantes affirment ne s'être jamais senties heurtées par les propos d'un membre du corps professoral.

² Pour faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis.

Méthodologie

- Les données du sondage ont été collectées entre le 23 juin et le 14 juillet 2021 auprès de 992 membres de la communauté étudiante universitaire. Le travail de collecte a été effectué via la plateforme de [Léger Opinion](#) (LEO) et a été réalisé par une firme de sondage spécialisée.
- La sélection des personnes répondantes n'étant pas aléatoire, il n'est pas possible de calculer une marge d'erreur.
- Les données ont été pondérées selon le genre, la langue, le statut minoritaire et le cycle d'études pour mieux représenter la population étudiante universitaire québécoise³.
 - La langue de réponse au sondage a été utilisée pour déterminer la langue des personnes répondantes;
 - La langue de réponse au sondage est un choix délibéré des participantes et participants.
- En plus des fréquences brutes, des tableaux présentant des corrélations ont été intégrés à ce document.
 - Dans ces tableaux, les signes « > » et « < » signifient que le résultat pour la catégorie dont il est question est statistiquement plus élevé ou plus faible que la valeur attendue dans la population sondée;
 - La signification statistique a été calculée à l'aide d'un test de Chi-2 (χ^2) avec un niveau de confiance de 95 %;
 - La signification statistique prend en considération la taille de l'échantillon (nombre de personnes répondantes dans une catégorie).
- Une brève description a été ajoutée à la suite de la plupart des tableaux. Pour faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Pour certaines variables présentées, le faible nombre de personnes répondantes ne permet toutefois pas toujours de tirer des conclusions fiables.

³ En fonction des données des enquêtes suivantes : [StatcanRecensement2016](#), [bdsoFrequentationScolaire](#), [MESeffectifetudiant](#)

Description de l'échantillon (avant pondération)

GENRE (%)	
Homme	28,9
Femme	70,3
Autre	0,8

ÂGE (%)	
Moins de 20 ans	11,6
20-24 ans	66,8
25-29 ans	20,8
30-34 ans	0,8

Description de l'échantillon (avant pondération)

CYCLE D'ÉTUDES (%)	
Premier cycle	70,3
Deuxième cycle	22,8
Troisième cycle	5,7
Autre	1,2

DOMAINE (%)	
Sciences naturelles et mathématiques	6,9
Génie	7,9
Médecine, sciences de la santé et sciences biomédicales	18,4
Lettres et humanités	5,9
Éducation	14,2
Psychologie, sciences de la gestion et sciences sociales	25,1
Arts	4,4
Autres	17,4

Description de l'échantillon (avant pondération)

STATUT (%)		PEUPLES AUTOCHTONES (%)	
Fait partie d'une minorité visible ou ethnique	13,2	Fait partie des peuples autochtones	0,8
Ne fait pas partie d'une minorité visible ou ethnique	86,0	Ne fait pas partie des peuples autochtones	99,1
Refus de répondre	0,8	Refus de répondre	0,1

Description de l'échantillon (avant pondération)

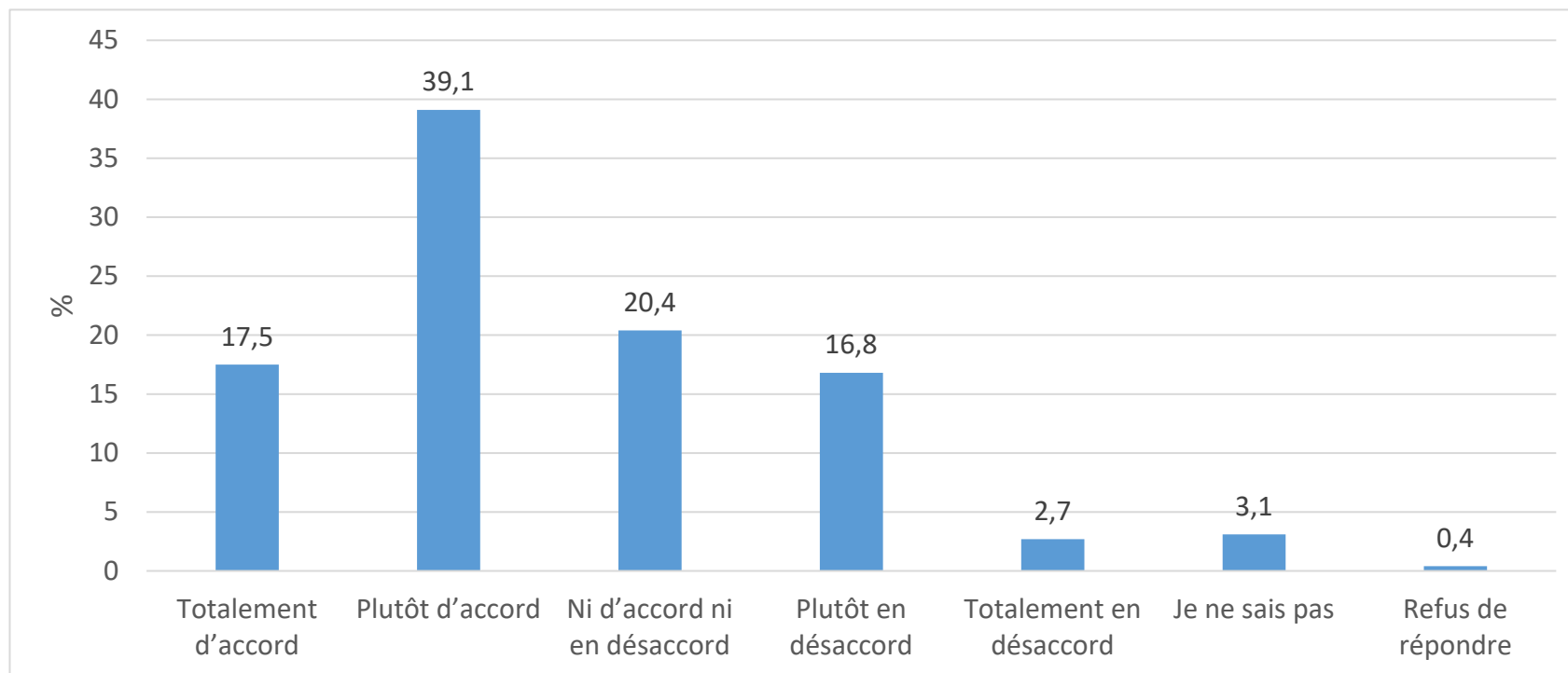
LANGUE (%)		LIEU D'ÉTUDE (%)	
Français	83,4	Montréal	51
Anglais	16,6	Ailleurs au Québec	49

ÉTUDES DES PARENTS (%)	
Un des parents a déjà fréquenté un établissement d'enseignement universitaire	64,1
Aucun parent n'a fréquenté un établissement d'enseignement universitaire	35,8
Refus de répondre	0,1

Résultats détaillés

Connaissances au sujet de la liberté universitaire

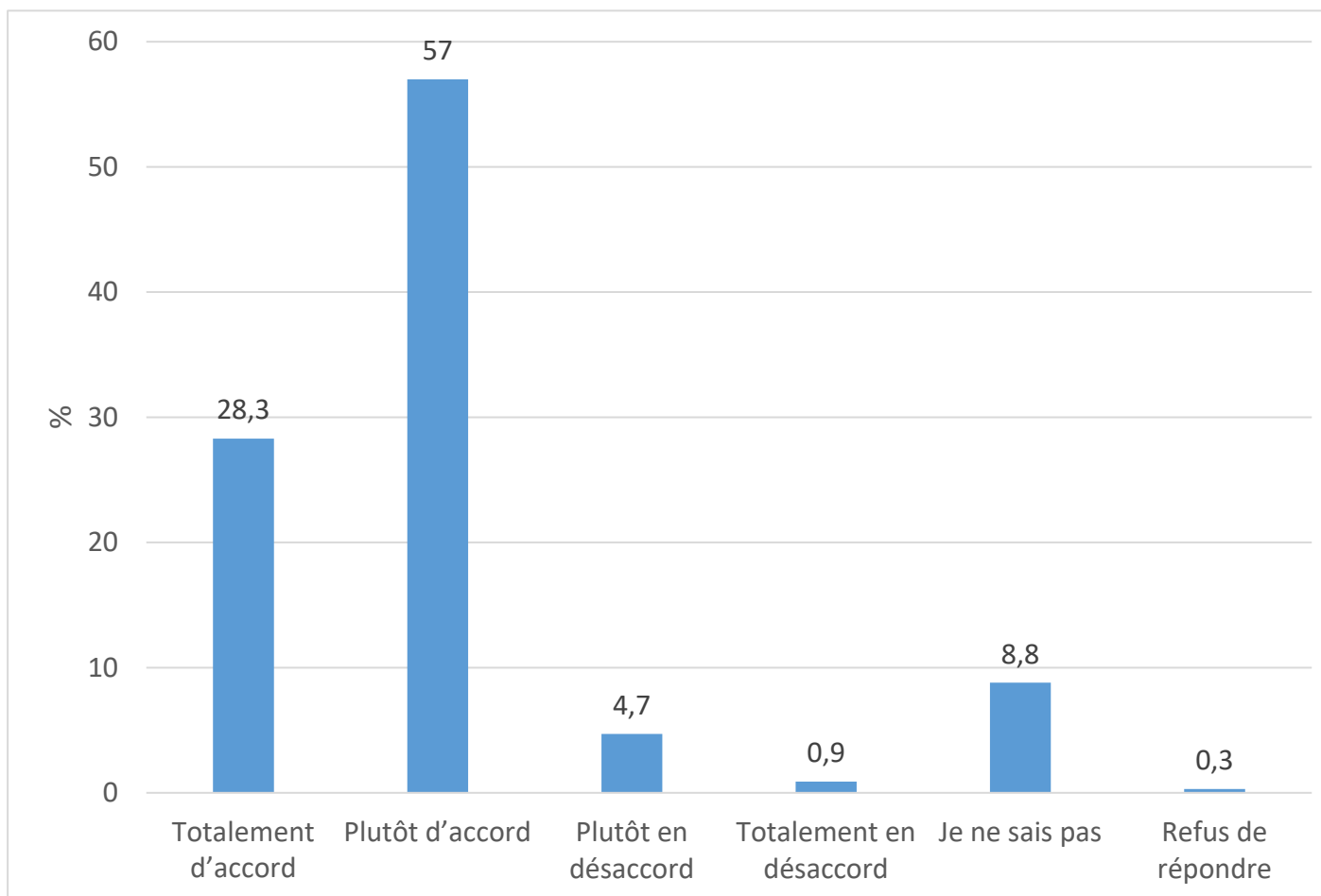
J'ai une connaissance suffisante du concept de liberté universitaire et des droits et responsabilités qui y sont associés.
(n = 992)



57 % des personnes répondantes affirment avoir une connaissance suffisante du concept de liberté universitaire.

Connaissances au sujet de la liberté universitaire

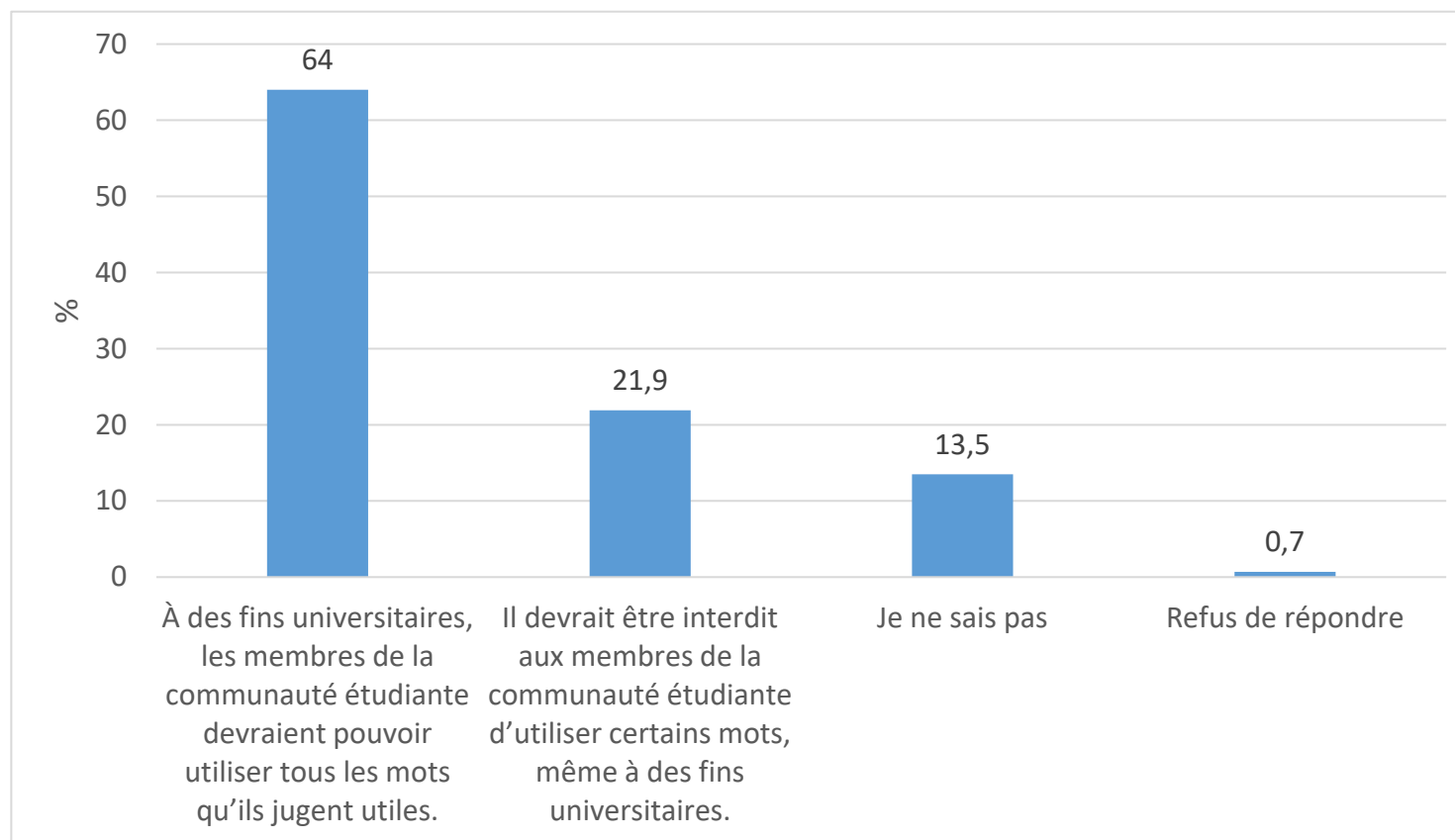
Les établissements d'enseignement universitaire devraient faire davantage d'efforts pour faire connaître les dispositions de protection de la liberté universitaire à la communauté étudiante. (n = 992)



85 % des personnes répondantes considèrent que les établissements d'enseignement universitaire devraient déployer plus d'efforts pour faire connaître les dispositions sur la protection de la liberté universitaire.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 992)



64 % des personnes répondantes considèrent que les étudiantes et étudiants devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires. En comparaison, 22 % des personnes répondantes considèrent qu'il devrait être interdit aux étudiantes et étudiants d'utiliser certains mots, même à des fins universitaires.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 992)

	Total (%)	LANGUE (%)	
		Français	Anglais
Il devrait être interdit aux membres de la communauté étudiante d'utiliser certains mots, même à des fins universitaires.	21,9	20,2 <	28,5 >
À des fins universitaires, les membres de la communauté étudiante devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles.	64,0	66,7 >	52,9 <
Je ne sais pas	13,5	12,2 <	18,5 >
Refus de répondre	0,7	0,8	-

67 % des personnes répondantes francophones considèrent que les membres de la communauté étudiante devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires, comparativement à 53 % des personnes répondantes anglophones.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 992)

	Total (%)	GENRE (%)	
		Femme	Homme
Il devrait être interdit aux membres de la communauté étudiante d'utiliser certains mots, même à des fins universitaires.	21,9	24,6	18,0 <
À des fins universitaires, les membres de la communauté étudiante devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles.	64,0	59,1 <	70,8 >
Je ne sais pas	13,5	15,7 >	10,5
Refus de répondre	0,7	0,6	0,7

71 % des répondants considèrent que les membres de la communauté étudiante devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires, comparativement à 59 % des répondantes.

Opinions sur la liberté universitaire

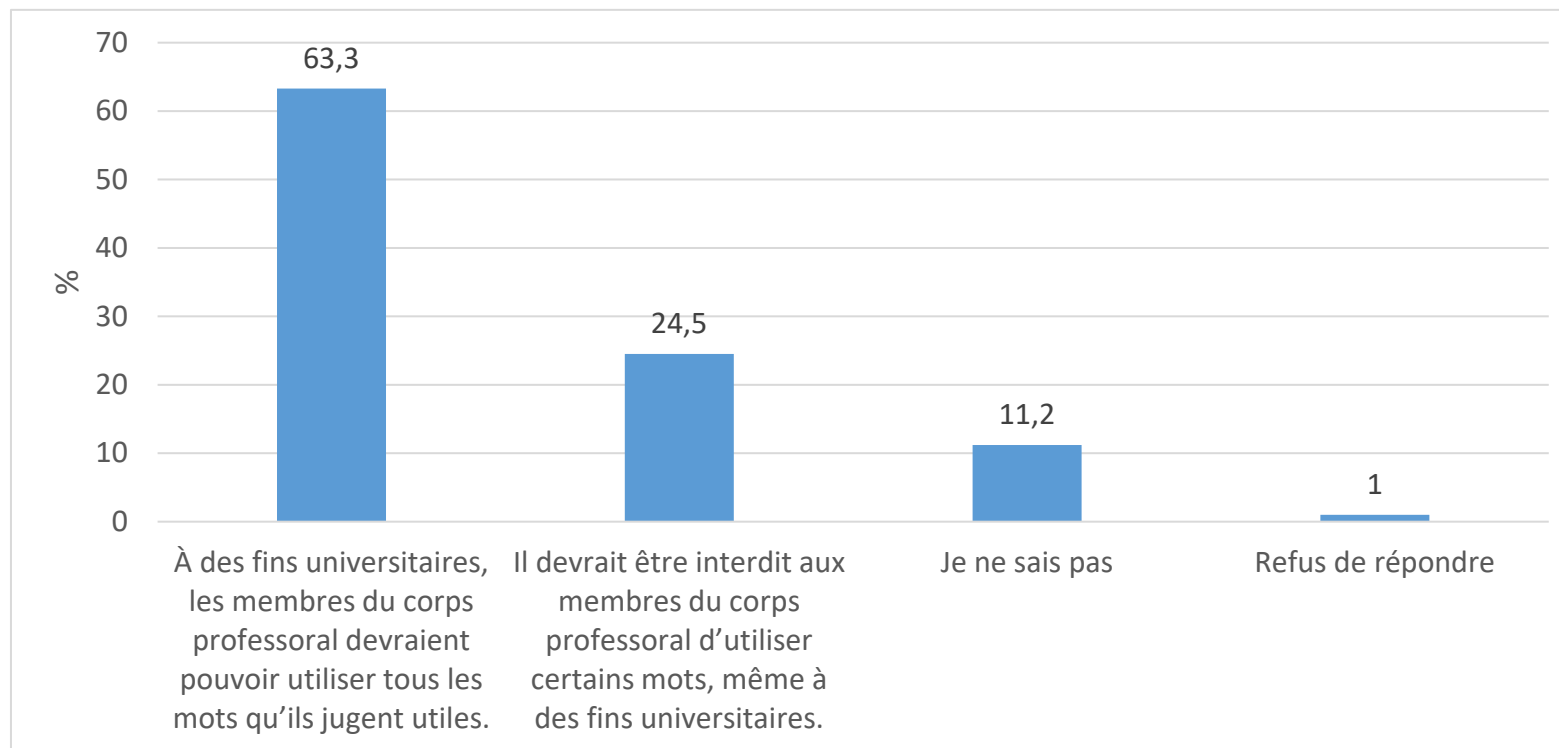
Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 992)

	Total (%)	STATUT (%)	
		Statut minoritaire	Statut non minoritaire
Il devrait être interdit aux membres de la communauté étudiante d'utiliser certains mots, même à des fins universitaires.	21,9	31,4 >	19,9 <
À des fins universitaires, les membres de la communauté étudiante devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles.	64	55,9 <	65,6 >
Je ne sais pas	13,5	12,8	13,6
Refus de répondre	0,7	-	0,8

66 % des personnes répondantes de statut non minoritaire considèrent que les membres de la communauté étudiante devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires, comparativement à 56 % des personnes répondantes s'identifiant à une minorité visible ou ethnique.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 992)



63 % des personnes répondantes considèrent que les membres du corps professoral devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires. En comparaison, 25 % des personnes répondantes jugent qu'il devrait être interdit aux membres du corps professoral d'utiliser certains mots, même à des fins universitaires.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 992)

	Total (%)	LANGUE (%)	
		Français	Anglais
Il devrait être interdit aux membres du corps professoral d'utiliser certains mots, même à des fins universitaires.	24,5	22,8 <	31,1 >
À des fins universitaires, les membres du corps professoral devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles.	63,3	66,7 >	49,8 <
Je ne sais pas	11,2	9,7 <	17,4 >
Refus de répondre	1,0	0,8	1,7

67 % des personnes répondantes francophones considèrent que les membres du corps professoral devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires, comparativement à 50 % des personnes répondantes anglophones.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 992)

	Total (%)	GENRE (%)	
		Femme	Homme
Il devrait être interdit aux membres du corps professoral d'utiliser certains mots, même à des fins universitaires.	24,5	30,3 >	16,3 <
À des fins universitaires, les membres du corps professoral devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles.	63,3	57,2 <	71,9 >
Je ne sais pas	11,2	11,9	10,3
Refus de répondre	1,0	0,6	1,6

72 % des répondants considèrent que les membres du corps professoral devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires, comparativement à 57 % des répondantes.

Opinions sur la liberté universitaire

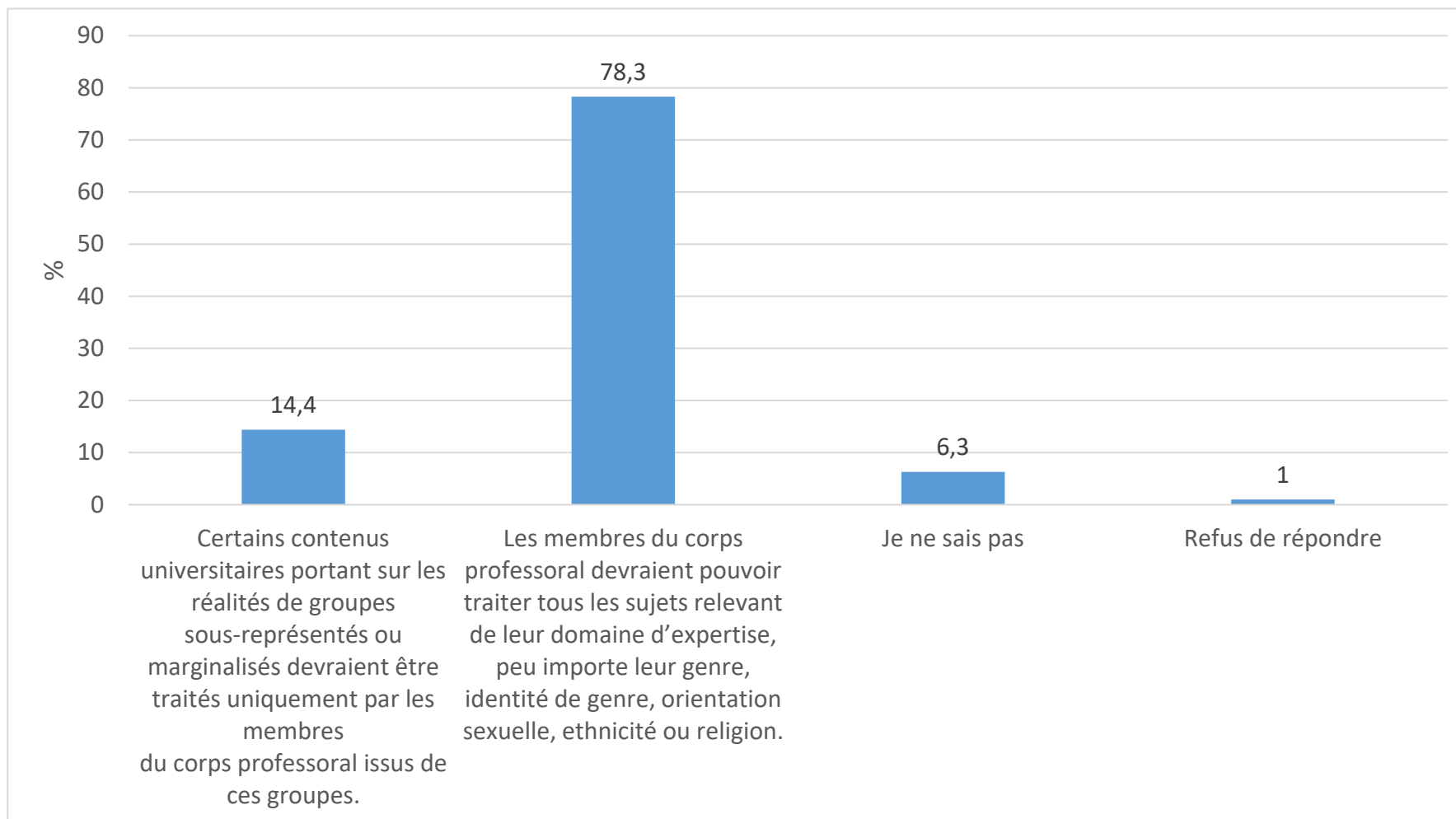
Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 992)

	Total (%)	STATUT (%)	
		Statut minoritaire	Statut non minoritaire
Il devrait être interdit aux membres du corps professoral d'utiliser certains mots, même à des fins universitaires.	24,5	32,6 >	22,8 <
À des fins universitaires, les membres du corps professoral devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles.	63,3	54,8 <	65,0 >
Je ne sais pas	11,2	12,6	11,0
Refus de répondre	1,0	-	1,2

65 % des personnes répondantes de statut non minoritaire considèrent que les membres du corps professoral devraient pouvoir utiliser tous les mots qu'ils jugent utiles à des fins universitaires, comparativement à 55 % des personnes répondantes s'identifiant à une minorité visible ou ethnique.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 992)



78 % des personnes répondantes considèrent que les membres du corps professoral devraient pouvoir traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise, et ce, peu importe leur genre, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur ethnicité ou leur religion.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 992)

	Total (%)	LANGUE (%)	
		Français	Anglais
Certains contenus universitaires portant sur les réalités de groupes sous-représentés ou marginalisés devraient être traités uniquement par les membres du corps professoral issus de ces groupes.	14,4	12,6 <	21,8 >
Les membres du corps professoral devraient pouvoir traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise, peu importe leur genre, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur ethnicité ou leur religion.	78,3	80,6 >	69,1 <
Je ne sais pas	6,3	5,5	9,1
Refus de répondre	1,0	1,3	-

81 % des personnes répondantes francophones affirment que les membres du corps professoral devraient pouvoir traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise, comparativement à 69 % des personnes répondantes anglophones.

Opinions sur la liberté universitaire

Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 992)

	Total (%)	GENRE (%)	
		Femme	Homme
Certains contenus universitaires (portant sur les réalités de groupes sous-représentés ou marginalisés) devraient être traités uniquement par les membres du corps professoral issus de ces groupes.	14,4	17,0	10,7 <
Les membres du corps professoral devraient pouvoir traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise, peu importe leur genre, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur ethnicité ou leur religion.	78,3	76,3	81,4
Je ne sais pas	6,3	6,0	6,6
Refus de répondre	1,0	0,8	1,3

17 % des répondantes affirment que certains contenus universitaires portant sur les réalités de groupes sous-représentés devraient être traités uniquement par les membres du corps professoral issus de ces groupes, comparativement à 11 % des répondants.

Opinions sur la liberté universitaire

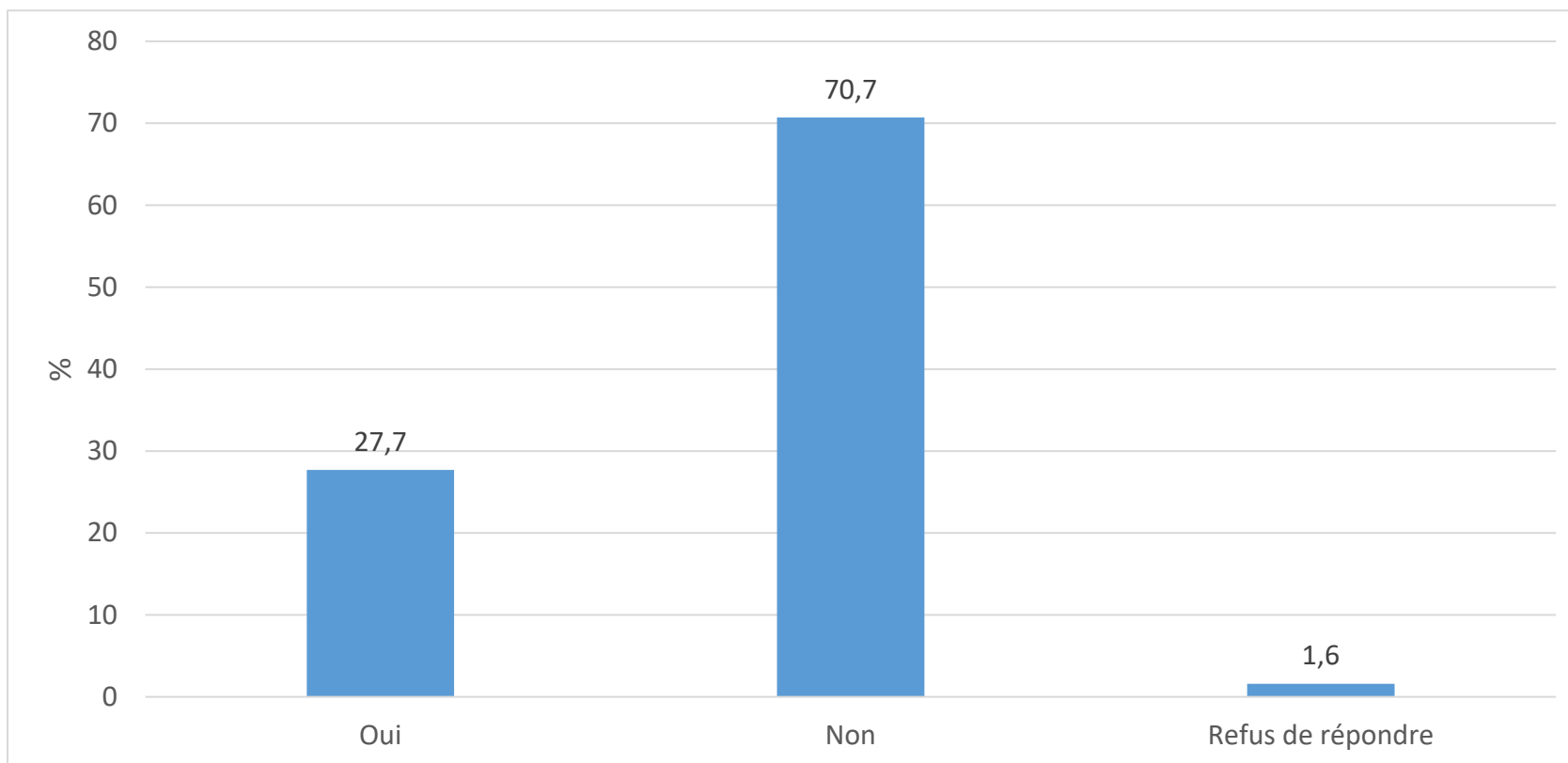
Parmi les affirmations suivantes, veuillez sélectionner celle qui correspond le mieux à votre opinion. (n = 992)

	Total (%)	STATUT (%)	
		Statut minoritaire	Statut non minoritaire
Certains contenus universitaires (portant sur les réalités de groupes sous-représentés ou marginalisés) devraient être traités uniquement par les membres du corps professoral issus de ces groupes.	14,4	23,9 >	12,5 <
Les membres du corps professoral devraient pouvoir traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise, peu importe leur genre, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, ethnicité ou leur religion.	78,3	69,6 <	80,1 >
Je ne sais pas	6,3	6,6	6,2
Refus de répondre	1,0	-	1,2

80 % des personnes répondantes de statut non minoritaire considèrent que les membres du corps professoral devraient pouvoir traiter tous les sujets relevant de leur domaine d'expertise, comparativement à un peu moins de 70 % des personnes répondantes s'identifiant à une minorité visible ou ethnique.

Expériences personnelles avec la censure

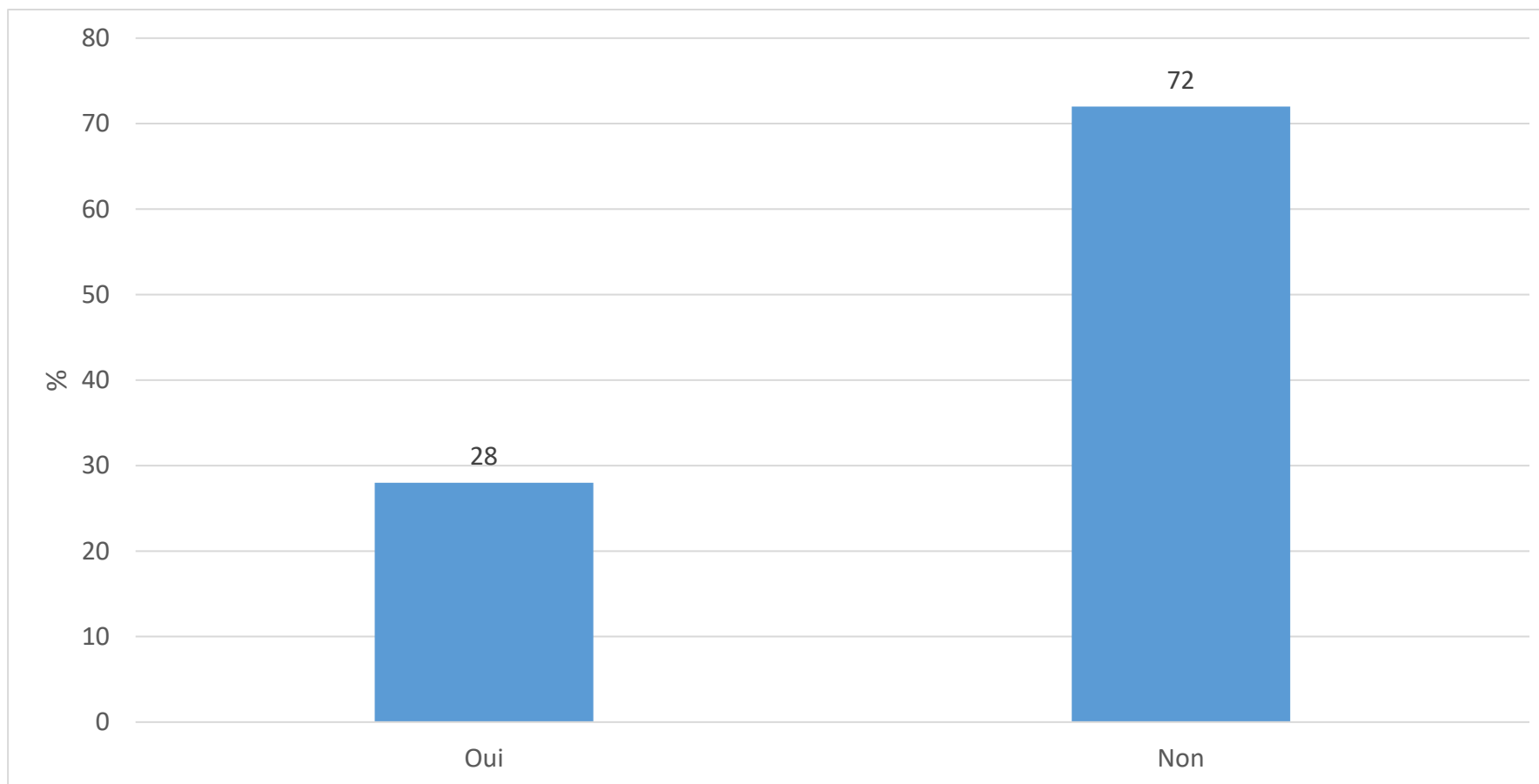
**Avez-vous déjà été témoin d'une situation où un membre du corps professoral s'est censuré lors d'un cours ou d'un séminaire?
(n = 992)**



28 % des personnes répondantes affirment avoir déjà été témoins d'une situation où un membre du corps professoral s'est censuré lors d'un cours ou d'un séminaire.

Expériences personnelles avec la censure

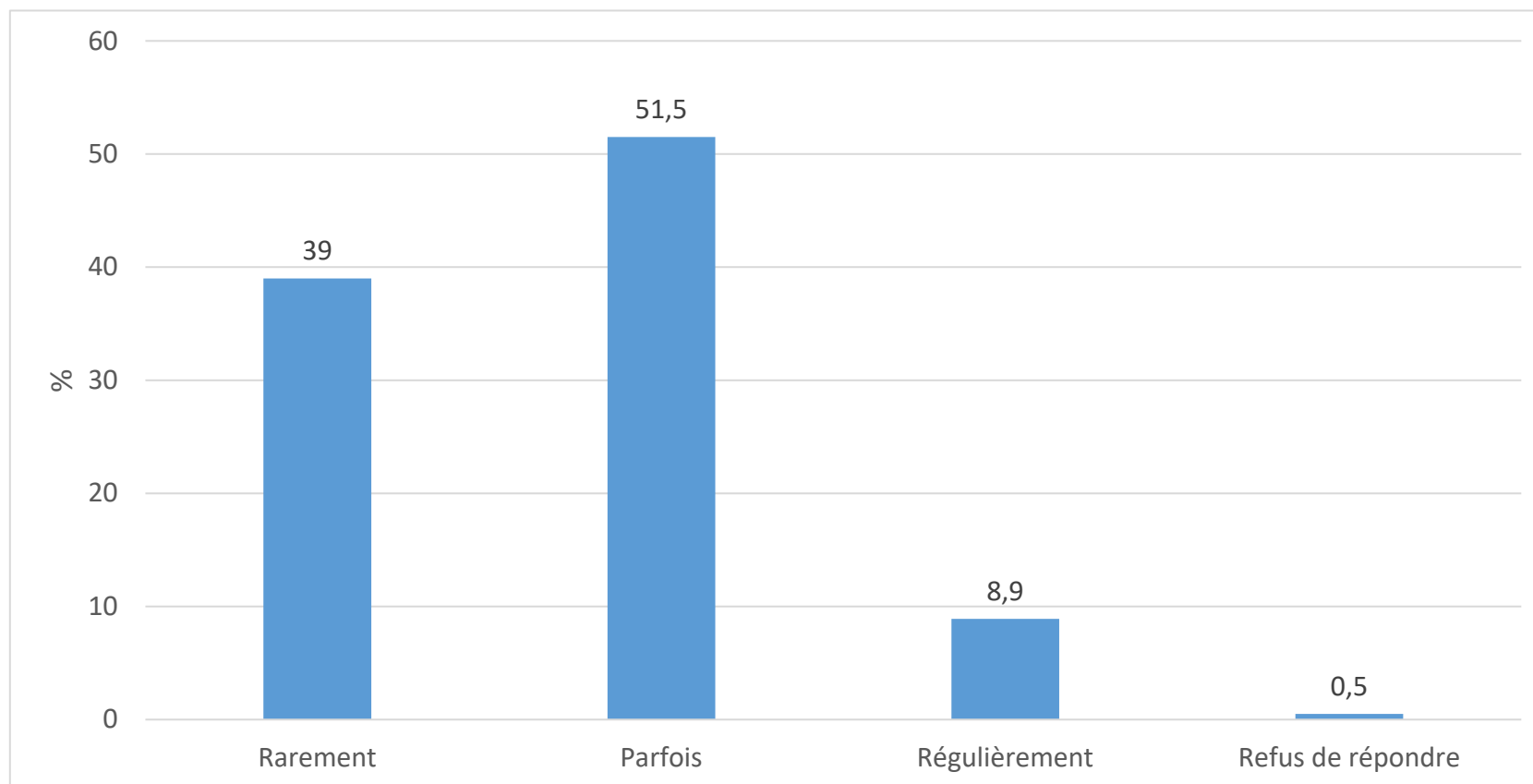
Au cours de mes études universitaires, je me suis censurée ou censuré par crainte de répercussions négatives lors d'interventions (orales ou écrites) pendant les cours ou séminaires. (n = 992)



28 % des personnes répondantes affirment s'être censurées par crainte de répercussions négatives au cours de leurs études universitaires.

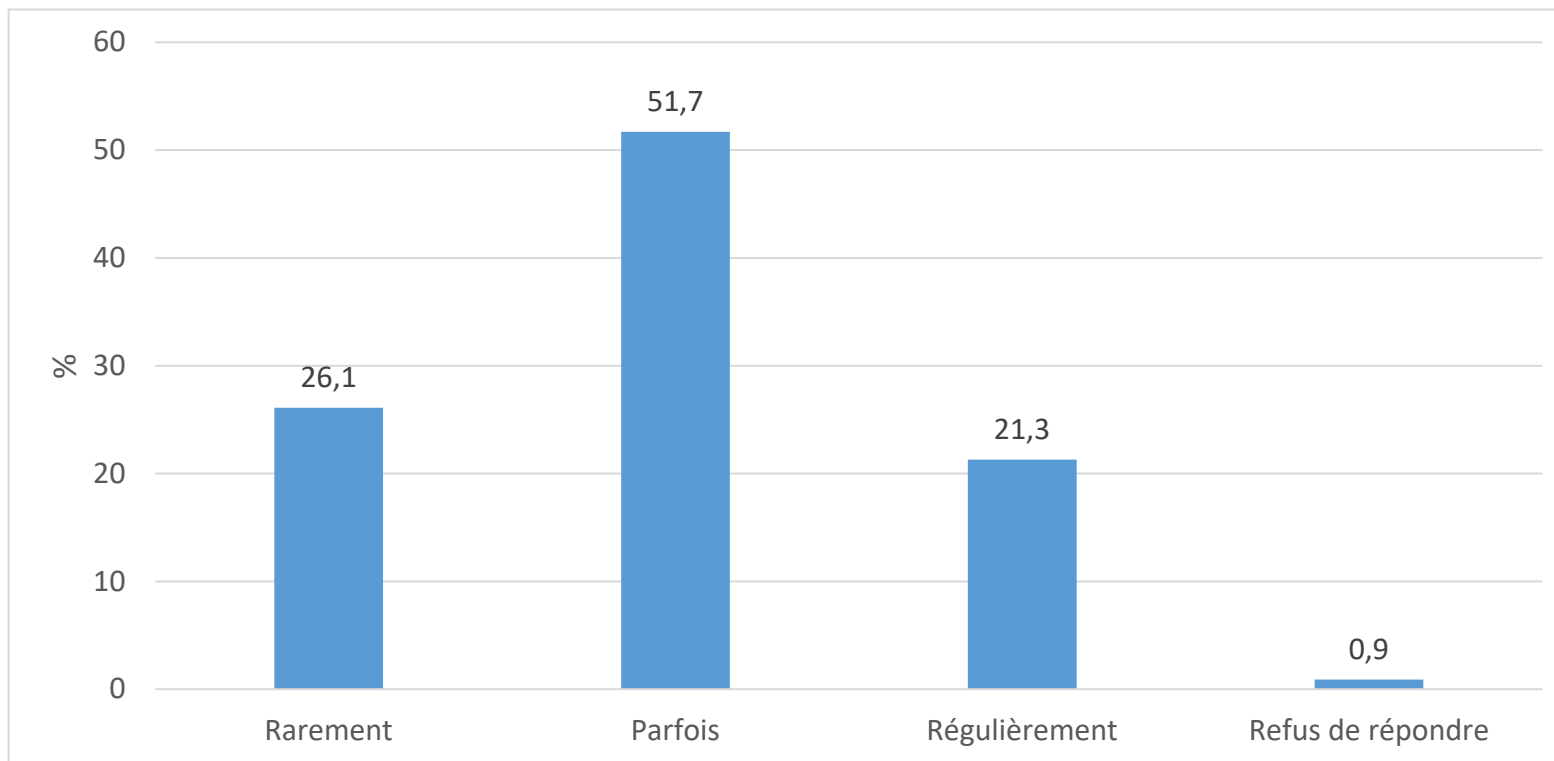
Expériences personnelles avec la censure

Au cours de mes études universitaires, je me suis censurée ou censuré par crainte de répercussions négatives lors d'interventions (orales ou écrites) pendant les cours ou séminaires en m'abstenant de m'exprimer sur un sujet particulier en lien avec le contenu du cours. (n = 287)



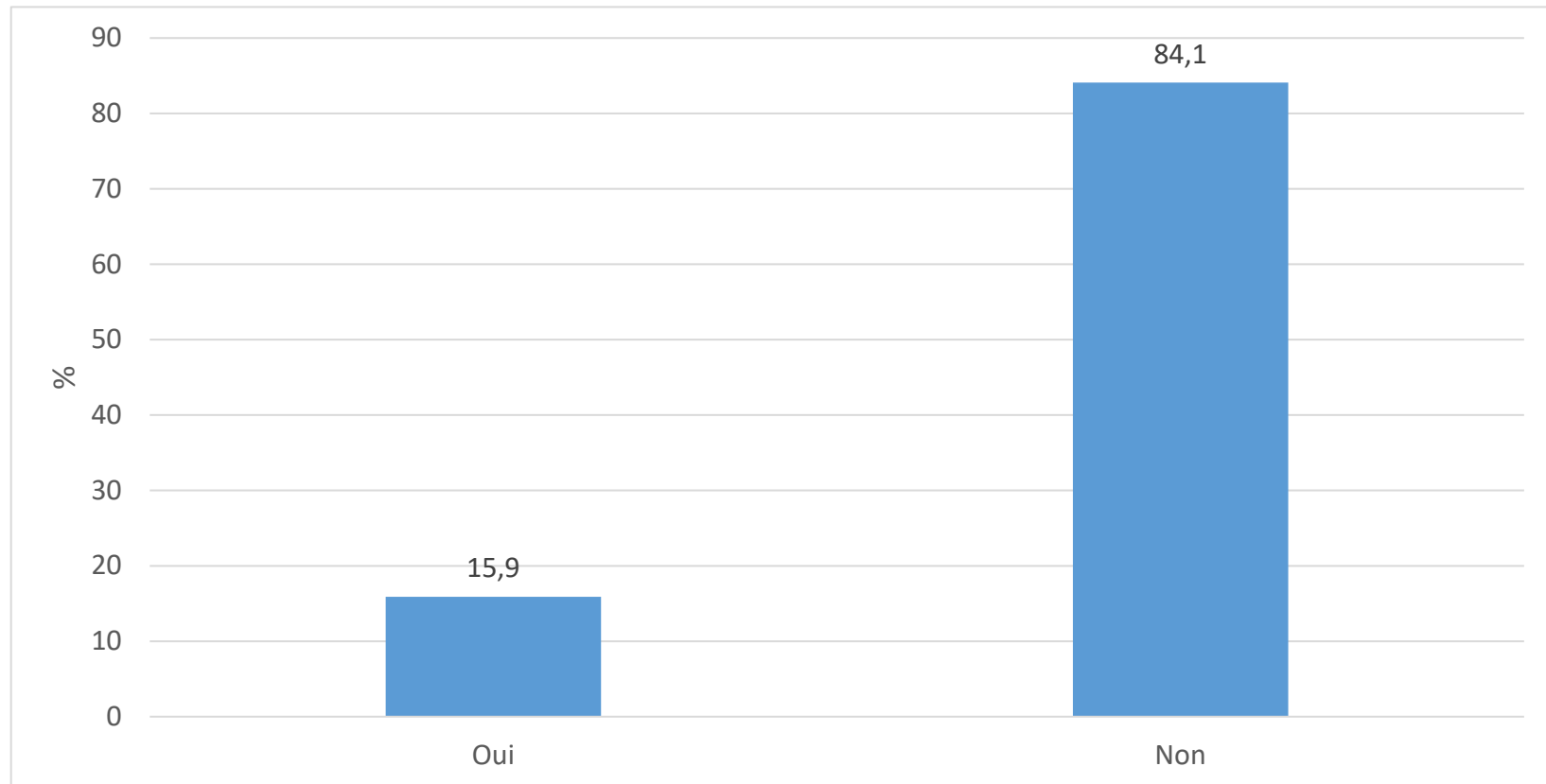
Expériences personnelles avec la censure

Au cours de mes études universitaires, je me suis censurée ou censuré par crainte de répercussions négatives lors d'interventions (orales ou écrites) pendant les cours ou séminaires en m'abstenant d'utiliser certains mots pour ne pas heurter d'autres étudiantes ou étudiants. (n = 287)



Expériences personnelles avec la censure

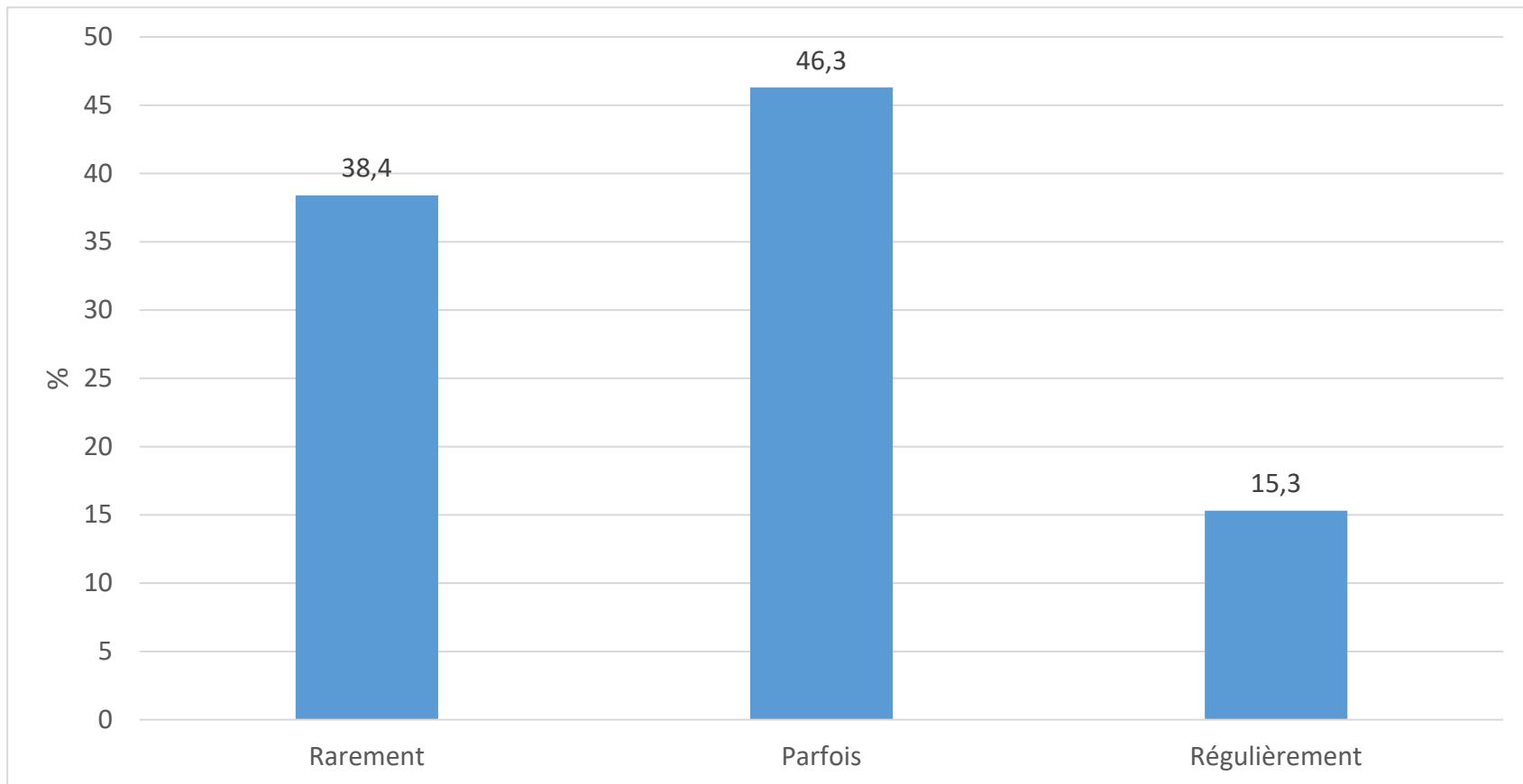
Je me suis censurée ou censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités de recherche. (n = 283)



16 % des personnes répondantes inscrites aux cycles supérieurs affirment s'être déjà censurées par crainte de répercussions négatives dans le cadre de leurs activités de recherche.

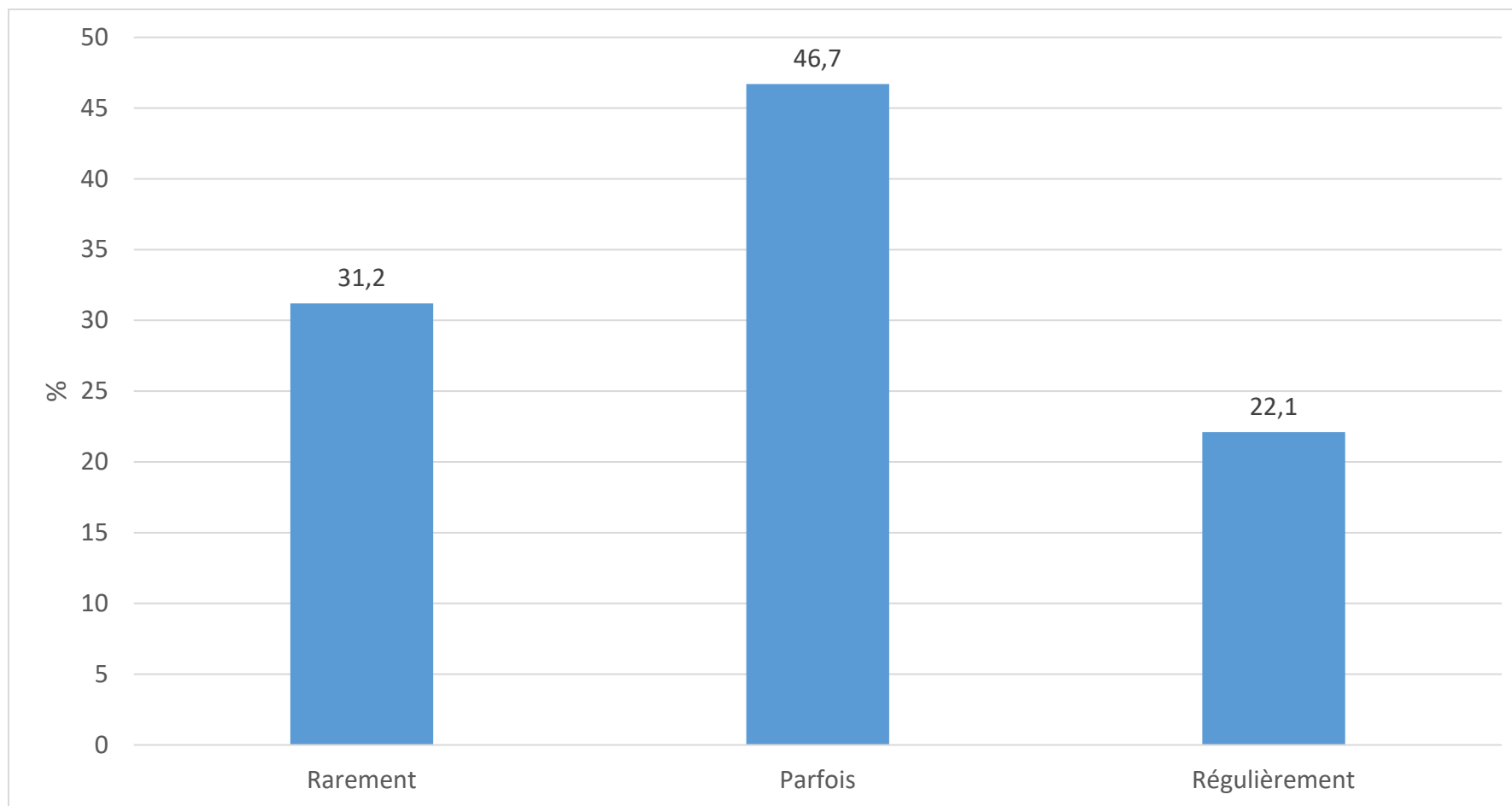
Expériences personnelles avec la censure

Je me suis censurée ou censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités de recherche en m'abstenant... /de faire des recherches sur un sujet particulier. (n = 41)



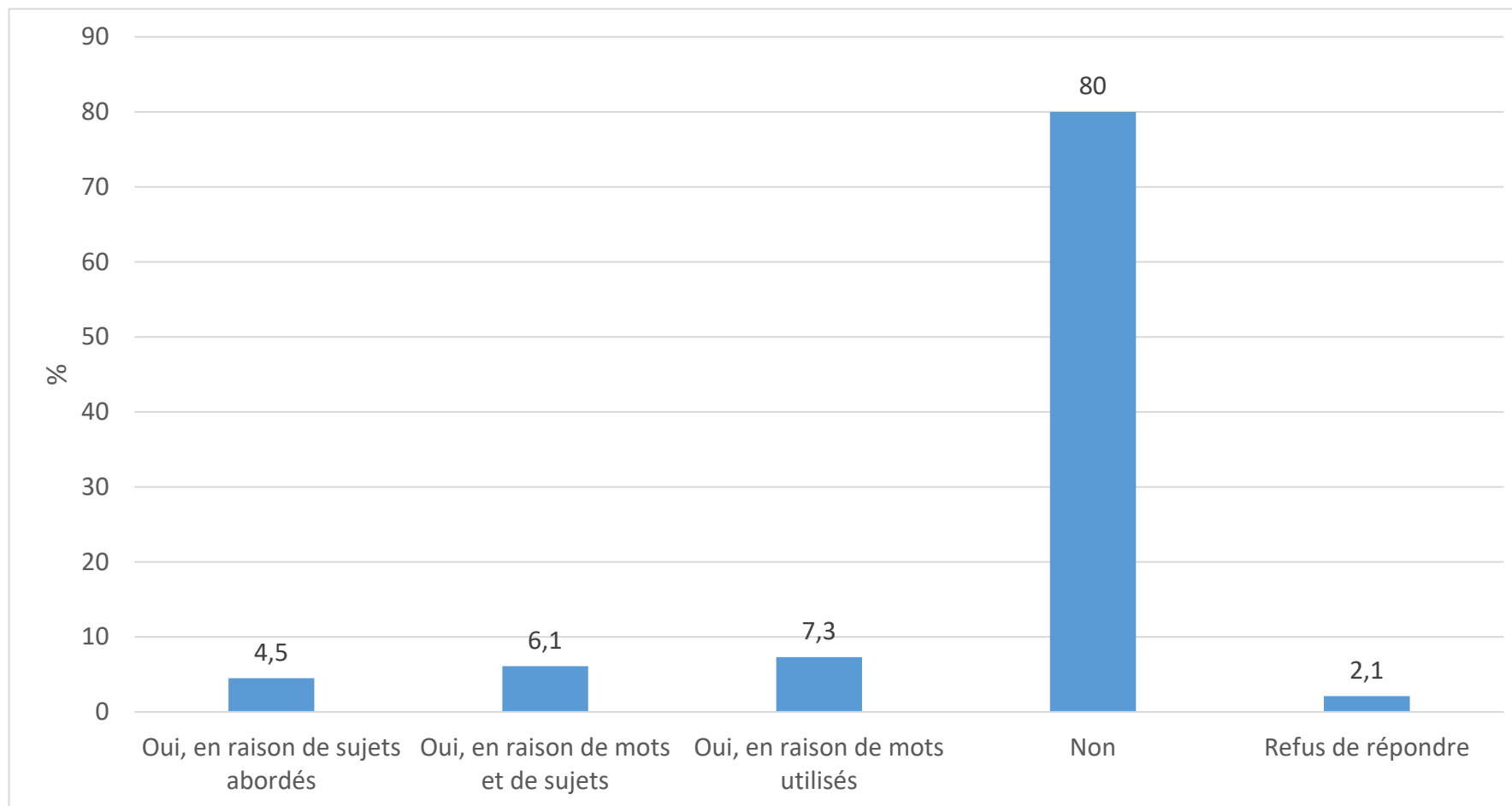
Expériences personnelles avec la censure

Je me suis censurée ou censuré par crainte de répercussions négatives dans le cadre de mes activités de recherche en m'abstenant... / de publier sur un sujet en particulier. (n = 41)



Expériences personnelles de propos considérés comme blessants

Je me suis déjà sentie heurtée / senti heurté par les propos d'un membre du corps professoral. (n = 992)



80 % des personnes répondantes affirment ne jamais s'être senties heurtées par les propos d'un membre du corps professoral.

Expériences personnelles de propos considérés comme blessants

Je me suis déjà sentie heurtée / senti heurté par les propos d'un membre du corps professoral. (n = 992)

	Total (%)	LANGUE (%)	
		Français	Anglais
Oui, en raison des mots utilisés	7,3	5,2 <	15,7 >
Oui, en raison des sujets abordés	4,5	3,7	7,4
Oui, en raison de mots et de sujets	6,1	5,2 <	9,9 >
Non	80,0	84,2 >	63,2 <
Refus de répondre	2,1	1,7	3,8

84 % des personnes répondantes francophones affirment ne jamais s'être senties heurtées par les propos d'un membre du corps professoral, comparativement à 63 % des personnes répondantes anglophones.

Expériences personnelles de propos considérés comme blessants

Je me suis déjà sentie heurtée / senti heurté par les propos d'un membre du corps professoral. (n = 992)

	Total (%)	GENRE (%)	
		Femme	Homme
Oui, en raison des mots utilisés	7,3	8,2	6,2
Oui, en raison des sujets abordés	4,5	5,0	3,7
Oui, en raison de mots et de sujets	6,1	6,7	5,1
Non	80,0	78,4	82,4
Refus de répondre	2,1	1,8	2,6

Les réponses à cette question ne sont pas corrélées au genre.

Expériences personnelles de propos considérés comme blessants

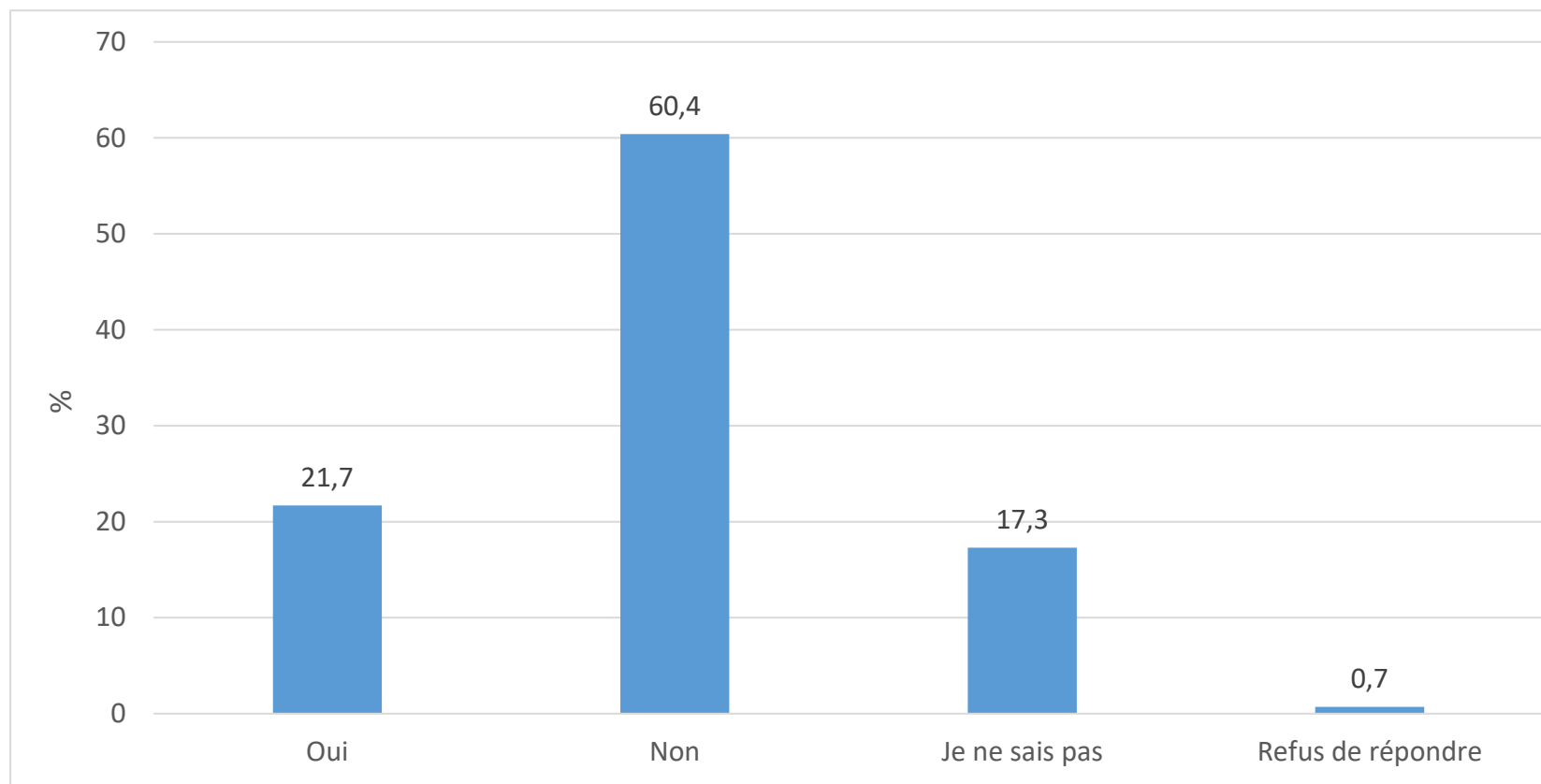
Je me suis déjà sentie heurtée / senti heurté par les propos d'un membre du corps professoral. (n = 992)

	Total (%)	STATUT (%)	
		Statut minoritaire	Statut non minoritaire
Oui, en raison des mots utilisés	7,3	15,8 >	5,6 <
Oui, en raison des sujets abordés	4,5	9,6 >	3,4 <
Oui, en raison de mots et de sujets	6,1	9,5	5,4
Non	80,0	61,7 <	83,7 >
Refus de répondre	2,1	3,5	1,8

84 % des personnes répondantes de statut non minoritaire affirment ne jamais s'être senties heurtées par les propos d'un membre du corps professoral, comparativement à 62 % des personnes répondantes s'identifiant à une minorité visible ou ethnique.

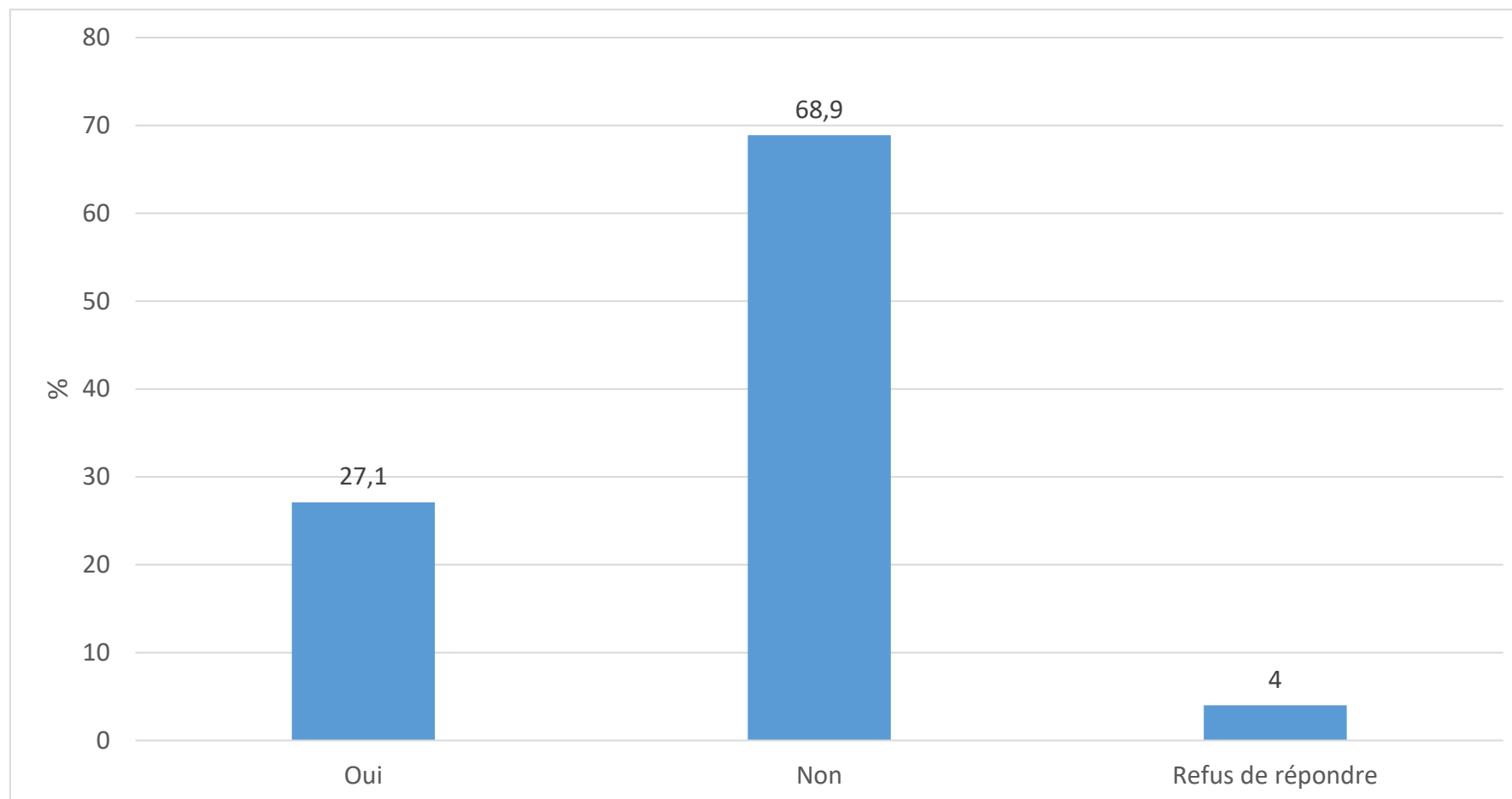
Expériences personnelles de propos considérés comme blessants

Je considère que les mots utilisés ou les sujets abordés par le membre du corps professoral étaient nécessaires à des fins universitaires. (n = 184)



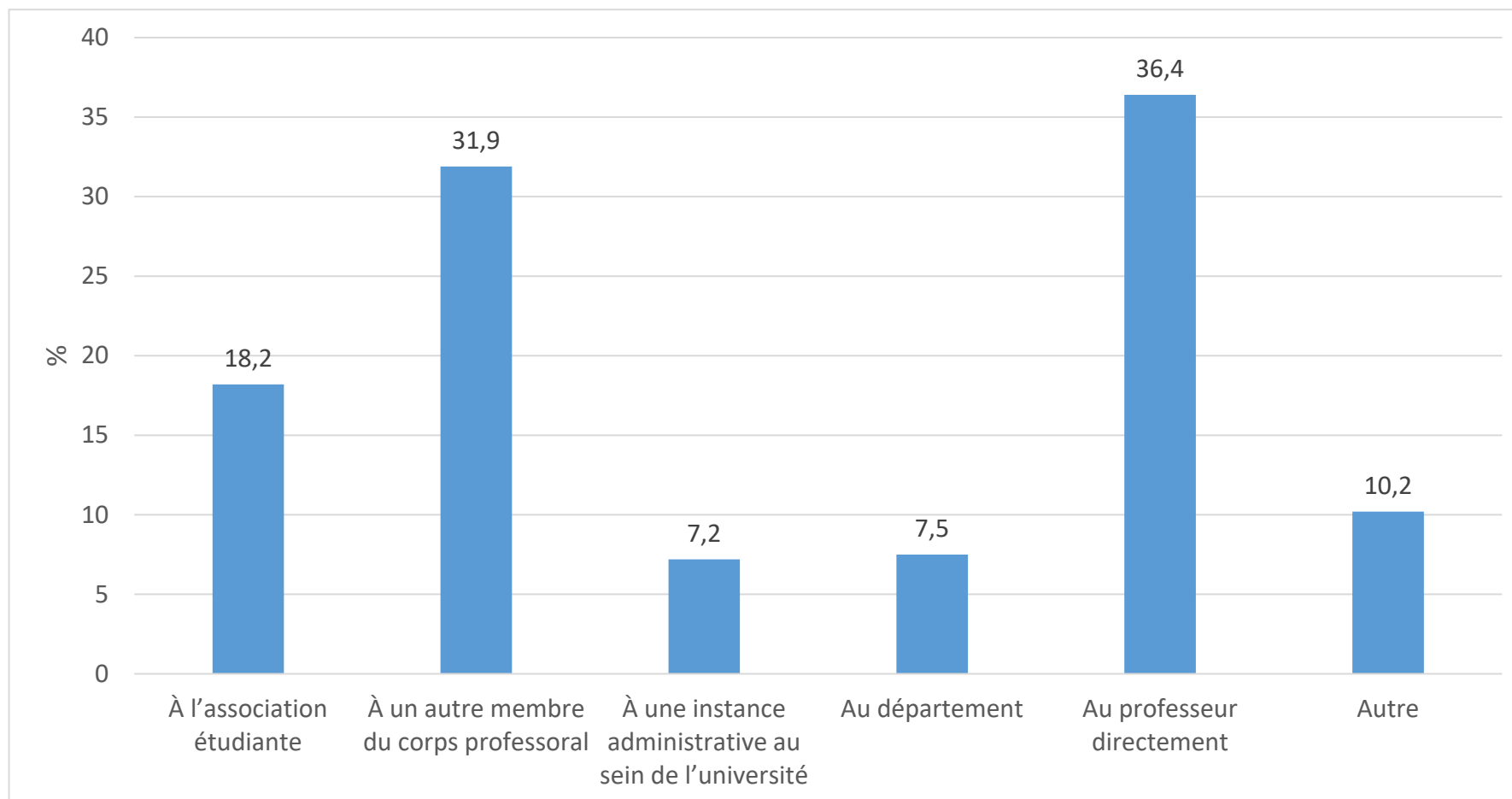
Expériences personnelles de propos considérés comme blessants

Je considère que les mots utilisés ou les sujets abordés par le membre du corps professoral étaient nécessaires à des fins universitaires. Sinon, avez-vous exprimé vos préoccupations? (n = 112)



Expériences personnelles de propos considérés comme blessants

Je considère que les mots utilisés ou les sujets abordés par le membre du corps professoral étaient nécessaires à des fins universitaires. Sinon, avez-vous exprimé vos préoccupations? À qui en avez-vous parlé? (n = 33)



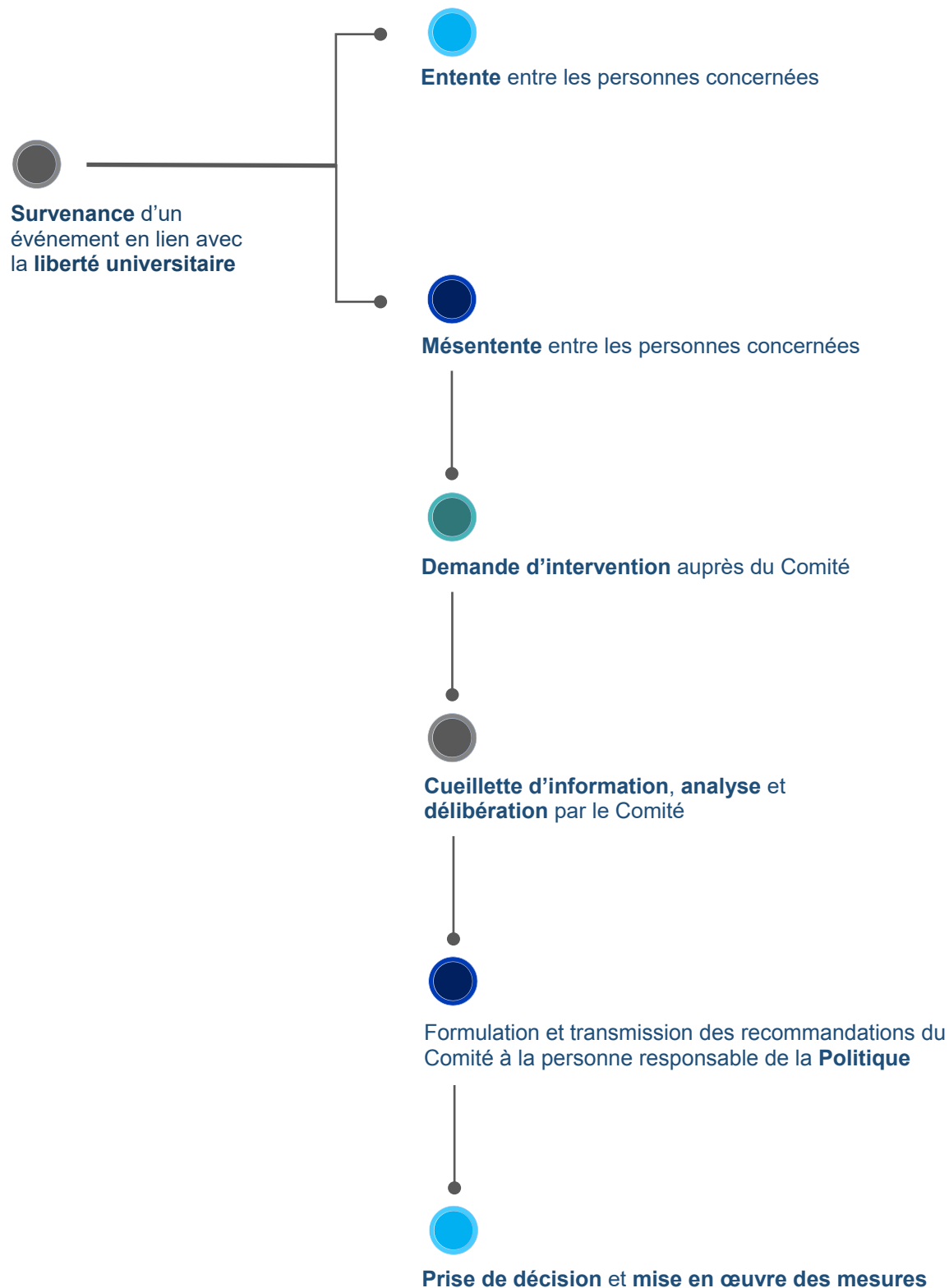
Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire



Annexe 10

Processus de traitement des
litiges par le Comité sur la liberté
universitaire

Annexe 10 – Processus de traitement des litiges par le Comité sur la liberté universitaire*



* Le Comité pourrait être saisi par tout membre de la communauté universitaire.
Le processus de traitement des litiges prévu à la politique n'a pas pour effet de limiter le recours à un grief.

